



PARTIE 2 : ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

L'analyse de l'occupation du sol

La consommation des espaces et l'étalement urbain

La régulation des potentialités foncières pour limiter l'étalement urbain

L'analyse de la périurbanisation

L'ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL

UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES PAYSAGES CARACTÉRISÉ PAR UNE PREDOMINANCE DES ESPACES AGRICOLES

L'occupation du Sol de la région rémoise est caractéristique des régions de cuesta. La cuesta d'Ile de France traverse le territoire du nord au sud à l'ouest de Reims, impactant les paysages, l'occupation du sol et le développement de l'urbanisation.

Les plateaux de la cuesta à l'ouest offrent une somme de paysages diversifiés. Vallonnée, sillonnée par le passage de la Vallée de la Vesle et de l'Ardre, on y trouve bois et forêt, de grandes cultures, des pelouses calcaires, coteaux viticoles, prairies humides... Les villages sont implantés en fond de vallon, au bord des cours d'eau, souvent de forme groupée soulignant les contraintes fortes de la topographie.

La cuesta, dominant la plaine exposée à l'Est, est le siège du vignoble champenois. La vigne couvre l'essentiel de la côte, trait d'union entre franges forestières et cultures céréalières. Les villages, à la césure de ces deux entités, sont denses et regroupés. On y retrouve les grands corps de ferme Champenois caractéristique.

La plaine champenoise, étendue céréalière, propose des vues lointaines stimulée par de douces ondulations topographique. La vallée de la Suippe sillonne la plaine et borde le territoire au nord-est. Les villages sont installés le long des rivières ou aux abords des routes ce qui forme le plus souvent des villages rue.

Au centre du territoire, à l'interface de ces entités paysagères, Reims et son agglomération forme un épiceutre urbain sur le tracé de la vallée de la Vesle.

Même si le pôle urbain regroupe 76% de la population, le territoire rémois reste majoritairement rural avec une densité moyenne de 60 personnes par km² hors agglomération (1252,5 personnes au km² pour Reims Métropole). Le territoire se caractérise alors par une population majoritairement urbaine pour des communes essentiellement rurale.

UNE MAJORITÉ D'ESPACES AGRICOLES, ENTRE GRANDES CULTURES ET VIGNOBLE

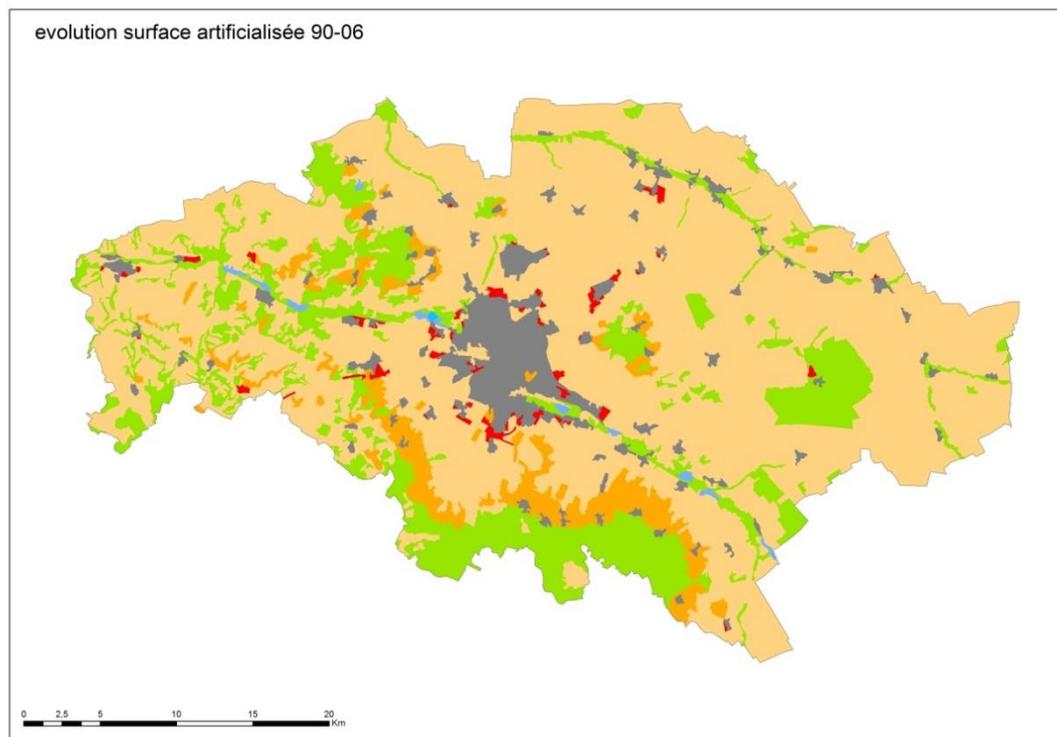
La région Rémoise se caractérise par une prédominance d'espaces agricole (3/4 du territoire), soit 75% de la surface totale est occupée de territoires agricoles. Selon Corine Land Cover en 2006, 89% des surfaces agricoles concernent les terres arables (terres pouvant être labourée ou cultivée), 8% est utilisé par le vignoble. Les surfaces agricoles ont diminué de 0,92% entre 1990 et 2006.

Les surfaces artificialisées couvrent 7,3% du territoire. En 2006, selon Corine Land Cover, 64% des surfaces artificialisées concernent le tissu urbain discontinu, 20% les zones industrielles et commerciales. Le tissu urbain continu ne représente que 2% du territoire tandis que les équipements sportif et de loisir, 4%. Depuis 1990, les surfaces artificialisées ont progressé de 11,6% notamment au détriment des terres agricoles et des zones humides. Les secteurs les plus consommateur d'espace, entre 1990 et 2006 (toujours selon Corine Land Cover), sont le tissu urbain discontinu (+14%), les zones industrielles et commerciales (+25%) et le réseau routier et ferroviaire (+44%).

Les espaces naturels, forestiers et les milieux semi-naturels couvrent 17,6% du territoire environ. Selon Corine Land Cover, en 2006, ces espaces sont composés de 73% de forêt de Feuillus, 7% de Conifères, 5% de Forêts mélangées et 12% de Forêt et végétation arbustive en mutation. Tous ces secteurs sont en recul depuis 1990, notamment les Forêts de Conifères qui perdent 44% de leurs emprises totale ainsi que les pelouses et pâturage naturel qui régresse de 49% entre 1990 et 2006.

Les zones humides concernent seulement 0,26% du territoire de la région rémoise. Composées exclusivement de marais intérieurs, ils ont diminué de 25% environ depuis 1990.

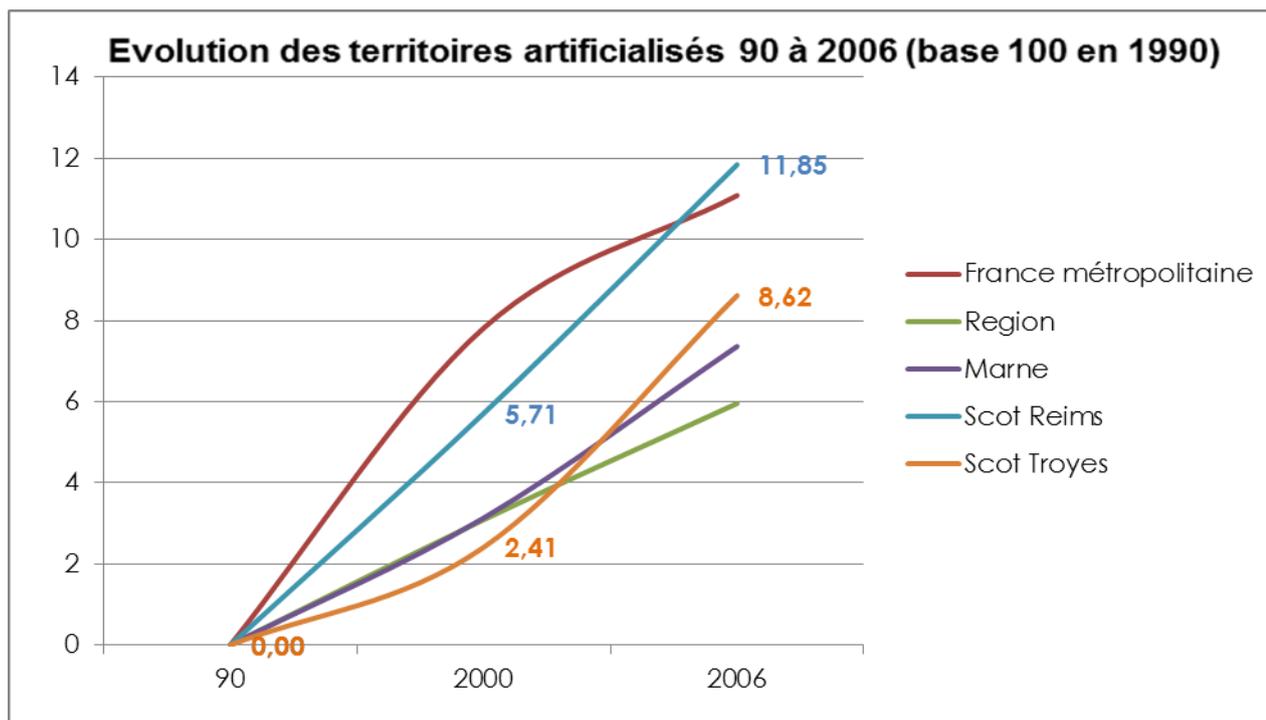
La carte ci-dessous illustre l'occupation du sol décrite précédemment mais aussi l'évolution de la surface artificialisées entre 1990 et 2006 (espaces représentés en rouge). Le développement de l'urbanisation s'opère en grande partie en frange d'agglomération, sur les bourgs centre ainsi que le long des axes de communication structurante.



L'évolution de l'artificialisation des territoires comparée indique que l'artificialisation des espaces est très prononcée sur le territoire du SCoT Rémois. Selon Corine Land Cover, depuis 1990, les surfaces artificialisées ont subi une augmentation de 11,85%, cela reste proportionnellement supérieur aux autres territoires comparés.

Cependant, l'évolution des surfaces artificialisées de la région Rémoise est constante, contrairement au territoire du Scot de Troyes qui voit depuis 2000 une accélération du processus d'artificialisation des sols.

Pour autant, le comportement statistique de l'évolution de l'artificialisation des sols au niveau national tend à une certaine stabilisation ce qui n'est pas d'actualité au niveau local que ça soit pour le département ou bien le territoire du SCoT Troyen.



LA CONSOMMATION DES ESPACES ET L'ETALEMENT URBAIN

LA CONSOMMATION FONCIERE AU REGARD DE L'EVOLUTION DE L'HABITAT DEPUIS 1975.

Une consommation bien au-delà des réels besoins du territoire.

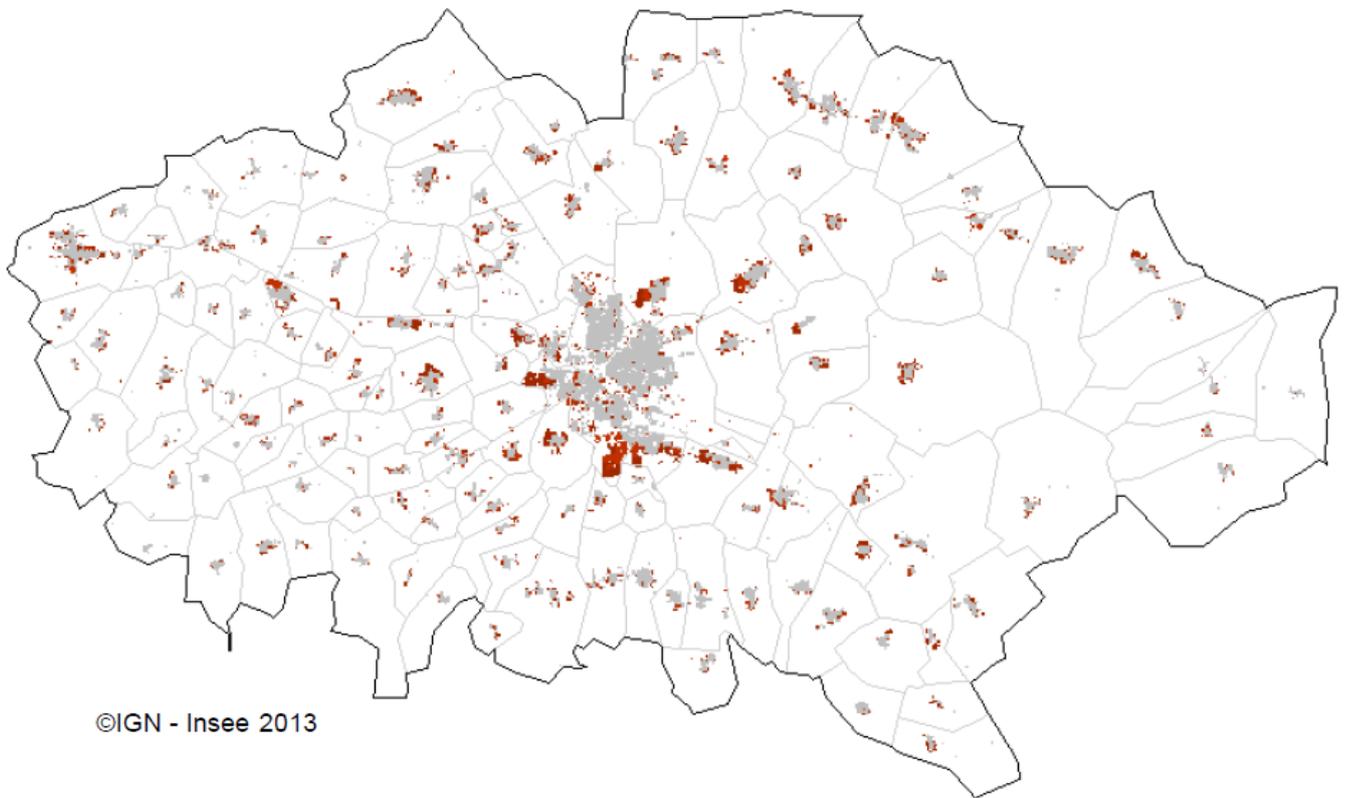
Alors qu'aujourd'hui les dynamiques démographiques démontrent un ralentissement de la croissance de la population au sein du SCoT. Le territoire a connu une croissance soutenue de la population ces quarante dernières années (+31,1% en 40ans).

Indissociable, la forte hausse de population a entraîné une augmentation très significative du parc de logements sur cette même période. Le nombre de logements a cependant augmenté bien plus rapidement que celui de la population, passant de 73 800 logements en 1968 à 139 600 en 2008 (+89,2%).

Ce contexte général, n'a pas été sans impact pour le territoire rémois. Entre 1975 et 2008, c'est 2550 ha (selon l'INSEE) qui ont été artificialisées pour la construction de nouveaux logements, ce qui équivaut à une évolution d'environ 40% des espaces artificialisées pour l'habitat depuis 1975.

Les espaces consommés se localisent principalement en continuité des taches urbaines existantes. En dehors du Pôle Urbain, qui a bien évidemment subi une croissance importante de son tissu urbain depuis 1975, ce sont dans les Bourgs Centre structurant le territoire que l'évolution des surfaces urbanisées a été la plus forte (proportionnellement). En effet, sur la période d'observation, les surfaces artificialisées pour l'habitat progressent de 50,6% dans les bourgs- centres structurants et de 44,3% dans les bourgs-centre d'appui.

**Surfaces artificialisées pour l'habitat en 2008 au sein du SCoT de la région rémoise,
selon les dates d'artificialisation**
Carte carroyée



Source : DGFIP, taxe d'habitation 2009

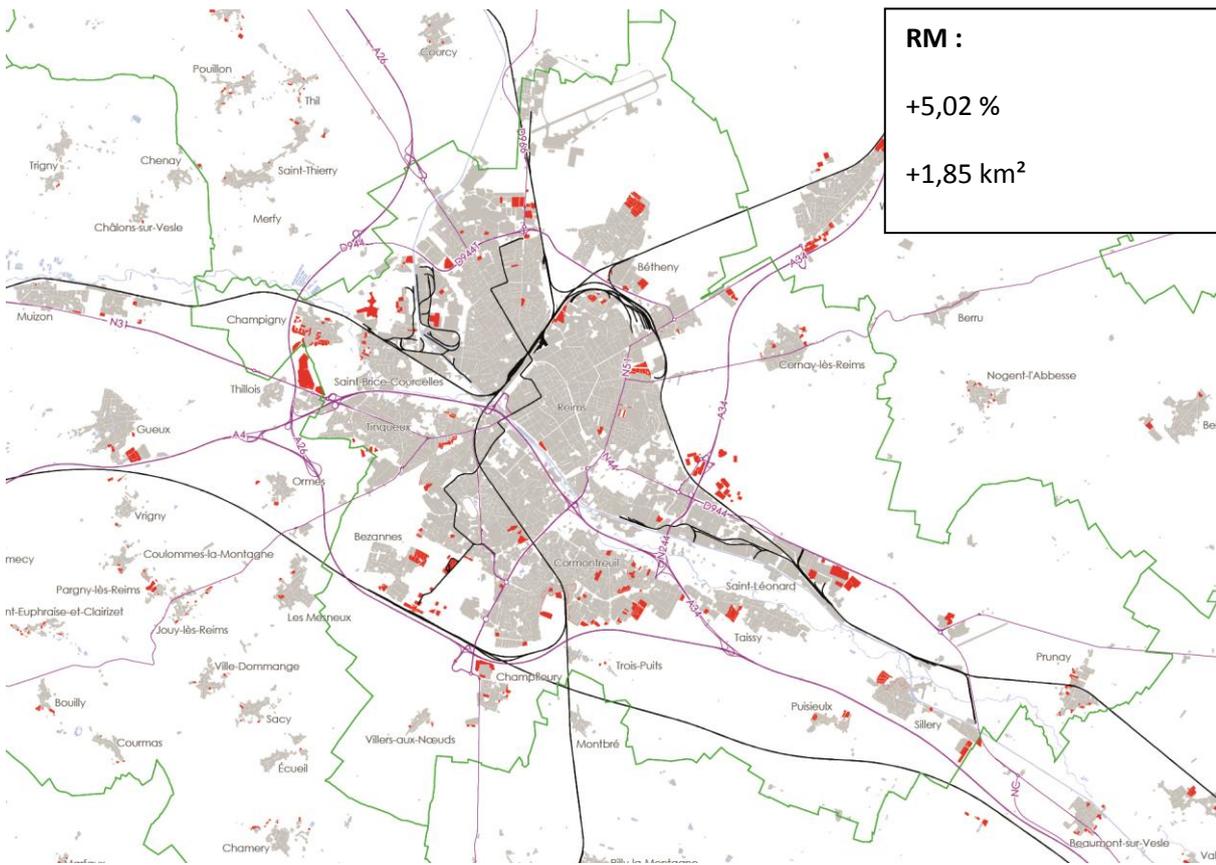
Surfaces artificialisées pour l'habitat

- Avant 1975
- Entre 1975 et 1981



Beine Bourgogne :
 +15,98%
 +0,7 km²

Figure 1 interco: Beine-Bourgogne



RM :
 +5,02 %
 +1,85 km²

Figure 2: interco : RM

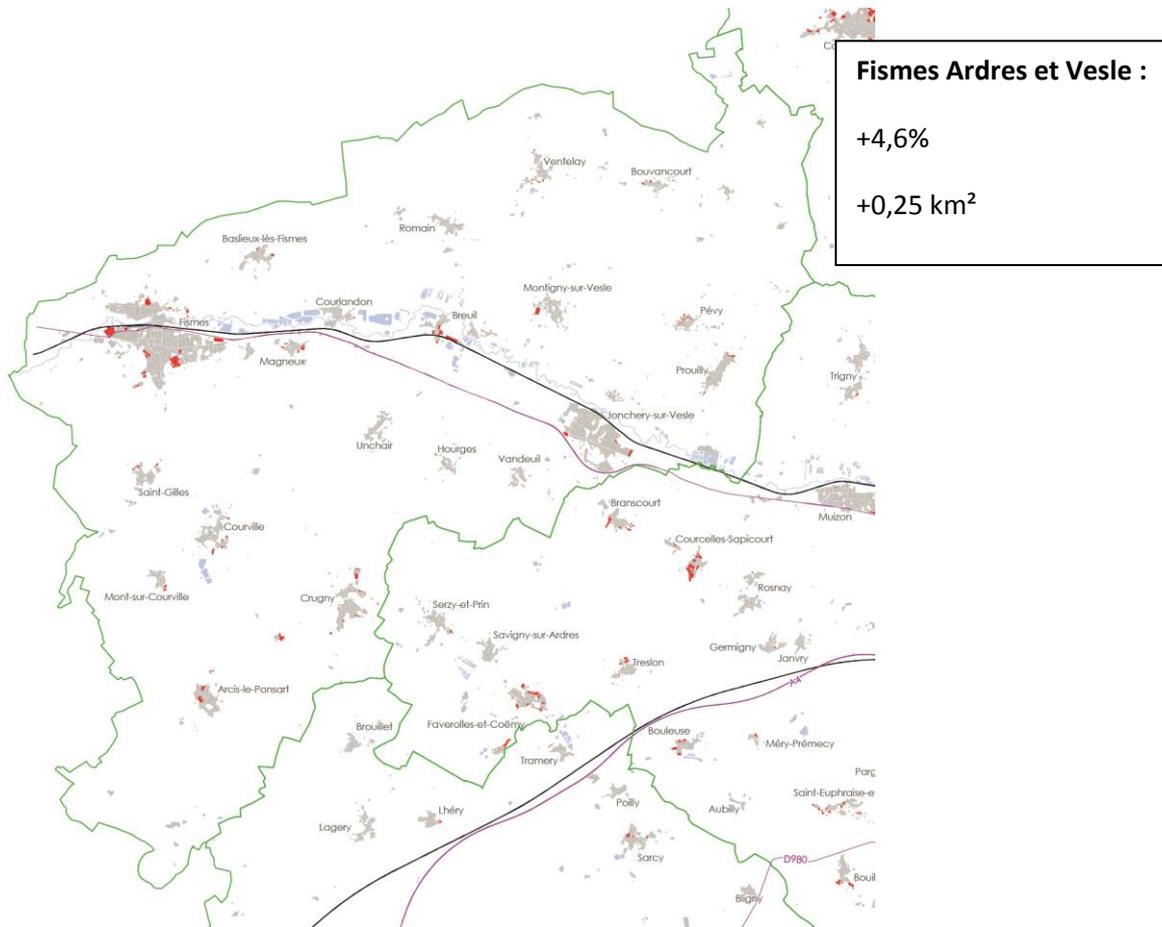


Figure 3/ interco: Fismes et Ardres & Vesle

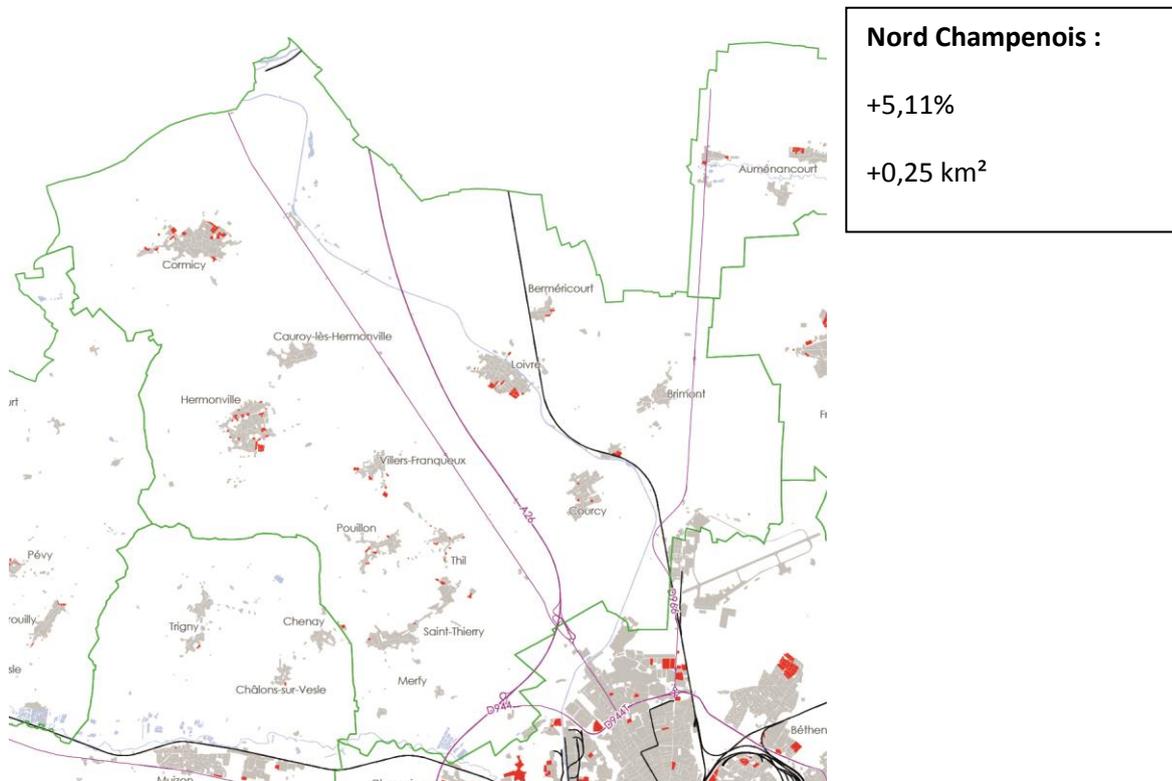


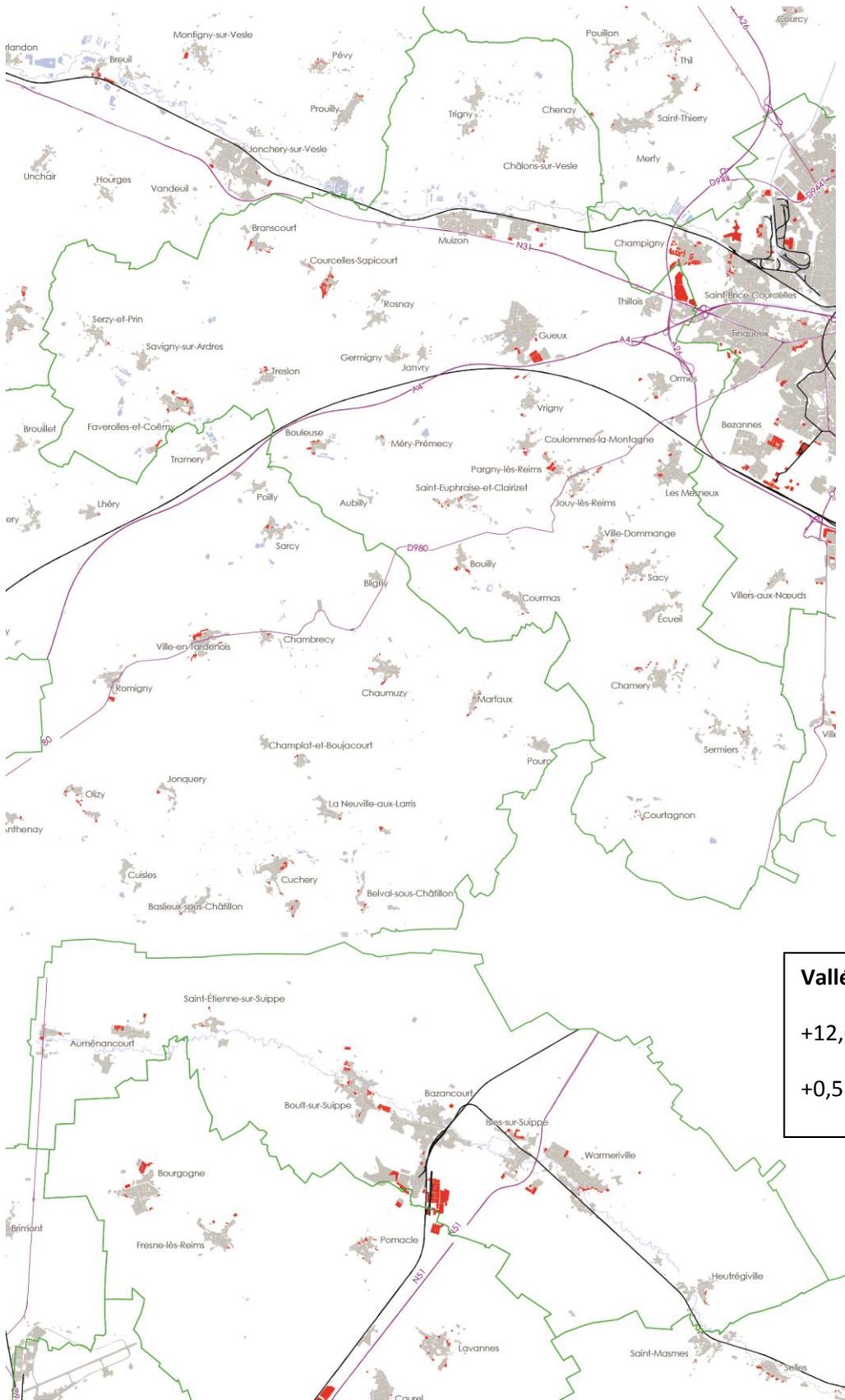
Figure 4: Nord champenois



Rives de suippe :
 +4,16%
 +0,14 km²

Vesle et coteaux :
 +5,26%
 +0,24 km²

Champagne-Vesle :
 +8,52%
 +0,56km²



Vallée de Suippe :
 +12,65%
 +0,5 km²

	TU 2004	TU 2012	Surface totale	Evo TU 2004-2012		Conso (km ²)
Vallée de la Suippe	3,95	4,45	99,56	12,65822785	%	+0,5
Rives de la Suippe	3,36	3,5	226,39	4,166666667	%	+0,14
Beine Bourgogne	4,38	5,08	149,07	15,98173516	%	+0,7
Nord Champenois	4,89	5,14	114,66	5,112474438	%	+0,25
Fismes Ardre Vesle	5,43	5,68	165,05	4,604051565	%	+0,25
Champagne Vesle	6,57	7,13	179,09	8,523592085	%	+0,56
Vesle Montagne de Reims	4,56	4,8	189,53	5,263157895	%	+0,24
Reims Métropole	36,81	38,66	172,87	5,025808204	%	+1,85
TOTAL	69,95	74,44	1296,22	6,418870622	%	+4,49

Selon la définition de L'Agence Européenne de l'Environnement, l'étalement urbain se définit dès lors que l'évolution de surfaces artificialisées est supérieure à celle de la population.

Cependant, même avec une croissance soutenue de population, une surconsommation est observée sur le territoire. L'étalement urbain s'opère à cause d'une consommation foncière bien supérieure aux besoins réels en foncier.

L'INSEE comptabilise une surconsommation d'environ 1600ha par l'habitat depuis 1975.

L'étalement urbain, conséquence de la quête de son idéal d'habiter.

Le premier facteur, favorisant l'étalement urbain, est le phénomène de périurbanisation. Au sein du SCoT de la région rémoise, les migrations résidentielles du pôle urbain vers l'espace périurbain deviennent importantes dès le milieu des années 1970, modifiant la structure démographique du territoire.

La forte croissance, à la fin des années 70, s'explique en partie par un ensemble d'éléments contextuels qui influença l'installation des habitants dans les espace proche des villes, soit le périurbain. Par exemple, outre la généralisation de l'usage de l'automobile, une série de transformations de l'offre de financement encouragea l'accès à la propriété individuelle, notamment :

- L'essor du crédit immobilier qui a fortement diminué l'âge auquel la moitié de la génération devient propriétaire.
- La mise en place de politiques publiques de solvabilisation de la demande, dont l'instauration en 1977 du Prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP).

Ces facteurs économiques cumulés à l'idéal d'habiter des français, d'accession à la propriété et à la maison individuelle (préférentiellement à la campagne dans un cadre de vie qui sera jugé de qualité) sont la cause d'un périurbain attractif.

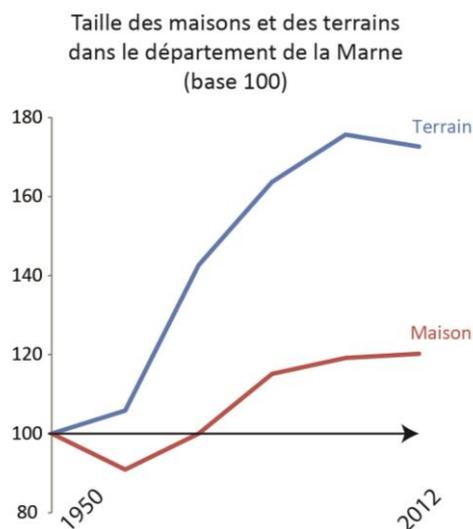
En effet même si globalement la typologie du logement indique un certain équilibre entre le nombre d'appartement et le nombre de maisons sur le territoire, en dehors de la ville-centre 9 logements sur 10 sont des maisons individuelles.

Ainsi entre 1975 et 2008, la part des habitants du SCoT résidant dans le périurbain passe de 21,3 % à 27,0 %. En déménageant du pôle urbain vers l'espace périurbain, dans son mode d'habiter idéalisé, un habitant consomme en moyenne six fois plus d'espace pour son habitat.

L'évolution de la répartition de la population entre ces deux espaces conduit donc à une plus grande consommation d'espaces. La périurbanisation engendre une surconsommation de 1 030 hectares et représente donc les deux tiers de l'étalement urbain.

Les évolutions sociétales favorisent aussi l'étalement urbain.

Le second facteur qui favorise l'étalement urbain est la dé-densification des territoires. Ce phénomène exprime le fait que, dans le temps, le nombre d'habitants par hectare diminue ou, autrement dit, que la surface résidentielle par habitant augmente.



Le graphique ci-contre illustre bien ce processus de dé-densification.

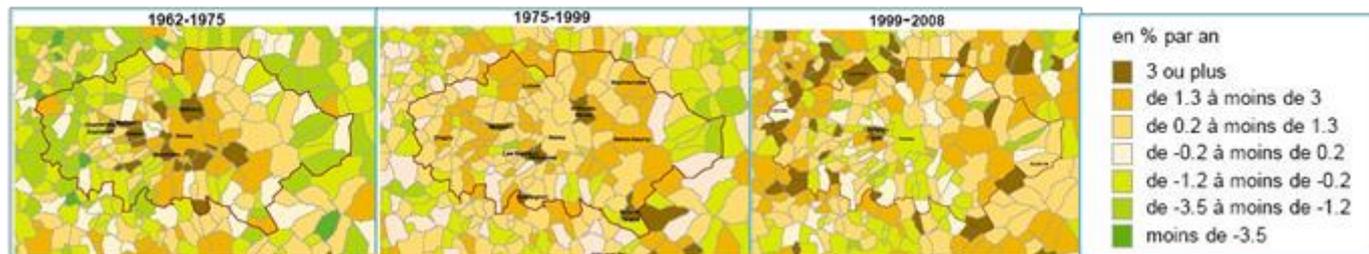
Dans le périurbain, on ne peut pas parler de dé-densification propre puisque la densité d'origine n'est pas très élevée. La densité résidentielle du périurbain est relativement stable entre 1975 et 2008 puisqu'il avoisine les 13,2 habitants par hectare de surface artificialisée par l'habitat. Dans le périurbain il existe une surconsommation des espaces si les extensions se réalisent en fonction de la densité existante (pour des questions de continuité et de cohérence paysagère).

Cependant, au sein du pôle urbain, la densité résidentielle diminue sur la même période d'évolution, passant de 88,2 à 71,8 habitants par hectare.

Cette densité dépend à la fois du nombre de logement par hectare, mais avant tout du nombre de personnes par logement, c'est-à-dire de la taille des ménages.

Or même si la densité de logement augmente dans le pôle urbain, le nombre de personnes par ménage diminue. Cette diminution contribue fortement à la baisse de la densité, qui s'explique principalement par un ensemble d'évolutions sociétales comme la décohabitation des générations, des unions plus fragiles, une hausse de l'espérance de vie, diminution des familles nombreuses. La périurbanisation n'est donc pas la seule cause de l'étalement urbain, l'évolution des comportements individuels y contribue aussi et génère une surconsommation de 570ha, selon l'INSEE de 1975 à 2008.

Progression du phénomène de périurbanisation, l'évolution démographique dans le périurbain.



Les conséquences spatiales de l'étalement urbain.

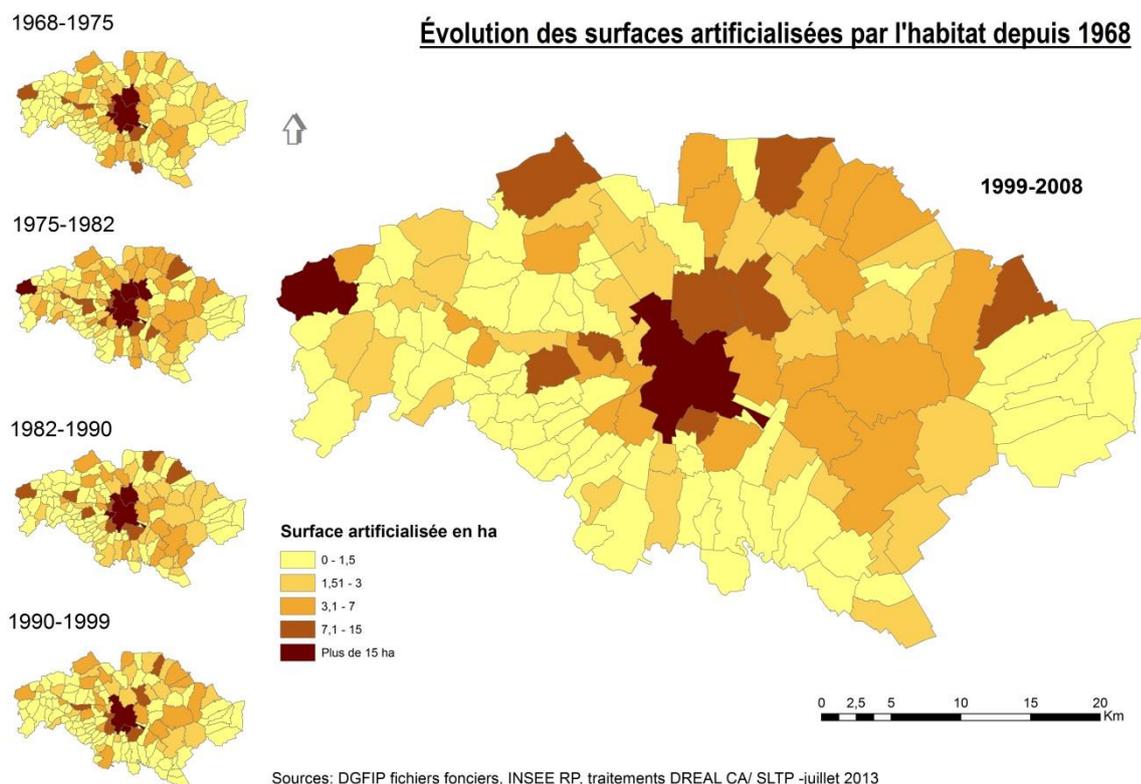
Un étalement urbain plus localisé depuis les années 2000.

A l'instar du déploiement démographique dans les couronnes périurbaines issu de la progression du phénomène de périurbanisation, l'évolution des surfaces artificialisées par l'habitat depuis 1968, s'est aussi propagé à la manière d'une tache d'huile.

De 1968 à 1975, les communes de la première et de la deuxième couronne sont fortement sollicitées par l'installation de nouveaux habitants et l'extension des zones urbaines. De 1975 à 1982, le processus s'intensifie et atteint les communes de la troisième couronne. Depuis, on observe une évolution plus conséquente orientée sur la plaine Champenoise et les vallées.

Depuis 1982 la périurbanisation engendre des consommations foncières disparates en fonction de la localisation géographique. La composition paysagère dans laquelle s'inscrit la commune influence l'évolution de l'étalement urbain.

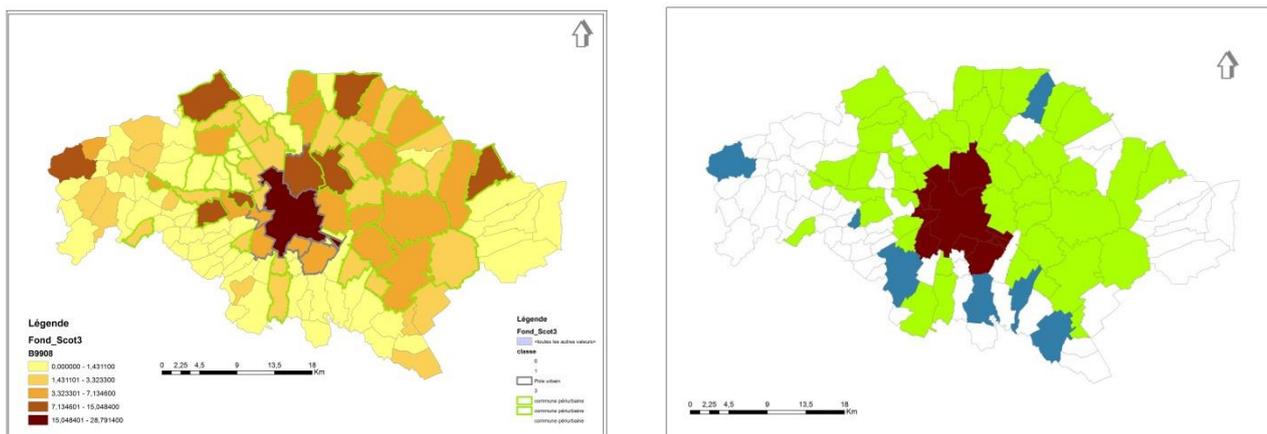
L'évolution des surfaces artificialisées dans la dernière période d'observation indique un étalement plus prononcé à l'est du Pôle urbain, en champagne crayeuse, où le développement de l'urbanisation est moins contraint. La topographie est favorable et les disponibilités foncières plus présente. Ainsi les secteurs du Tardenois et de la cuesta, face à une forte pression foncière et peu de disponibilité, ont une consommation plus raisonnée.



Selon l'INSEE une commune périurbaine est une commune qui envoie au moins 40% de ces actifs dans le pôle urbain. La carte ci-dessous illustre les communes envoyant au moins 40% de leurs actifs occupés dans le pôle urbain notamment Reims (en vert). Cette cartographie a été élaborée à partir des flux

domiciles/travail de l'INSEE qui ne prend pas en considération les flux de moins de 100 actifs. Ainsi, toutes les communes de moins de 100 habitants ne sont pas échantillonnées (en blanc). Cependant, elle identifie les secteurs résidentiels ou les habitants sont fortement dépendants du pôle urbain rémois.

Malgré les vides, cette cartographie indique que le processus de périurbanisation est aujourd'hui nettement plus marqué sur la partie Champagne Crayeuse (les flux domicile travail y sont plus conséquents) et vallée de la Vesle que sur le plateau ouest ou les coteaux. L'activité viticole est une activité locale qui explique en partie cette organisation spatiale, les actifs occupés travaillant sur Reims ne sont pas majoritaire. Dans un second temps, une partie des communes sont capté par l'unité urbaine de Fismes. Les communes dont plus de 40% de leurs actifs travaillent dans leurs communes de résidence sont représenté en bleu sur la cartographie.



De nouvelles densités induisant de nouveaux besoins.

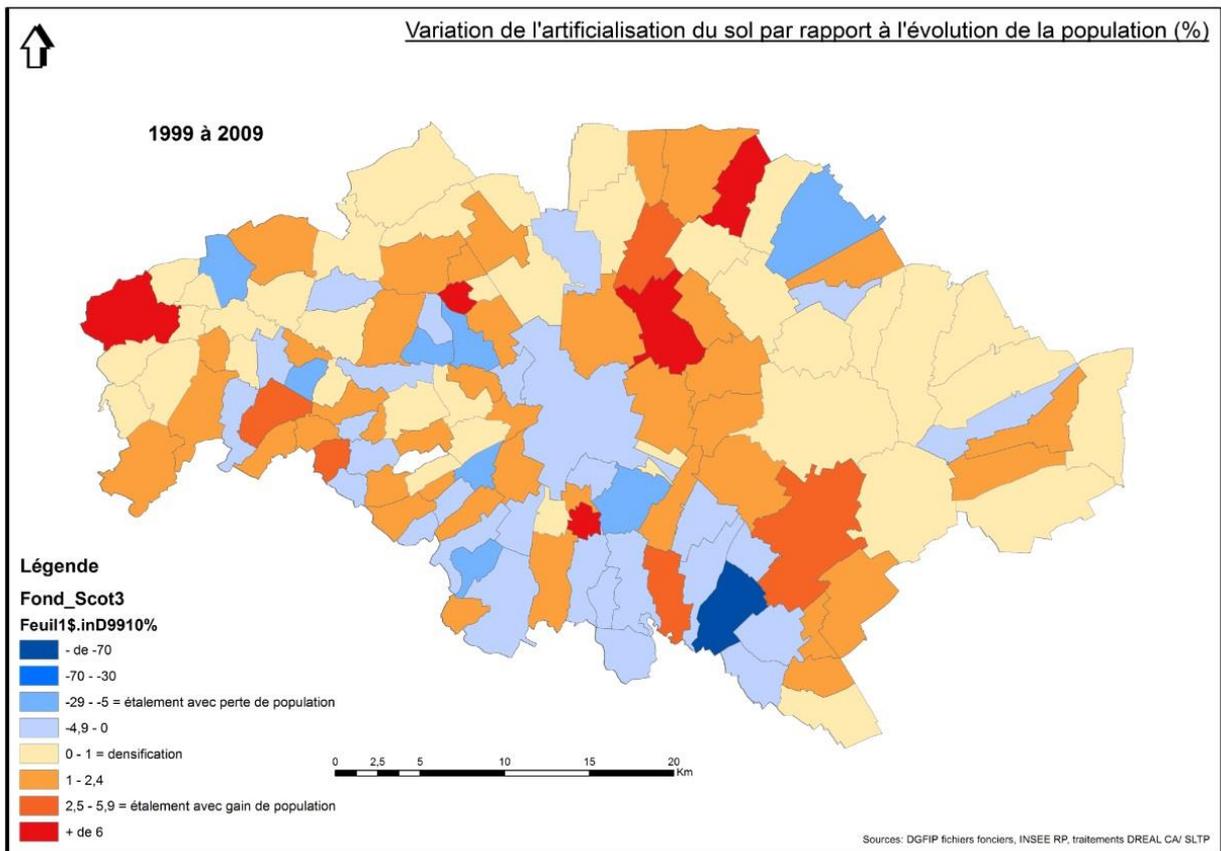
La région rémoise, s'étendant sur environ 130 185ha, connaît depuis le milieu des années 70, un ralentissement de sa croissance démographique. Dans la dernière période observée 1999-2010, les rouages d'une stabilisation démographique s'enclenche sur la région rémoise avec une perte minime mais bien effective de 0,03% de la population par an entre 1999 et 2010. 28,5% du territoire du SCoT subit un recul démographique.

L'analyse effectuée par la DREAL grâce à l'outil de mesure de l'artificialisation résidentielle (OMAR) en 2013, permet de juger de la qualité de l'étalement urbain sur le territoire, notamment au regard de l'évolution démographique.

La cartographie ci-contre, illustre que de nombreuses communes, notamment le pôle urbain et une partie de la côte viticole, subissent un étalement urbain avec perte de population.

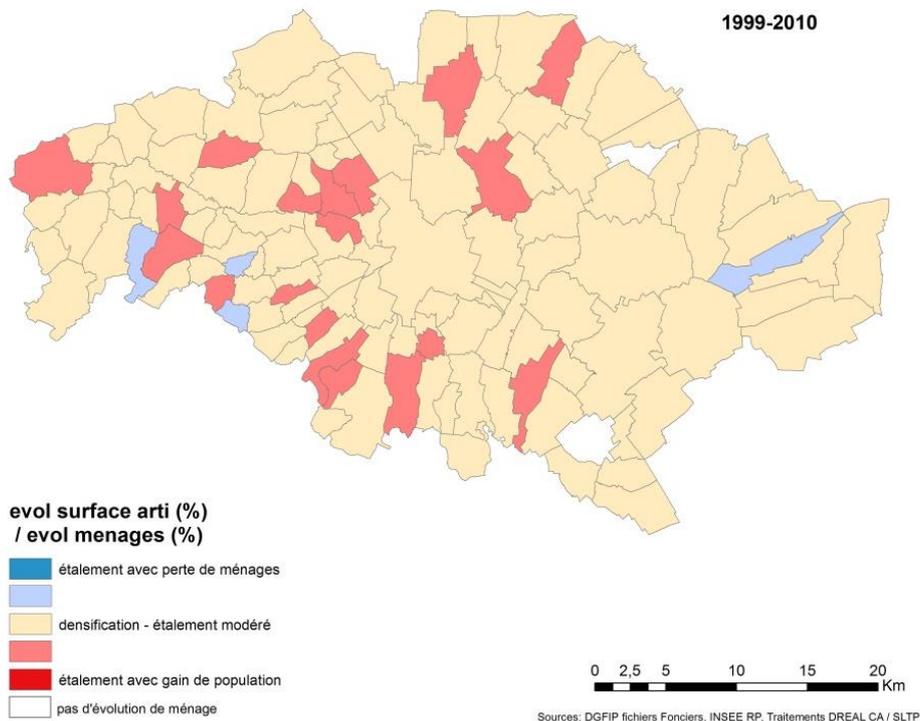
Cependant, cette tendance à la perte de population n'affecte cependant pas le poids des ménages qui augmente d'années en années +0,8% de variation annuelle moyenne de 1999 à 2010. Ainsi le phénomène de desserrement des ménages ne limite pas l'étalement urbain.

La même analyse mais au regard de l'évolution des ménages démontre l'importance de ce phénomène de desserrement. Certaines communes en perte de population voient leurs nombre de ménages augmenter. C'est le cas de Verzenay par exemple.

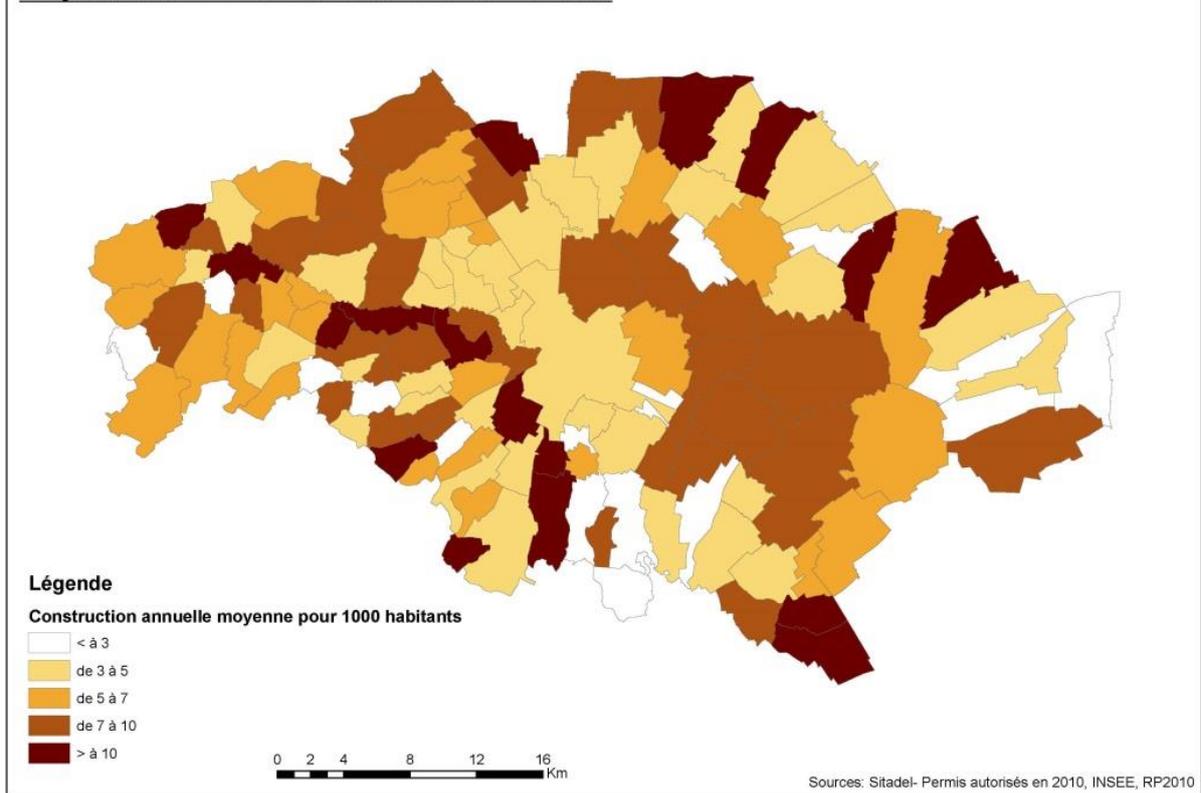


Ainsi le processus de desserrement des ménages impacte fortement les besoins en foncier du territoire, ainsi même si les espaces rémois enregistrent une perte d'habitants, le nombre de ménages est en constante augmentation. Les besoins de production de logement ne subissent pas de diminution significative (cf carte ci-dessous), c'est pourquoi l'étalement urbain se poursuit.

Variation de l'artificialisation du sol du SCot par rapport à l'évolution des ménages depuis 1968

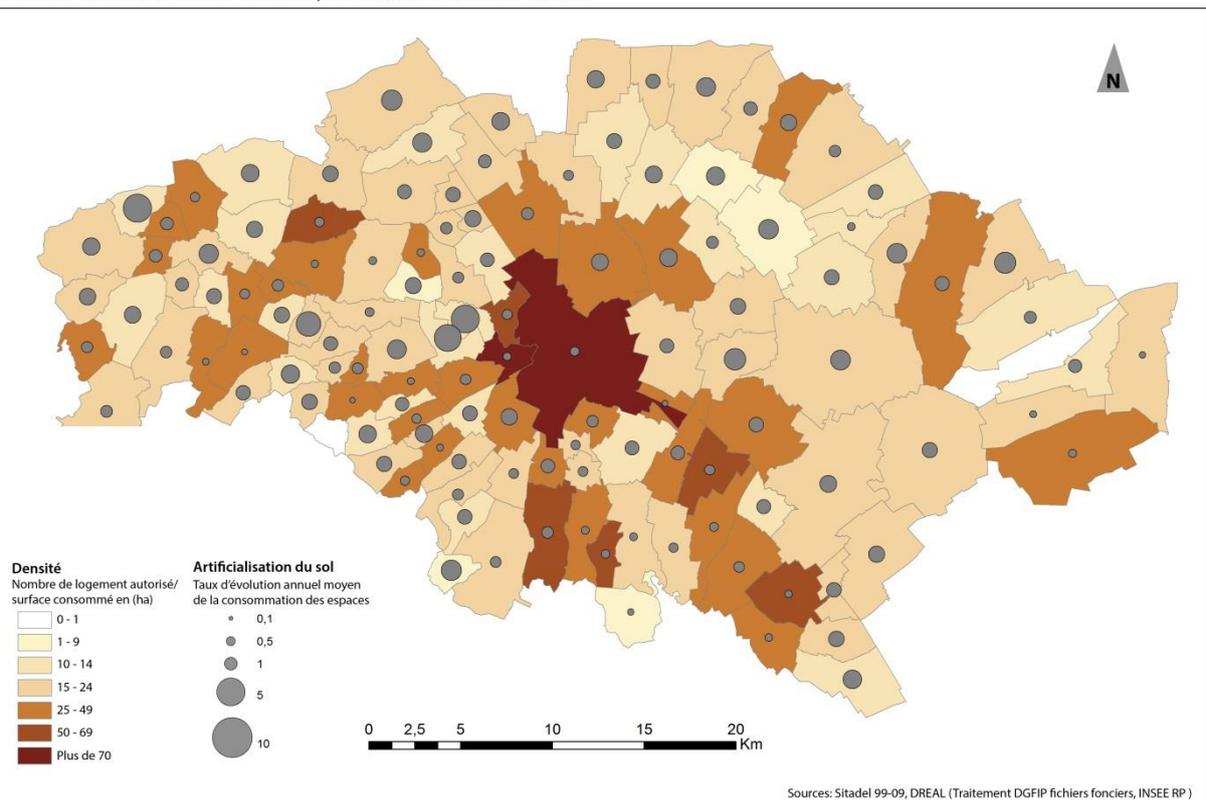


Le rythme de la construction neuve entre 1999 et 2010



Cependant, le desserrement des ménages (diminution du nombre de personnes par ménages, impactée par le phénomène de vieillissement de la population mais aussi la décohabitation) **tend à de nouveaux besoins d’habiter, notamment des logements plus petits adaptés aux différents âges et aux parcours résidentiels.** Selon les projections démographiques, la taille des ménages devrait encore décroître pour atteindre, dans l’ensemble du SCoT, 2,01 personnes en 2030 contre 2,17 en 2008. La diversification de l’habitat

Densité et consommation foncière par l’habitat entre 1999 et 2009



devient de plus en plus nécessaire.

Les faibles densités illustrées par la carte ci-dessous dans les communes où l'artificialisation du sol est plus conséquente indiquent une trop grande standardisation des modes d'habiter.

Malgré ces tendances, l'étalement urbain peut être contenu, principalement par la densification du bâti résidentiel dans l'espace périurbain. Cette densification passe notamment par la construction de logements collectifs. Sur les dernières années, la part de ces logements parmi les constructions récentes augmente. Entre 2004 et 2008, ils représentent 10,7 % des logements construits dans le périurbain alors qu'ils ne constituaient que 5,8 % du parc immobilier avant 2004. Cette proportion est particulièrement importante dans les 11 bourgs centres structurants du SCoT où les logements collectifs représentent 16,1 % des constructions récentes. Elle est encore plus conséquente dans certaines communes de l'espace périurbain comme Sillery (55,8 %) ou Rilly-la-Montagne (50,0 %).

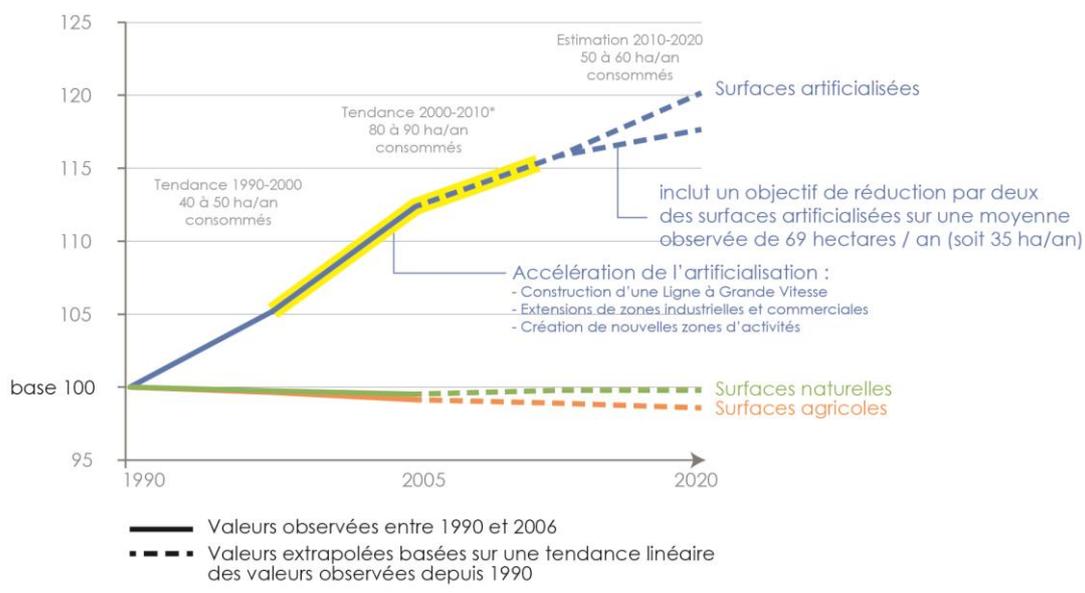
Aujourd'hui, ces programmes de logements collectifs ou individuels denses progressent en milieu rural, représentant parfois sur certains secteurs près de 50 % des nouvelles constructions. Le pôle urbain a également construit de nouveaux logements, mais moins concentrés (88 habitants à l'hectare en 1975 contre 72 en 2008).

UNE ARTIFICIALISATION CONSEQUENTE A CAUSE DE LA MOBILITE ET DES ACTIVITES.

L'artificialisation du sol ne relève pas seulement du développement de l'habitat. D'autres activités humaines (industrie, commerce, infrastructures routières et ferroviaires, ...) sont aussi consommatrices d'espaces. En 2011, la surface artificialisée du SCoT augmente de 115 hectares. Cette artificialisation s'est principalement réalisée aux dépens des terres agricoles (107 hectares) et est fortement concentrée à la périphérie du pôle urbain rémois. Elle est particulièrement importante dans la commune de Bezannes où les activités se développent autour de la gare TGV Champagne- Ardenne, avec 65,8 hectares artificialisés en 2011. Dans la commune de Thillois, le développement des activités commerciales entraîne aussi une forte consommation d'espaces (11,6 hectares artificialisés en 2011).

Au 1er janvier 2012, les zones artificialisées occupent 10,1 % de la surface du SCoT, soit 14 300 hectares. Ces zones sont fortement concentrées sur le pôle urbain rémois (37,6 % de la surface artificialisée du SCoT) mais aussi sur les 11 bourgs centres structurants et les 13 bourgs centres d'appui (22,5 %). Les infrastructures de transport représentent plus d'un septième des terres artificialisées du territoire, avec 1 650 hectares pour les routes et autoroutes et 530 hectares pour les voies ferrées. Le reste du territoire est principalement couvert par des surfaces agricoles ou viticoles. Les terres agricoles représentent, en effet, 64,7 % de la surface du SCoT et la vigne, 4,9 %. Les espaces forestiers occupent une partie non négligeable du territoire (17,9 %), principalement au sud et à l'ouest du SCoT. Les autres surfaces naturelles (carrières et eaux) sont, par contre, peu présentes (0,2 % du territoire).

Figure 5 Consommation d'espaces depuis 1990



*basée en partie sur une estimation à partir de 2007

source : CLC 1990 / 2000 / 2006

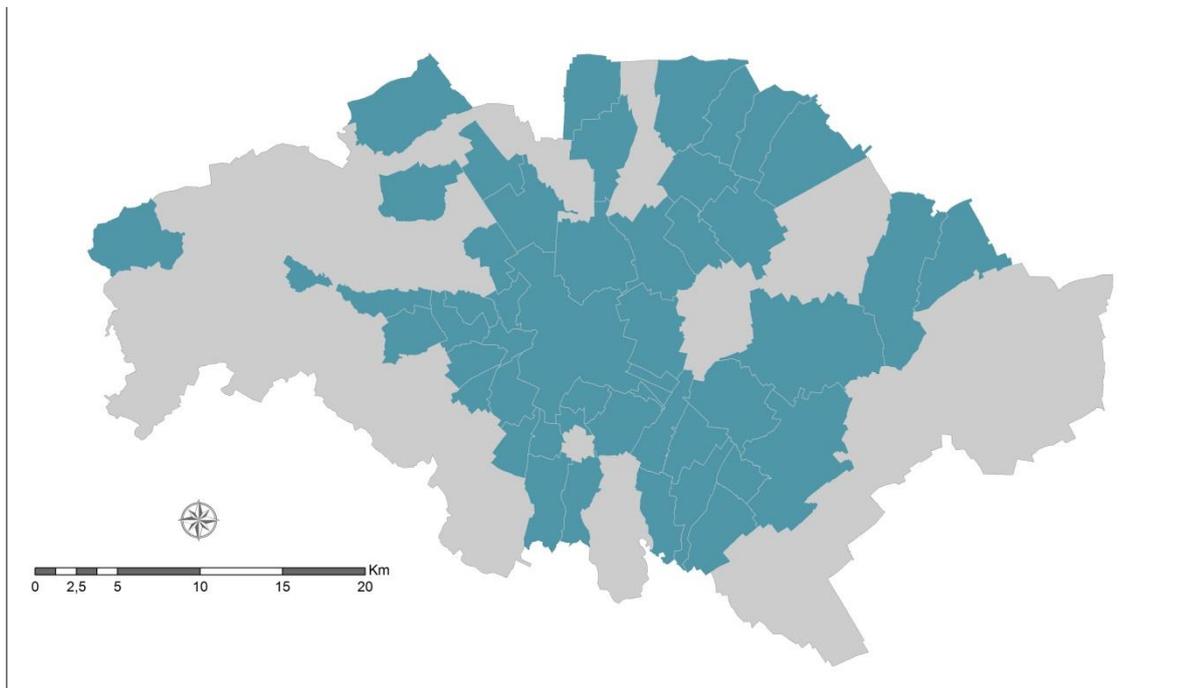
REGULER LES POTENTIALITES FONCIERES POUR LIMITER L'ETALEMENT URBAIN

Un observatoire a été mené sur les communes de plus de 700 habitants afin d'estimer les potentialités foncières du territoire inscrite dans les documents d'urbanisme.

Le pays rémois compte 37 communes de plus de 700 habitants, les communes de moins de 700 habitants appartenant à l'intercommunalité de Reims Métropole ont été intégrées au périmètre d'études (Champfleury, Puisieux, Saint Léonard, Villers aux Nœuds, Trois Puits) ainsi que les communes stratégiques comme Saint Thierry, Ormes, Lavannes, Pomacle, Caurel et Thillois.

Les communes échantillonnées sont donc au nombre de 48, recouvrant environ 49% du SCOT.

Le territoire d'étude.

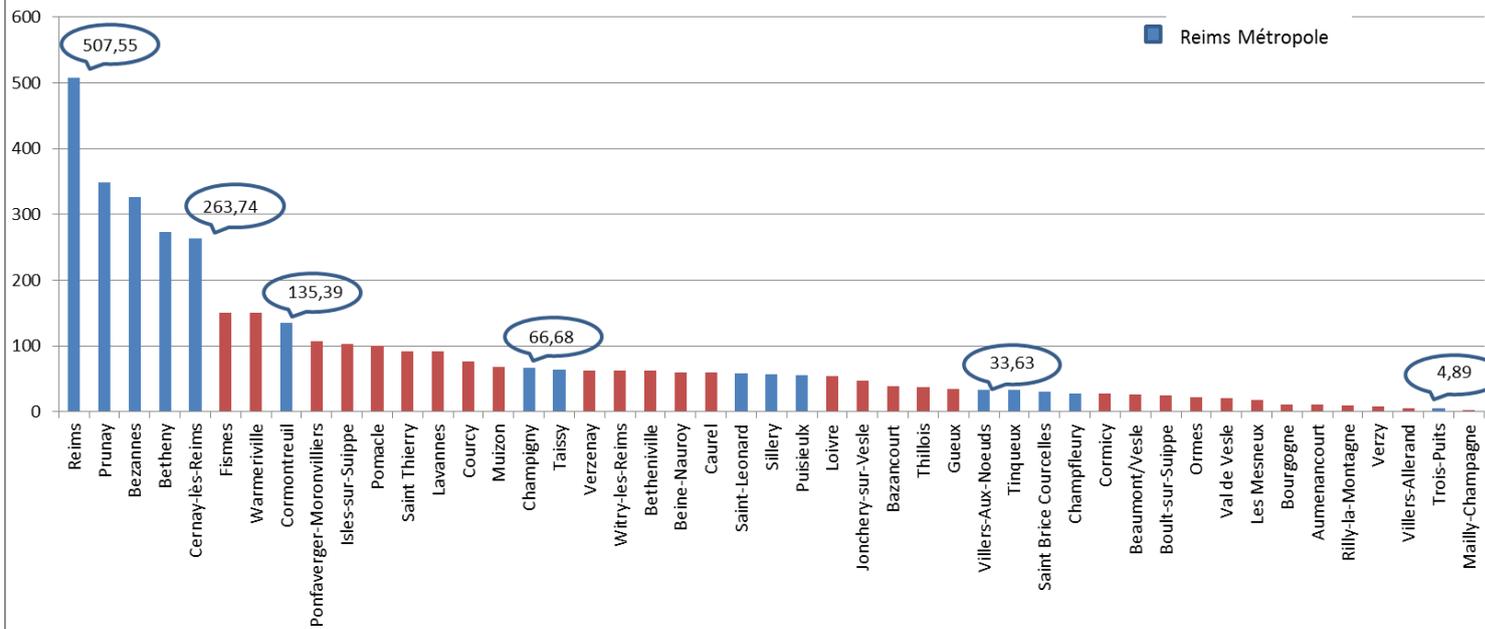


A savoir : Dans cet échantillonnage 43,8% ont encore un Plan d'occupation des sols, c'est pourquoi, il ne faut pas surévaluer les disponibilités observées. Les POS sont des documents d'urbanisme vieillissant ayant été élaboré pour la plupart dans les années 70-80. A cette époque les réflexions menées sur la lutte de la consommation des espaces étaient absentes des documents d'urbanisme. D'autant plus, la moitié du territoire n'a pas été observée. Ainsi les chiffres utilisés ne donneront qu'une tendance générale de la capacité des potentiels foncières sur le territoire du SCOT. Enfin, l'étude a été réalisée par photo-interprétation base 2012. A l'instant T, ces données ne sont sans doute plus d'actualités.

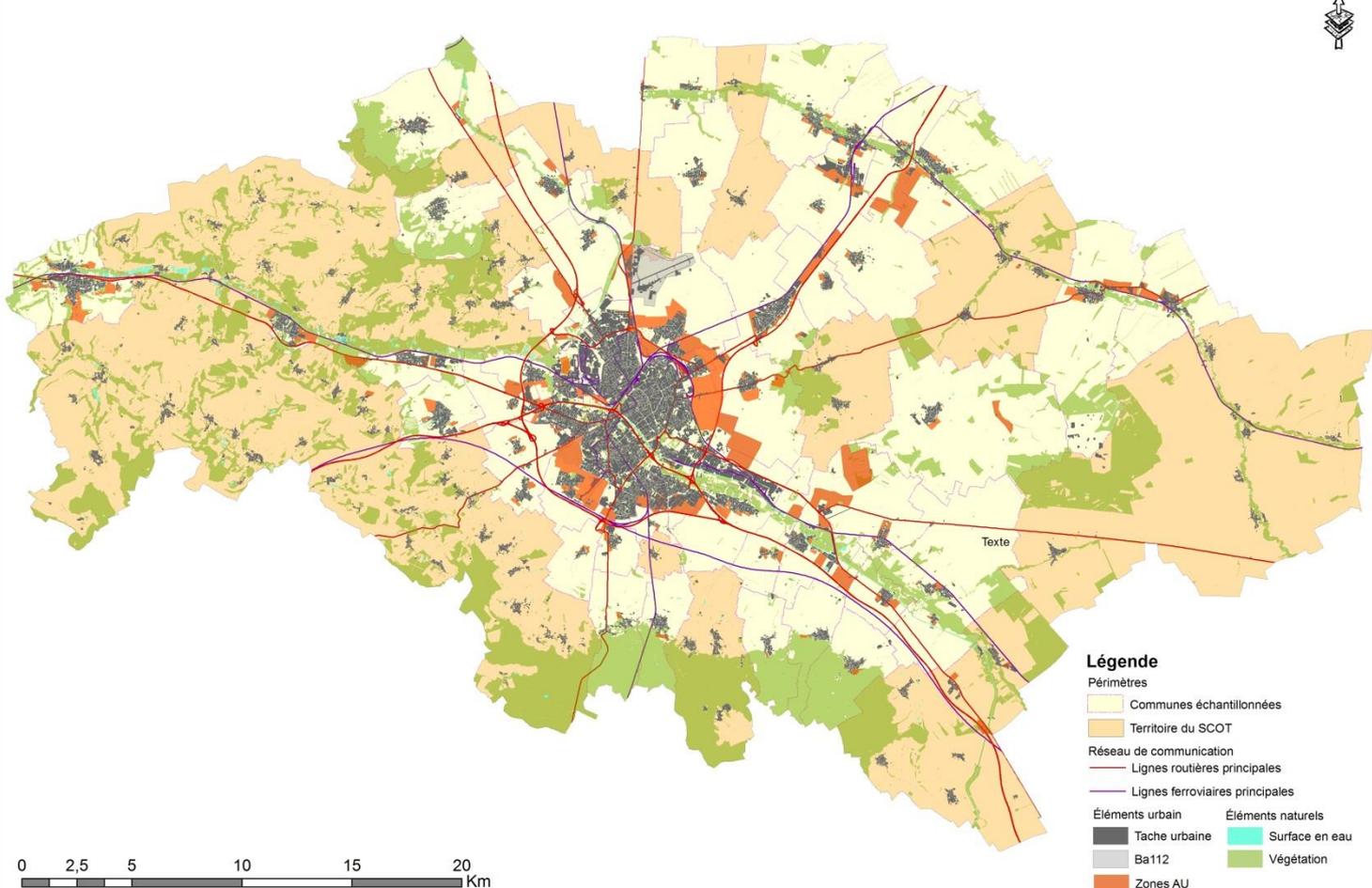
56,25% des documents soit des Plans Locaux d'Urbanisme, plus récent et devant prendre en considérations les principes du développement durable, cependant 69,2% des zones inscrites en « A urbaniser » sont issus des PLU.

Le territoire d'étude comprend environ 3935,5 ha de zones inscrites à urbaniser dans les documents d'urbanisme en vigueur, dont 58% sur Reims Métropole.

Répartition des capacités des zones à urbaniser inscrits dans les documents d'urbanisme par commune (ha)



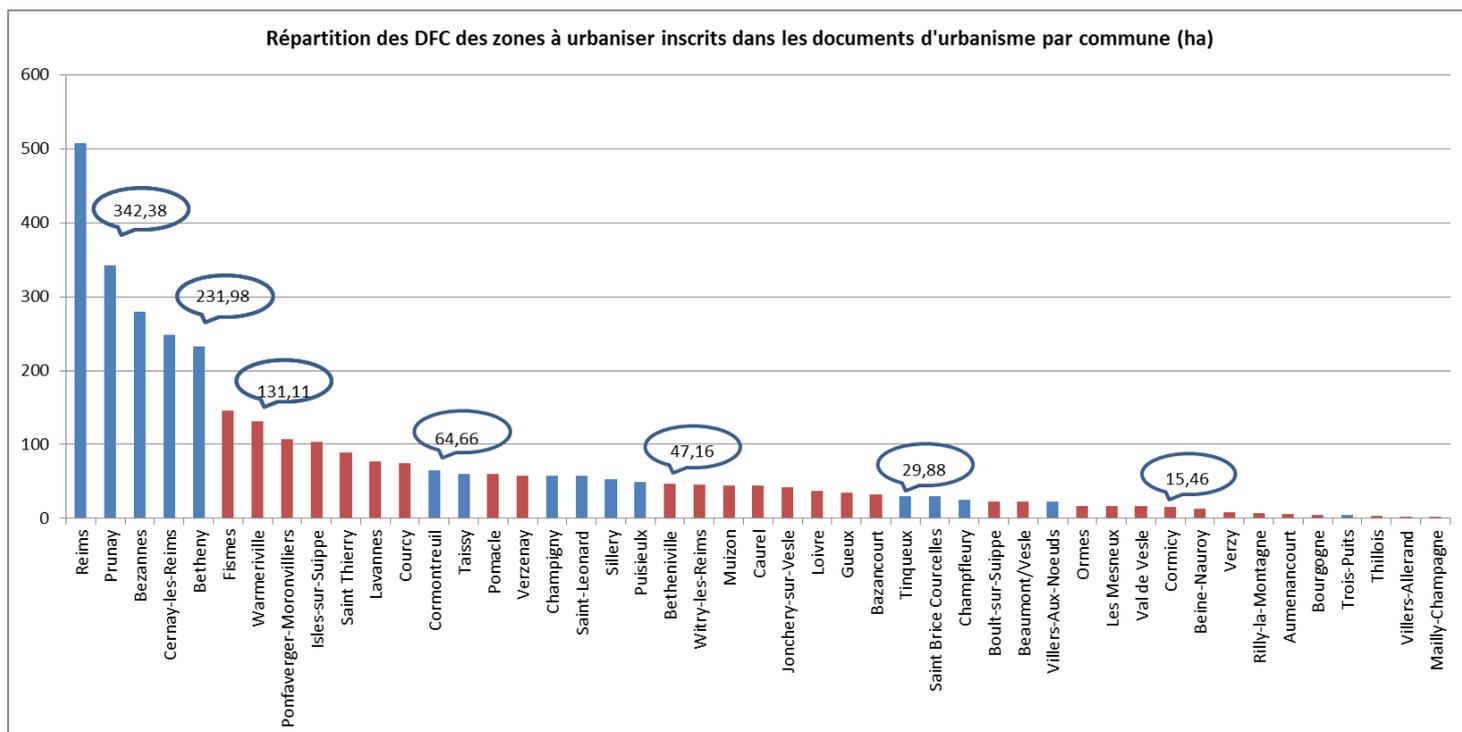
3935,5 ha de zones inscrites en "A urbaniser" dans les documents d'urbanisme dont 58% sur RM



L'inscription de zone à urbaniser ne signifie pas un stock de disponibilités foncières. Les zones à urbaniser peuvent être en cours d'urbanisation ou déjà urbaniser en fonction de la date d'approbation des documents d'urbanisme. Ainsi il faut différencier les zones inscrites et les disponibilités restantes au sein de ces zones à urbaniser.

Ainsi, le périmètre d'études (48 communes échantillonnées) comptabilise 3396,6ha de disponibilités foncières constructible en zone AU (DFC).

Avec ces 3400ha, les disponibilités foncières constructibles sont importantes. Le différentiel entre la capacité inscrite dans les documents d'urbanisme et les disponibilités foncières constructible en zone AU est de 588,9ha.

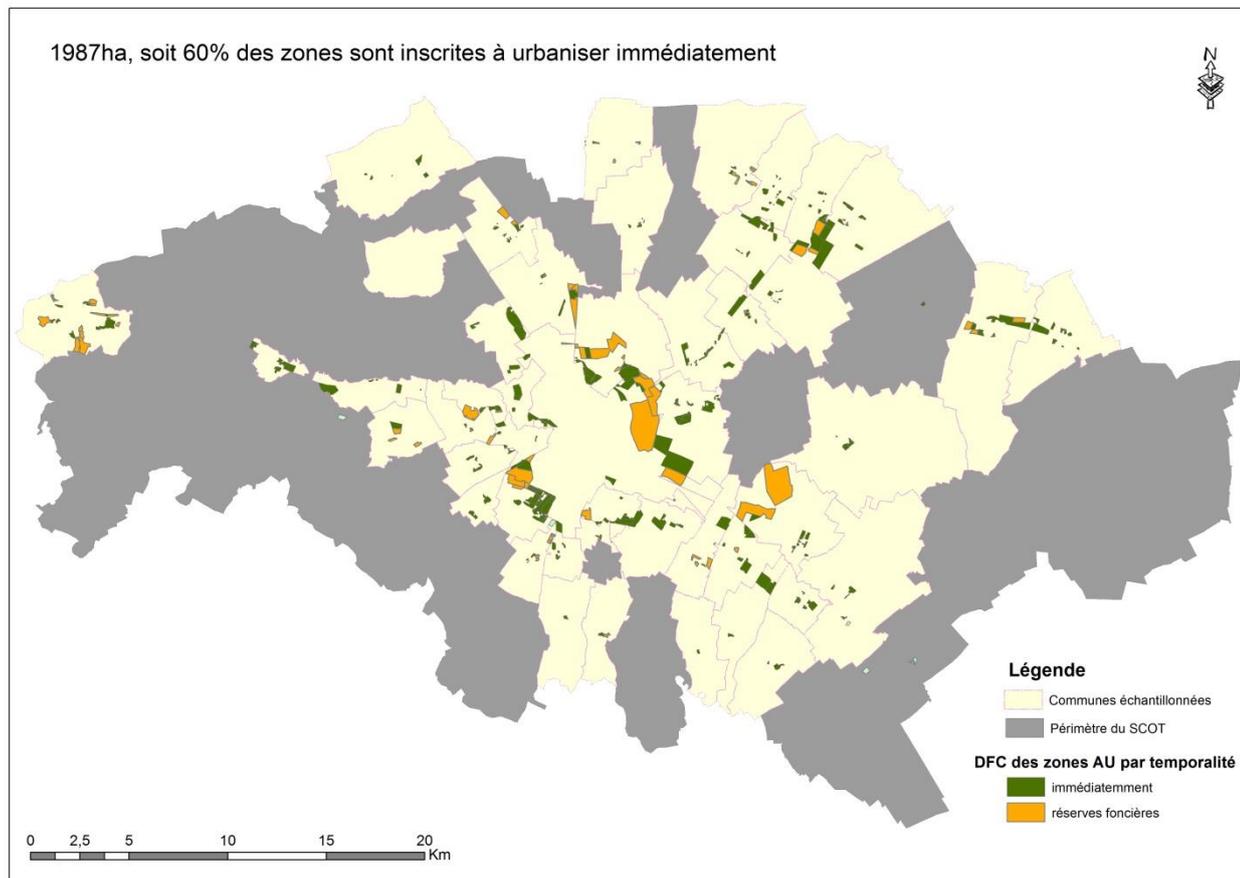


Reims, Prunay, Bezannes, Cernay-les-Reims, Bétheny et Fismes concentre à eux 6, la moitié des DFC existant en 2012 sur le territoire d'études.

Reims Métropole enregistre 2064,24 ha DFC en 2012.

Les DFC en fonction de la temporalité.

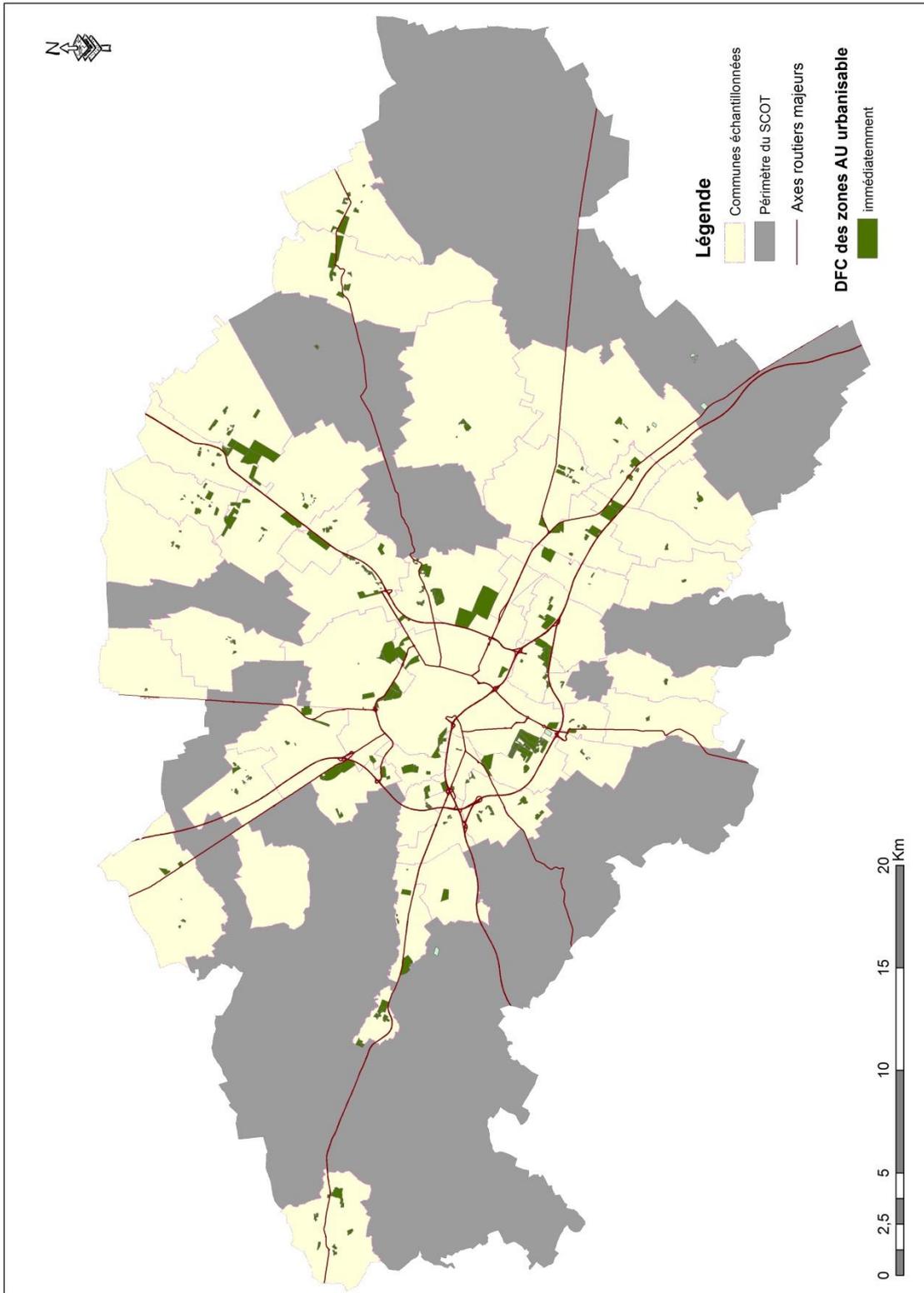
De plus 60% d'entre elles sont déjà ouverte à l'urbanisation. A hauteur d'une consommation foncière équivalente à la période 1999 à 2009, soit 32,61ha par an pour l'habitat, il faudrait une centaine d'année pour tout urbaniser.¹



Les DFC les plus importantes en termes de surface sont localisées principalement en périphérie directe de Reims et le long des axes de circulations majeurs (A26, A4, RN31..)

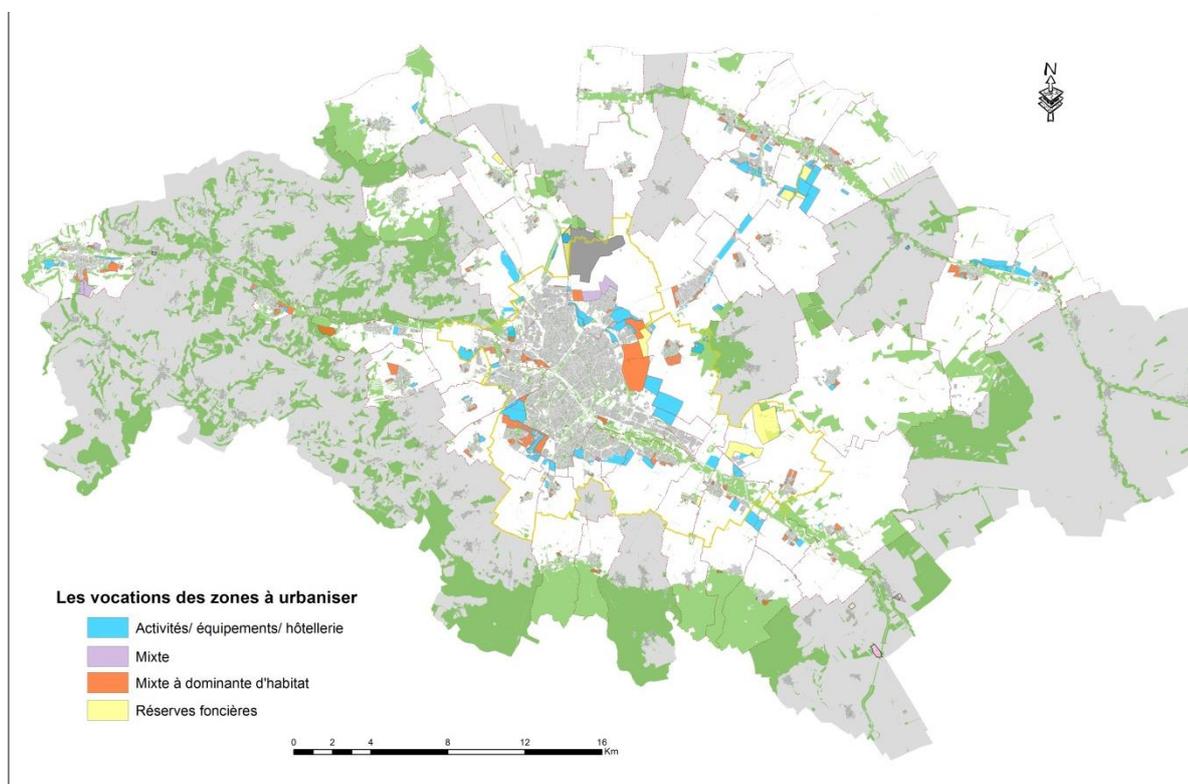
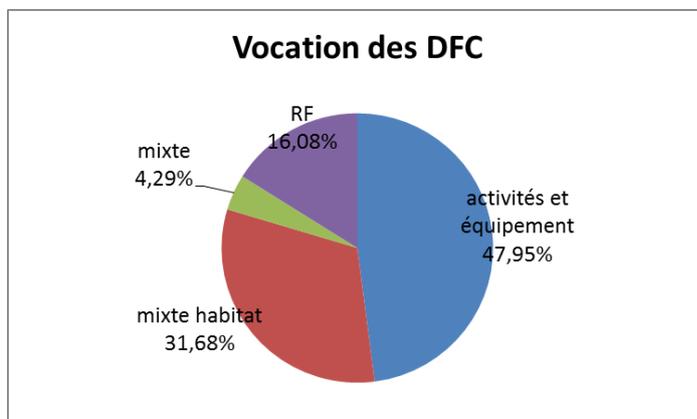
RM enregistre 2064 ha de DFC dont 967 ha urbanisable immédiatement, soit 46,8% des DFC de RM.

¹ Méthodologie : L'analyse des disponibilités foncières inscrites dans les documents d'urbanisme a été menée par observation du zonage (AU, AUX, NA, NAX) et affinée par observation de photo-aérienne datant de 2012 pour décompter les routes et les espaces déjà consommés.



Les DFC en fonction des vocations inscrites dans les documents d'urbanisme

Environ 48% des DFC sont à destination des activités et des équipements, 31,7% de l'habitat, 4,3% mixte mélangeant activités/habitats et équipements et enfin 16% sans vocation spécifiée.



L'activités regroupent 1628,8 ha de disponibilité foncières constructible dont 1385,2 ha constructible immédiatement, soit 85% des DFC à vocation de l'activités sont immédiatement constructible. 885,4 ha des DFC à vocation d'activités se trouve sur le territoire de RM (soit 54%), dont 693,36 ha constructible immédiatement. 42% des DFC à vocation d'activités se trouvent sur le territoire de RM est sont dores et déjà constructible.

L'habitat regroupent 1076 ha sur l'ensemble du périmètre d'étude, dont 601,2ha urbanisable immédiatement. 63% des ces DFC à vocation dominante d'habitat se trouvent sur RM.

Les vocations « mixte » et « réserves foncières » ne sont pas ouvert à la construction immédiatement (145,7ha pour la vocation « mixte » et 546ha pour la vocation « réserve foncière »)

Tableau de synthèse :

Pays Rémois

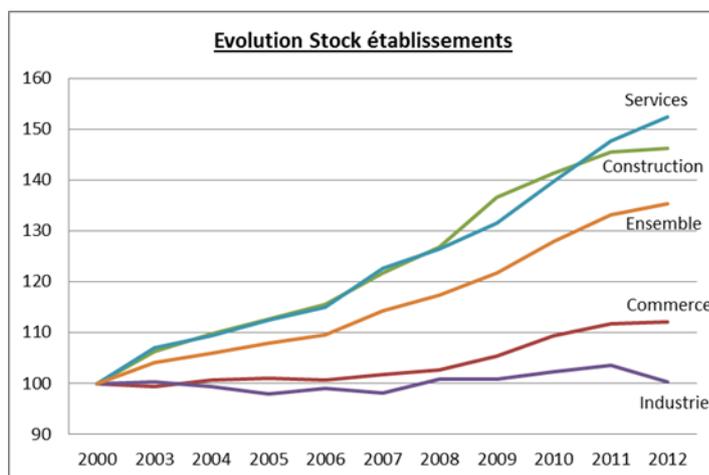
Temps	1	%	2	%	TOT
Activités	1385,2	69,7	243,6	17,3	1628,8
mixte	0	0	145,65	10,3	145,6
Habitat	601,2	30,3	474,8	33,7	1076
réserve foncière	0	0	546,19	38,7	546
TOT	1986,39193	100	1410,217266	100	3396,6092

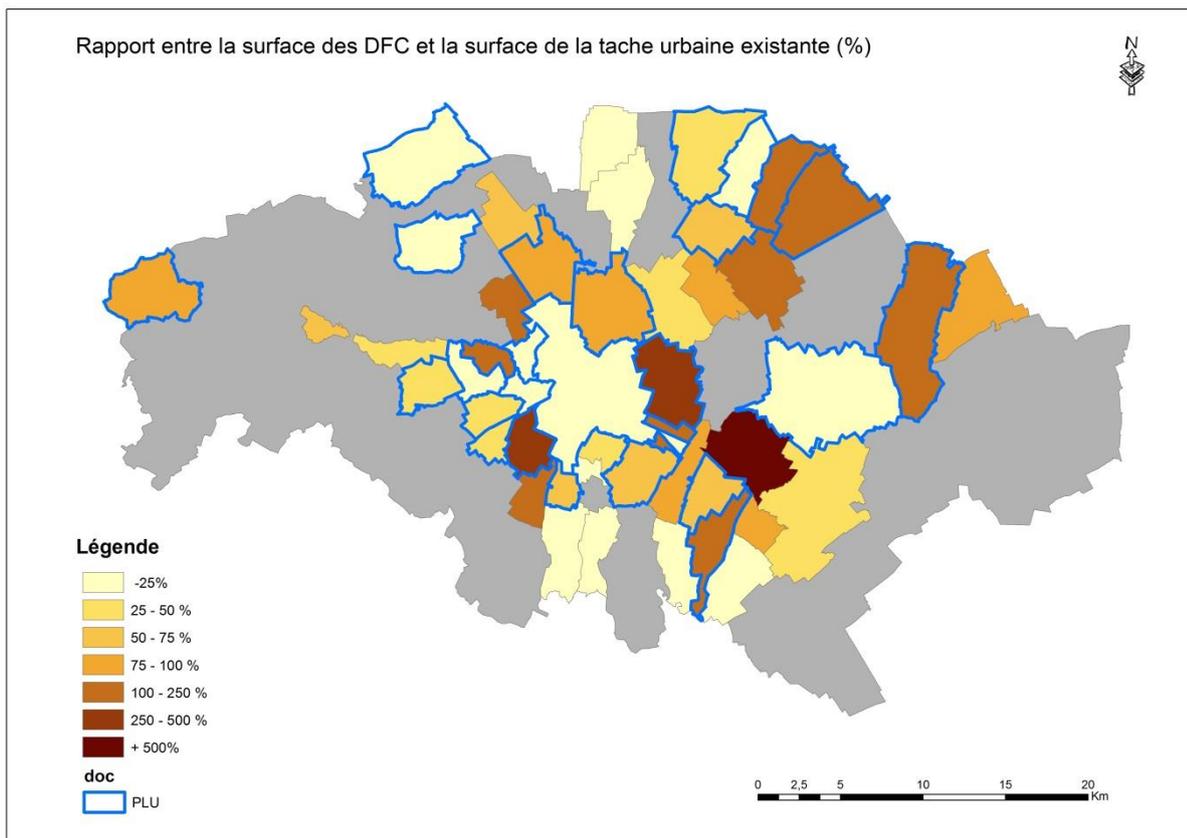
RM					
Activités	693,4	71,7	192	17,5	885,4
mixte	0		89,9	8,2	89,9
Habitat	273,6	28,3	407,4	37,1	681
réserve foncière	0		407,9	37,2	407,9
TOT	967,02579	100	1097,222049	100	2064,24784

Au regard de ces différents chiffres, il apparait très clairement que inscrire des zones d'activités et d'équipement est une priorité des stratégies de développement de l'urbanisation.

Cette dynamique (inscription importante de zones à vocation d'activités) est sans doute une réponse à la demande puisque le taux de création d'établissement du pays rémois approche les 14% de 2000 à 2012.

Graphique issu de la partie économie.





La cartographie ci-dessus indique le pourcentage que représentent les DFC (disponibilités foncières constructibles) des zones à urbaniser par rapport à la taille de la zone urbaine.

Tout d’abord, le fait que la commune dispose d’un PLU ne garantit pas une diminution des capacités d’extensions urbaines. Cernay-les-Reims, Champigny, Isle-sur-Suippe, Warmeriville, Ponfaverger-Moronvilliers, Verzenay, Saint Léonard, Bezannes sont dans une démarche de doublé (au minimum) la tache urbaine existante² (hors voirie).

Prunay, Bezannes et Cernay-les-Reims sont les communes qui inscrivent dans leurs documents d’urbanisme respectif le plus de zones à urbaniser. Pour ces trois communes ces choix émanent d’une stratégie d’aménagement d’ensemble du Pays Rémois. Le cas de Prunay est caractéristique, puisque ses DFC sont gonflés par la présence d’une réserve foncière née du schéma directeur de 92.

Enfin les communes urbaines comme Reims, Saint-Brice-Courcelles ou Cormontreuil ne prône pas un étalement urbain démesuré. Cela est dû à la taille de la zone urbaine existante, et à l’absence de capacité d’extension.

L’analyse des capacités de densification

Indépendamment de toute indication du SCoT, le code de l’urbanisme dispose à l’article L151-4³ que le PLU doit présenter au sein de son rapport de présentation «*une analyse [...] de la capacité de densification et de*

² La tache urbaine utilisée est celle identifiée pour la consommation des espaces, en date de 2012, sans les voiries.

³ Dans sa version en vigueur à la date d’approbation du SCoT.

mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ». Sont donc concernés au titre de cette obligation, sans que le SCoT puisse en restreindre la portée de quelque façon que ce soit, la **totalité** des espaces bâtis d'une commune ou d'un EPCI.

Les espaces identifiés par le SCoT comme devant faire l'objet d'une analyse des capacités de densification et de mutation sont donc la totalité des espaces bâtis du territoire couvert par le PLU considéré, dont tout particulièrement ceux qui présentent des enjeux urbains forts, comme les abords des gares et des arrêts de transport collectif lourd existant ou programmés, les tissus urbains centraux (car présentant le maximum de service urbain préexistants ce qui limite les obligations de déplacement motorisés), ainsi que les dents creuses, les tissus urbains obsolètes (susceptibles de mutation ou de changement de destination), les friches quelle qu'en soit l'origine.

LES ENJEUX

- **Tendre vers une « stabilisation » de l'artificialisation du sol.**
- **Comment freiner la consommation des espaces ?**
- **Quels sont les moyens de réguler l'artificialisation des sols ?**
- **Sur quels champs d'intervention ? L'habitat, les zones d'activités et industrielles ?**
- **Comment dimensionner les extensions projetées ? à quelle échelle ?**

L'ANALYSE DE LA PERIURBANISATION PAR L'INSEE

LA PERIURBANISATION ET LA MIXITE SOCIALE VUES PAR L'INSEE

La mixité sociale est une orientation phare des politiques d'aménagement du territoire depuis une dizaine d'années. Elle se définit par une volonté de répartir de façon homogène la population d'un territoire, par catégorie sociale, niveau de vie ou encore de formation.

Chaque territoire a cependant des caractéristiques propres qui sont variables selon la taille de celui-ci, mais également selon son articulation avec d'autres espaces. Les migrations résidentielles, notamment lorsqu'elles contribuent au phénomène de périurbanisation, peuvent renforcer ou modifier ses caractéristiques.

Les cadres plus présents à proximité de Reims, les ouvriers plus souvent en lointaine périphérie

La répartition par catégorie sociale n'est pas homogène sur tout le territoire. Le choix résidentiel reflète l'appartenance à un groupe social ; il est lié aux revenus mais également à une identité socioprofessionnelle. Les cadres représentent 16 % des actifs du SCoT de Reims mais ils sont plus présents dans la 1ère couronne périurbaine : un actif occupé sur cinq est cadre dans cette zone contre un sur dix dans la zone la plus éloignée (à plus de 25 minutes de Reims). Leurs revenus leur permettent de vivre dans les communes proches de Reims, où le coût du foncier reste onéreux. Dans certaines de ces communes, ils représentent parfois plus d'un actif occupé sur quatre (comme à Bezannes, Taissy, Cernay-les-Reims, Gueux ou Saint-Thierry). A contrario, la part des ouvriers parmi les actifs occupés augmente au fur et à mesure de l'éloignement de Reims : de 18% à moins de 15 minutes à 31% à plus de 25 minutes. Les ouvriers sont surreprésentés dans des communes comme Pontfaverger-Moronvilliers, Saint-Hilaire le Petit, Saint-Etienne-sur-Suippe, Fismes ou encore Courlandon.

Catégories sociales selon les espaces du SCoT en 2008

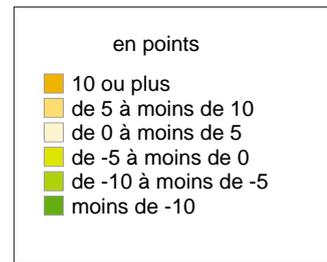
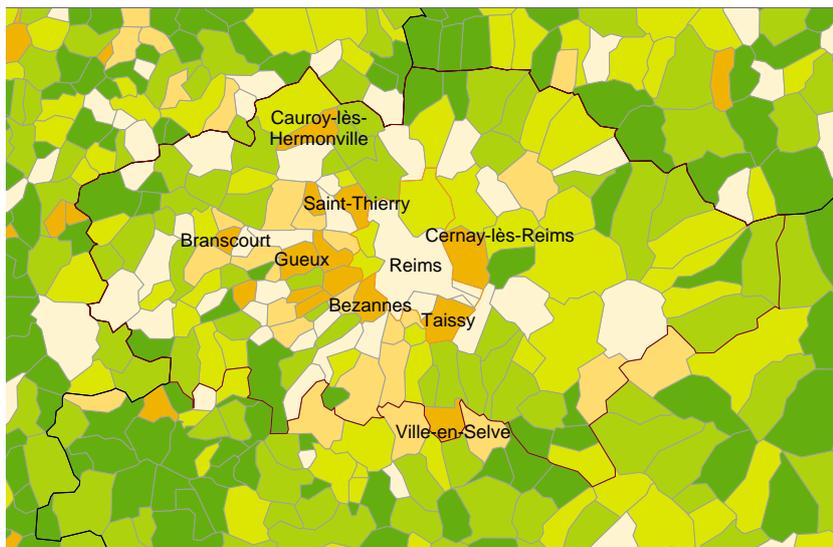
	Unité urbaine rémoise		Moins de 15 min	De 15 à 20 min	De 20 à 25 min	Plus de 25 min	SCoT
	Reims	Autres communes					
Ensemble	73 890	12 429	8 350	10 523	10 205	7 207	122 604
Agriculteurs	0,3	0,5	3,3	8,3	9,1	6,7	2,3
Artisans, chefs d'ent.	3,5	5,6	6,1	7,5	5,5	5,5	4,5
Cadres	17,0	16,1	20,4	16,5	10,5	9,4	16,1
Professions intermédiaires	26,4	27,6	28,6	24,8	25,3	22,0	26,2
Employés	30,3	29,7	23,3	21,8	24,2	25,7	28,3
Ouvriers	22,5	20,5	18,3	21,1	25,4	30,7	22,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : actifs occupés

Note : première ligne en nombre, autres lignes en pourcentage

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Écart à la moyenne de la part des cadres par commune en 2008

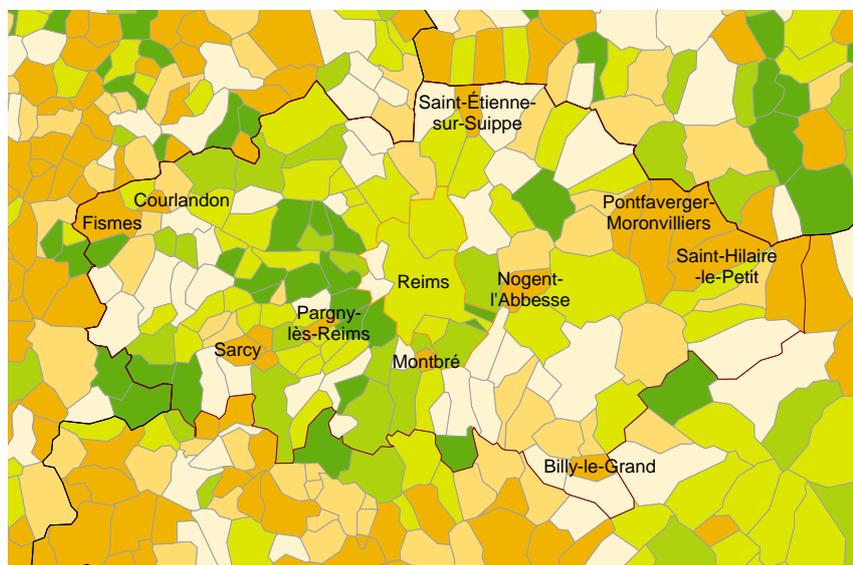


Champ : actifs occupés

Note : moyenne SCoT : 16,1%

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Écart à la moyenne de la part des ouvriers par communes en 2008



Champ : actifs occupés

Note : moyenne SCoT : 22,6%

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Moins d'ouvriers, plus de cadres

La répartition par catégorie sociale a fortement varié depuis une vingtaine d'année. Les emplois qualifiés sont plus nombreux et la part des emplois industriels a diminué. Dans le SCoT de la région rémoise, la part des cadres a doublé entre 1982 et 2008. En revanche, celle des ouvriers a diminué, sur la même période, de 34,7 % à 22,6 %.

Répartition de la population du SCoT par CS entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
Agriculteurs	4,2	3,3	2,6	2,3
Artisans, chefs d'ent.	5,9	5,9	5,2	4,5
Cadres	8,9	11,7	13,4	16,1
Professions intermédiaires	19,2	21,3	24,4	26,2
Employés	27,1	27,7	29,2	28,3
Ouvriers	34,7	30,1	25,2	22,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : actifs occupés

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

Cette évolution s'est accompagnée d'un renforcement de la différenciation sociale des territoires. En 1982, les cadres étaient très légèrement surreprésentés dans la première couronne périurbaine puisqu'ils représentaient 9,5 % des actifs de ce territoire contre 8,9 % des actifs du SCoT, soit une surreprésentation de 0,6 point. En 2008, la surreprésentation des cadres dans cette couronne est de 4,3 points. Dans la deuxième couronne périurbaine, ils étaient sous-représentés en 1982 et sont, en 2008, légèrement surreprésentés. Par contre, sur l'ensemble de la période, ils sont largement sous-représentés dans les deux dernières couronnes et cette sous-représentation augmente.

Part des cadres parmi les actifs occupés dans les différents espaces du SCoT entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
Ensemble	8,9	11,7	13,4	16,1
Reims	9,6	12,7	14,3	17,0
Autres communes de l'unité urbaine rémoise	9,6	11,2	14,3	16,1
Moins de 15 min	9,5	13,5	15,2	20,4
De 15 à 20 min	7,4	10,3	12,2	16,5
De 20 à 25 min	4,5	6,4	8,3	10,5
Plus de 25 min	4,2	6,4	6,9	9,4

Champ : actifs occupés

Lecture : en 1982, 8,9 % des actifs occupés du SCoT sont des cadres. En 2008, cette proportion est de 16,1 %

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

Pour les ouvriers, les évolutions sont moins marquées. Sur l'ensemble de la période 1982-2008, ils sont proportionnellement plus nombreux à résider dans les deux dernières couronnes périurbaines. Leur surreprésentation dans la quatrième couronne était plus importante en 1990 et 1999 qu'en 1982 mais elle a baissé entre 1999 et 2008. Cependant, les ouvriers sont proportionnellement plus présents, dans cette couronne, en 2008 qu'en 1982. Légèrement surreprésentés dans la commune de Reims, en 1982, ils y sont légèrement sous-représentés en 2008.

Part des ouvriers parmi les actifs occupés dans les différents espaces du SCoT entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
Ensemble	34,9	30,2	25,2	22,6
Reims	35,4	30,1	25,2	22,5
Autres communes de l'unité urbaine rémoise	30,6	27,9	21,4	20,5
Moins de 15 min	30,6	27,0	22,1	18,3
De 15 à 20 min	32,0	27,2	22,2	21,1
De 20 à 25 min	38,6	34,3	29,5	25,4
Plus de 25 min	42,3	40,5	35,5	30,7

Champ : actifs occupés

Lecture : en 1982, 34,9 % des actifs occupés du SCoT sont des ouvriers. En 2008, cette proportion est de 22,6 %

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

La différenciation sociale des territoires est en grande partie liée au choix résidentiel des ménages. Or l'analyse des migrations résidentielles récentes, au sein du SCoT, confirme le renforcement de cette différenciation. Entre 2003 et 2008, 2 000 cadres ont déménagé au sein du SCoT en changeant de zone. A part Reims qui, au jeu de ces migrations internes au SCoT, a perdu 780 cadres, tous les territoires ont bénéficié de ces déménagements. Les territoires qui ont accueilli le plus grand nombre de cadres sont les première (160 cadres), deuxième (210) et troisième (180) couronnes. Sur la même période, 3 300 ouvriers ont déménagé au sein du SCoT en changeant de territoire. Pour cette catégorie sociale aussi, la ville-centre est le seul espace qui perd au jeu de ces migrations internes (- 750 ouvriers). Les territoires qui ont accueilli le plus grand nombre d'ouvriers sont la couronne urbaine (200 ouvriers) et la troisième couronne périurbaine (250).

Les migrations résidentielles des cadres sont également défavorables avec l'extérieur du SCoT. Chaque année, entre 2003 et 2008 le SCoT de Reims perd 25 cadres pour 1 000 cadres présents. Ce déficit migratoire a doublé entre 1982 et 2008. Il explique, avec celui des professions intermédiaires, la quasi totalité des pertes migratoire du SCoT de Reims. L'offre d'emplois de la région Île-de-France est particulièrement attractive pour ces professions fortement mobiles. Dans ses échanges migratoires avec la région francilienne, le SCoT perd, chaque année, 170 professions intermédiaires et 125 cadres.

Un vieillissement marqué dans le SCoT

La répartition par âge n'est pas non plus homogène sur tout le territoire. En 2008, les jeunes de 15 à 29 ans représentent 28,8 % de la population rémoise alors que leur proportion dans la deuxième couronne périurbaine n'est que de 14,6 %. La classe d'âge de 30 à 44 ans est légèrement surreprésentée dans les couronnes périurbaines les plus éloignées et la classe d'âge des 45 à 59 ans est plus présente dans la couronne urbaine et les deux premières couronnes périurbaines. La répartition des personnes de plus de 60 ans est plus homogène même s'ils sont surreprésentés dans la couronne urbaine.

Groupes d'âge de la population selon les espaces du SCoT en 2008

	Unité urbaine rémoise		Moins de 15 min	De 15 à 20 min	De 20 à 25 min	Plus de 25 min	SCoT
	Reims	Autres communes					
Ensemble	181 482	28 876	17 995	22 442	21 083	16 200	288 078
0 à 14 ans	16,2	17,0	19,3	19,8	20,7	21,5	17,4
15 à 29 ans	28,8	16,2	17,2	14,6	16,2	15,2	24,2
30 à 44 ans	19,2	18,3	19,7	21,5	23,2	23,5	19,8
45 à 59 ans	17,6	24,8	25,0	24,5	22,8	20,7	19,8
60 ou plus	18,2	23,7	18,8	19,6	17,1	19,1	18,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : première ligne en nombre, autres lignes en pourcentage

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Tout comme le territoire national, le SCoT de Reims est touché par le vieillissement de la population. Les nombreuses générations du baby-boom arrivent à l'âge de la retraite depuis le milieu de la décennie 2000, ce qui a pour effet de renforcer la part des personnes âgées de plus de 60 ans. Entre 1982 et 2008, cette proportion est passée de 13,2 % à 18,8 %.

Répartition de la population du SCoT par âge entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
0 à 14 ans	24,1	21,4	18,8	17,4
15 à 29 ans	27,1	26,6	25,9	24,2
30 à 44 ans	20,4	23,7	21,4	19,8
45 à 59 ans	15,2	13,7	17,7	19,8
60 ou plus	13,2	14,6	16,2	18,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

Tous les territoires du SCoT ont été affectés par le vieillissement de la population : pour chacun d'entre eux, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est plus importante en 2008 qu'en 1982. Entre ces deux dates, la répartition des personnes âgées s'est équilibrée : les écarts de surreprésentation ou de sous-représentation dans les différents territoires sont moins forts en 2008 qu'en 1982. Cependant, selon les territoires, les évolutions sont contrastées. En 1982, les personnes âgées étaient proportionnellement plus nombreuses à Reims et dans les deuxième, troisième et quatrième couronnes périurbaines. En 2008, elles sont légèrement sous-représentées à Reims et dans la troisième couronne et toujours légèrement surreprésentées dans les deuxième et quatrième couronne. Dans la première couronne, l'évolution est plus marquée. En 1982, les personnes de plus de 60 ans représentaient 8,8 % de la population de cette couronne. En 2008, elles constituent 18,8 % de sa population. Mais l'évolution la plus importante concerne la couronne urbaine. En 1982, les personnes de plus de 60 ans y étaient largement sous-représentées

(- 5,7 points) ; en 2008, elles sont largement surreprésentées (+ 4,9 points). Cette forte évolution s'explique par l'arrivée massive, entre la fin de la seconde guerre mondiale et 1975, de ménages qui se sont installés dans ces communes et qui y résident toujours.

Part des personnes âgées de plus de 60 ans dans les différents espaces du SCoT entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
Ensemble	13,2	14,6	16,2	18,8
Reims	13,6	15,0	15,9	18,2
Autres communes de l'unité urbaine rémoise	7,5	11,5	17,4	23,7
Moins de 15 min	8,8	10,7	13,8	18,8
De 15 à 20 min	14,1	15,7	16,8	19,6
De 20 à 25 min	15,1	14,6	15,8	17,1
Plus de 25 min	16,9	18,6	19,3	19,1

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

Les jeunes se concentrent à Reims

Malgré le vieillissement de la population, le SCoT de Reims présente une population assez jeune. En effet, pour 100 personnes de plus de 65 ans, vivent 163 jeunes de moins de 18 ans. Cet indice de jeunesse est de 130 en France de province. Les jeunes sont concentrés à Reims : sur 100 Rémois, 29 ont entre 15 et 29 ans. Cette part est deux fois moindre dans la zone de 15 à 20 minutes, qui concentrent des actifs plus âgés (46 % des résidents ont entre 30 et 59 ans). La ville de Reims est particulièrement attractive pour les étudiants et les jeunes actifs. Les premiers y trouvent des formations universitaires, les seconds une offre d'emplois diversifiée, avec un parc locatif important.

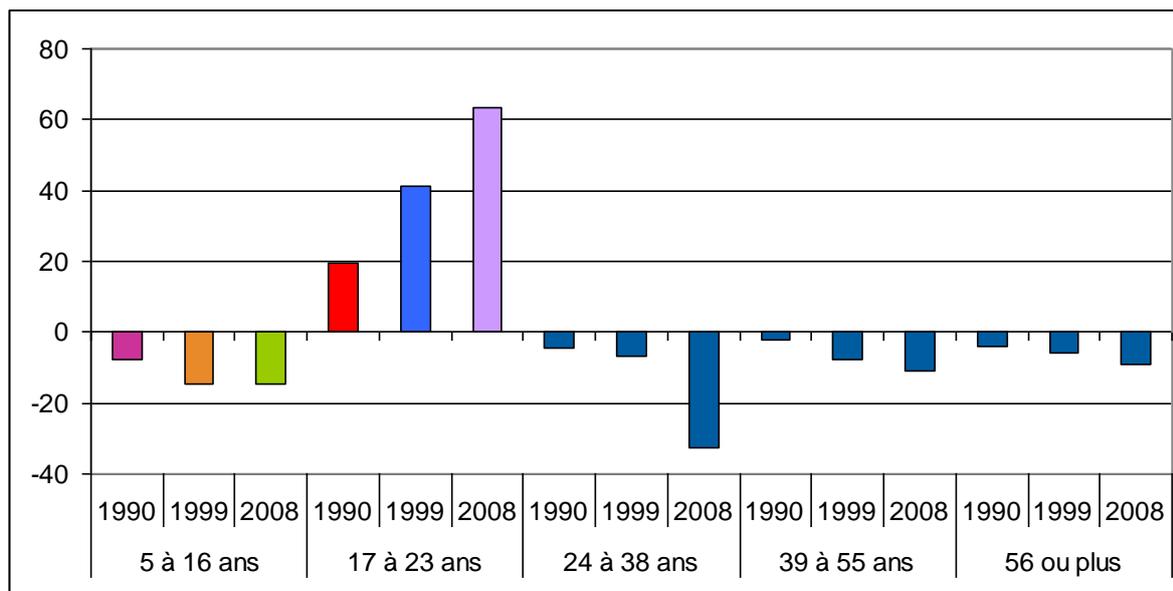
Part des personnes âgées de 15 à 29 ans dans les différents espaces du SCoT entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
Ensemble	27,1	26,5	26,0	24,2
Reims	29,7	29,5	30,1	28,8
Autres communes de l'unité urbaine rémoise	22,0	21,5	19,1	16,2
Moins de 15 min	22,6	22,6	19,6	17,2
De 15 à 20 min	21,2	20,1	17,3	14,6
De 20 à 25 min	22,4	20,3	17,7	16,2
Plus de 25 min	23,4	20,9	17,1	15,2

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

Chaque année, entre 2003 et 2008, le SCoT de Reims gagne 64 jeunes âgés de 17 à 23 ans pour 1 000 présents. Cette attractivité se renforce au fil du temps, car, dans les années 1980, ce gain n'était que de 20 %. Le pôle universitaire rémois attire de nombreux étudiants des départements limitrophes : 35 % des migrants nouvellement installés dans le SCoT en provenance du reste de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes sont étudiants.

Taux annuel de migration nette par tranches d'âge entre 1982 et 2008 (en ‰)



Source : Insee, recensements de la population 1990, 1999 et 2008, exploitations complémentaires

De plus en plus de personnes seules

A Reims, 46 % des ménages sont composés d'une personne seule. Ces ménages, souvent jeunes, privilégient les petits appartements : ils vivent dans un logement de 2,5 pièces en moyenne. Dans les autres communes de l'unité urbaine, les couples sans enfant sont les plus présents (36 % des ménages). Le logement de ces familles est plus grand que celles vivant à Reims (4,7 pièces contre 3,8 pièces). Dans le reste du SCoT, les couples avec enfants représentent quatre ménages sur dix. Ces familles vivent quasi en totalité dans des maisons dépassant les 5 pièces en moyenne. Les familles monoparentales sont surreprésentées à Reims : les trois quarts d'entre elles y résident. La taille de leur logement est à peine plus grand que ceux des couples sans enfant (3,9 pièces).

Mode de cohabitation selon les espaces du SCoT en 2008

	Unité urbaine rémoise		Moins de 15 min	De 15 à 20 min	De 20 à 25 min	Plus de 25 min	SCoT
	Reims	Autres communes					
Ensemble	88 161	11 727	6 704	8 409	8 021	6 258	129 280
Personnes vivant seules	46,2	22,1	18,1	17,9	19,7	22,4	37,9
Couples sans enfant	21,1	35,9	33,7	33,4	31,6	30,4	25,0
Couples avec enfant(s)	20,2	33,1	39,7	41,5	42,2	39,1	26,1
Familles monoparentales	9,1	7,2	7,0	6,0	4,8	6,2	8,2
Hors famille - Ménages de plusieurs personnes	3,4	1,7	1,5	1,2	1,7	1,9	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : ménages

Note : première ligne en nombre, autres lignes en pourcentage

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Nombre de pièces moyen par ménage selon le mode de cohabitation et les espaces du SCoT

	Unité urbaine rémoise		Moins de 15 min	De 15 à 20 min	De 20 à 25 min	Plus de 25 min	SCoT
	Reims	Autres communes					
Ensemble	88 161	11 727	6 704	8 409	8 021	6 258	129 280
Personnes vivant seules	2,5	3,7	4,2	4,4	4,5	4,0	2,8
Couple sans enfant	3,8	4,7	4,9	5,0	4,8	4,7	4,2
Couple avec enfant(s)	4,5	5,0	5,4	5,4	5,2	5,1	4,8
Famille monoparentale	3,9	4,6	4,8	4,8	4,9	4,7	4,1
Hors famille - Ménages de plusieurs personnes	3,4	4,4	4,7	4,7	4,6	4,2	3,6
Total	3,4	4,5	5,0	5,0	4,9	4,7	3,8

Champ : ménages

Note : première ligne en nombre, autres lignes en pourcentage

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Face au phénomène de vieillissement de la population et de décohabitation (séparations plus fréquentes, jeunes qui s'installent seuls, veufs ou veuves qui demeurent dans le logement familial), les ménages composés d'une seule personne sont de plus en plus nombreux dans le SCoT de la région rémoise. En 1982, un ménage sur quatre était une personne seule, c'est le cas de quatre ménages sur dix en 2008. Cette augmentation se fait au détriment des couples avec enfants, dont la proportion passe de 42 % à 26 %. L'augmentation des séparations entraîne également une hausse des familles monoparentales : leur part a presque doublé en trente ans.

Répartition par mode de cohabitation des ménages du SCoT entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
Personnes vivant seules	25,1	28,4	34,0	37,9
Couples sans enfant	24,9	22,6	23,7	25,0
Couples avec enfant(s)	42,0	39,2	32,2	26,1
Familles monoparentales	4,7	7,5	7,8	8,2
Hors famille - Ménages de plusieurs personnes	3,3	2,3	2,3	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : ménages

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

Les ménages d'une personne se concentrent à Reims

Si la part des ménages d'une personne a peu évolué dans les couronnes périurbaines les plus éloignées, leur proportion s'est fortement accrue à Reims, dans la couronne urbaine et dans la première couronne périurbaine. En 1982, à Reims, les personnes seules représentaient 29,5 % des ménages ; en 2008, ils représentent quasiment un ménage rémois sur deux (46 %). Les projections de population prévoit une

augmentation de cette proportion : en 2030, 53 % des ménages rémois seraient composés d'une seule personne.

Part des ménages d'une personne parmi l'ensemble des ménages, selon les différents espaces du SCoT entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
Ensemble	25,1	28,4	34,0	37,9
Reims	29,5	34,0	40,9	46,1
Autres communes de l'unité urbaine rémoise	11,2	14,1	18,6	22,1
Moins de 15 min	9,4	13,8	14,8	18,1
De 15 à 20 min	15,8	16,2	17,6	17,9
De 20 à 25 min	17,1	16,7	17,8	19,7
Plus de 25 min	20,2	19,6	20,9	22,4

Champ : ménages

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

Les migrations résidentielles récentes confirment l'attrait de la ville-centre pour les ménages d'une personne. Entre 2003 et 2008, au jeu des migrations internes au SCoT, Reims perd 6 150 habitants au profit des couronnes périurbaines (4 300 personnes) et de la couronne urbaine (1 850). Cependant, ces migrations ne concernent pas l'ensemble des ménages. En effet, dans ses échanges avec les autres territoires du SCoT, Reims gagne 1 050 ménages d'une personne. Un tiers de ces migrants ont moins de 25 ans.

Les familles monoparentales sont aussi surreprésentées à Reims

En 2008, les familles monoparentales sont surreprésentées à Reims et sous-représentées dans les autres territoires du SCoT. En trente ans, la proportion de ces familles a fortement évolué sur l'ensemble du SCoT, puisqu'elles représentent 4,7 % des ménages du SCoT en 1982 et 8,2 % de ces ménages en 2008. En revanche, les niveaux de surreprésentation ou de sous-représentation ont peu évolué : la proportion de familles monoparentales a augmenté sensiblement de la même façon à Reims et dans les couronnes urbaine ou périurbaines.

Les migrations résidentielles récentes des familles monoparentales indiquent une recherche de proximité à la ville-centre. En effet, au jeu des migrations internes au SCoT, Reims, la couronne urbaine et la première couronne périurbaine gagnent des familles monoparentales tandis que les autres couronnes périurbaines, plus éloignées, en perdent.

Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages, selon les différents espaces du SCoT entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
Ensemble	4,7	7,5	7,8	8,2
Reims	5,3	8,5	8,7	9,1
Autres communes de l'unité urbaine rémoise	3,9	5,4	7,2	7,2
Moins de 15 min	3,7	5,2	5,9	7,0
De 15 à 20 min	2,5	4,5	4,3	6,0
De 20 à 25 min	3,0	5,0	5,4	4,8
Plus de 25 min	3,1	5,4	5,8	6,2

Champ : ménages

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

De moins en moins de couples avec enfants, surtout à Reims

Si la proportion de personnes seules et de familles monoparentales a fortement augmenté entre 1982 et 2008, celle des couples avec enfants a fortement diminué. Fortement surreprésentés, en 1982, dans la couronne urbaine et dans la première couronne périurbaine, ils le sont toujours en 2008 mais dans une moindre mesure. Cependant, leur surreprésentation augmente dans les couronnes périurbaines les plus éloignées. À Reims, leur sous-représentation a augmenté passant de - 5 à - 6 points entre 1982 et 2008.

Part des couples avec enfants parmi l'ensemble des ménages, selon les différents espaces du SCoT entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
Ensemble	42,0	39,2	32,2	26,1
Reims	37,0	32,7	26,0	20,2
Autres communes de l'unité urbaine rémoise	59,8	55,5	43,3	33,1
Moins de 15 min	60,6	57,9	50,0	39,7
De 15 à 20 min	52,4	54,2	48,4	41,4
De 20 à 25 min	49,4	52,9	47,9	42,2
Plus de 25 min	45,2	47,4	43,8	39,1

Champ : ménages

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

Sur les dernières années, les départs de Reims sont encore nombreux. Entre 2003 et 2008, près de 2 200 couples avec enfants ont quitté Reims pour s'installer dans le reste du SCoT. Ces départs ont surtout profité à la couronne urbaine (560 ménages) et à la troisième couronne périurbaine (490 ménages). Les choix résidentiels de ces couples sont motivés par la recherche d'une meilleure qualité de vie, l'accès à la propriété individuelle à un coût plus abordable que sur la ville-centre.

Un quart des habitants du SCoT sont diplômés de l'enseignement supérieur

La présence des étudiants en formation et des jeunes actifs diplômés à Reims est à l'origine d'une répartition inégale par niveau de diplôme des habitants du SCoT de la région rémoise. Ces diplômés sont également surreprésentés dans les communes situées à moins de 15 minutes de Reims, du fait de la forte présence des cadres dans ce territoire. En revanche, dans l'espace au-delà de 25 minutes de Reims, la forte présence d'ouvriers et la faible proportion de jeunes entraînent une plus faible part de diplômés de l'enseignement supérieur (18 % contre 26 % à Reims), notamment du 2^e ou 3^e cycle (6,5 % contre 14,2 % à Reims).

Dernier diplôme obtenu de la population selon les espaces du SCoT en 2008

	Unité urbaine rémoise		Moins de 15 min	De 15 à 20 min	De 20 à 25 min	Plus de 25 min	SCoT
	Reims	Autres communes					
Ensemble	154 041	24 368	14 853	18 290	17 006	12 902	241 459
Pas de scolarité	2,0	0,9	0,3	0,9	0,3	0,7	1,5
Aucun diplôme scolarité primaire collège	13,1	11,2	9,3	9,9	12,6	18,1	12,7
Aucun diplôme scolarité au delà collège	4,9	3,7	3,2	2,8	3,8	5,1	4,4
Certificat d'études primaires	8,8	13,2	8,7	11,5	11,4	12,1	9,8
BEPC, brevet	8,0	9,2	11,0	9,5	9,7	9,3	8,6
CAP, brevet de compagnon	10,5	16,0	14,3	15,4	15,1	14,1	12,2
BEP	7,1	8,0	8,8	8,8	10,5	9,5	7,8
Bac général, brevet supérieur	11,7	9,1	8,9	7,6	7,1	5,3	10,3
Bac techno. ou professionnel	7,6	7,4	9,9	10,0	9,0	8,2	8,1
Diplôme univ. 1er cycle	12,0	11,6	12,9	13,0	12,4	11,1	12,1
Diplôme univ. 2e ou 3e cycle	14,2	9,6	12,7	10,6	8,2	6,5	12,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus

Note : première ligne en nombre, autres lignes en pourcentage

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Une hausse de niveau de l'enseignement supérieur

Tout comme au niveau national, le niveau de diplôme s'est élevé dans le SCoT de Reims. Un habitant de 15 ans ou plus sur quatre est diplômé de l'enseignement supérieur, contre un sur douze, trente ans auparavant. A partir de la première couronne périurbaine, plus on s'éloigne de Reims, plus la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur diminue.

Tous les territoires du SCoT ont bénéficié de cette hausse de niveau : la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus est plus importante en 2008 qu'en 1982. Entre ces deux dates, les écarts de surreprésentation ou de sous-représentation ont peu évolué, sauf dans la première couronne périurbaine où les diplômés de l'enseignement étaient légèrement sous-représentés en 1982 et où ils sont légèrement surreprésentés en 2008 et dans la dernière couronne périurbaine où la sous-représentation s'est accentuée.

Part des diplômés de l'enseignement supérieur selon les différents espaces du SCoT entre 1982 et 2008

	1982	1990	1999	2008
Ensemble	8,4	12,0	19,2	24,6
Reims	9,4	13,4	21,2	26,2
Autres communes de l'unité urbaine rémoise	7,5	9,4	16,6	21,3
Moins de 15 min	8,0	11,7	19,4	25,6
De 15 à 20 min	6,5	10,0	16,3	23,6
De 20 à 25 min	4,7	7,5	12,6	20,6
Plus de 25 min	3,8	6,2	10,7	17,6

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus

Source : Insee, recensements de la population, exploitations complémentaires

Des inégalités très marquées à Reims

Les inégalités de revenus sont également un révélateur de la ségrégation spatiale du SCoT. Les ménages les plus aisés habitent les première et deuxième couronnes. Le revenu médian par unité de consommation est, dans ces deux couronnes, de 5 000 € supérieur à celui du SCoT. A partir de la deuxième couronne, le revenu médian diminue avec l'éloignement à la ville-centre. Reims est l'espace du SCoT qui présente le plus faible revenu médian (moins de 17 000 euros par unité de consommation). C'est également à Reims que les inégalités sont les plus fortes. Le rapport entre les 10% les plus riches et les 10% les plus modestes est de 7,7, alors qu'il ne dépasse pas 4,1 dans les autres espaces du SCoT. La présence de très hauts revenus dans la centre ville, mais également de ménages défavorisés (à Reims, quatre logements sur dix appartiennent au parc social) entraîne de fortes disparités. A Reims, un quart de la population vit avec un bas-revenu.

Revenu fiscal par UC médian selon les espaces du Scot

	Unité urbaine rémoise Reims	Autres communes	Moins de 15 min	De 15 à 20 min	De 20 à 25 min	Plus de 25 min	SCoT
revenu par UC médian	16 741	21 320	23 498	24 121	21 543	18 668	18 874
Rapport interdécile (D9/D1)	7,7	3,7	4,0	4,0	4,0	4,1	6,0
Part de la population vivant avec un bas revenu	24,7	8,3	5,8	4,6	6,4	13,2	18,4

Sources : Insee, DGFiP, revenus fiscaux localisés des ménages ; Cnaf 2010

Un temps d'accès aux équipements relativement court

Les choix résidentiels des ménages s'opèrent, en partie, autour d'un arbitrage coût du logement / coûts des migrations alternantes. En s'éloignant des pôles urbains où le coût du foncier est élevé, ils peuvent accéder plus facilement à la propriété mais au prix d'une hausse de leur coût de déplacements. Ces déplacements concernent aussi bien le trajet domicile-travail que l'accès aux équipements. Comme ces derniers sont plus fortement localisés au sein du pôle urbain, le phénomène de périurbanisation entraîne aussi un éloignement aux équipements.

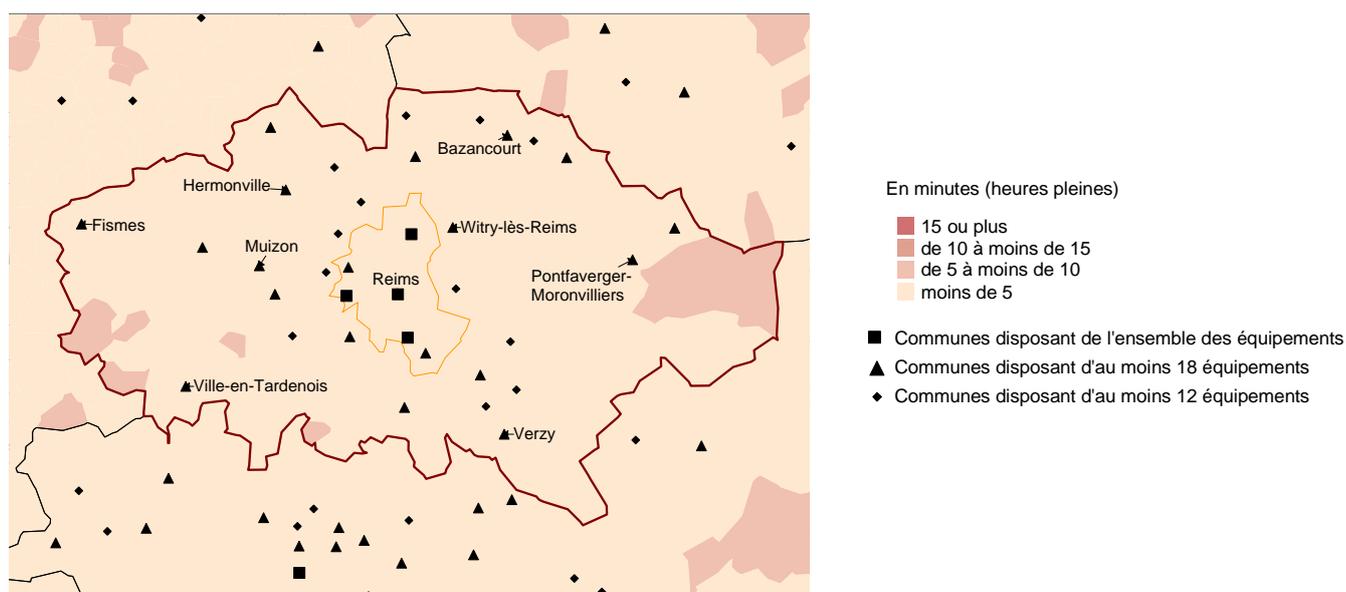
Au sein du SCoT, du fait de la centralité de la ville-centre, les temps d'accès aux équipements sont relativement courts. Bien évidemment, ils augmentent avec la rareté des équipements. Pour indiquer le degré de rareté, les équipements sont regroupés dans trois gammes : la gamme dite de proximité (29 équipements), la gamme intermédiaire (31) et la gamme supérieure (35).

Comme son nom l'indique, la gamme de proximité rassemble les équipements les plus utilisés quotidiennement : bureau de poste, banque, supérette, boulangerie, boucherie, écoles maternelle et élémentaire, médecin généraliste... Dans le SCoT, ces équipements sont plutôt uniformément répartis et le temps d'accès moyen d'un habitant à l'ensemble des équipements de cette gamme est de 3,7 minutes. En France de province, ce temps d'accès est de 4,2 minutes. Les habitants de 131 communes sur les 140 qui composent le SCoT sont situées à moins de 5 minutes, en moyenne, de l'ensemble des équipements de cette gamme. Les habitants des 9 communes restantes sont situés à moins de 10 minutes de ces équipements. Ces communes sont localisées dans l'est et le sud-ouest du SCoT.

Seules 4 communes disposent de l'ensemble des équipements de la gamme de proximité, il s'agit de Bétheny, Cormontreuil, Reims et Tinquieux. A contrario, les trois quarts des communes du SCoT disposent de moins de douze équipements de la gamme de proximité.

Temps d'accès à l'ensemble des équipements et des services de proximité

Approche domicile-travail - temps aller moyen



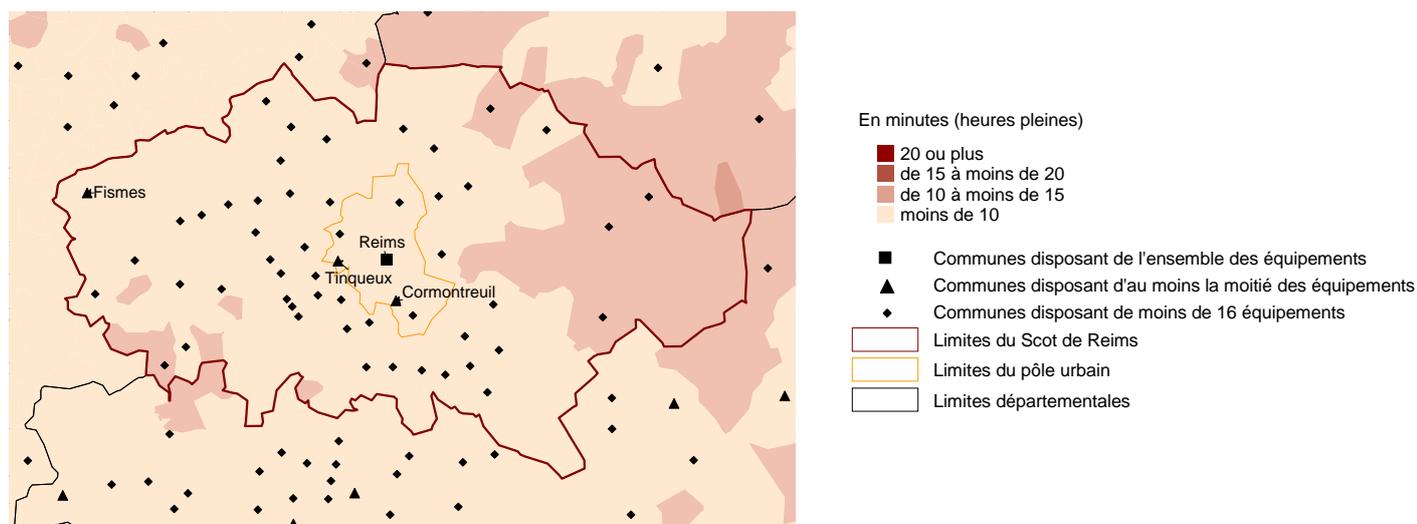
Source : Insee, BPE 2010 - Odomatrix, Inra

La gamme intermédiaire se compose d'équipements et de services moins couramment utilisés (police, blanchisserie, supermarché, magasins de vêtement, de chaussures, de meubles, collège, opticien, bassin de natation...). Dans le SCoT, 96 % de la population se situe à moins de 10 minutes de l'ensemble des équipements de cette gamme. Seuls les habitants de 22 communes, soit 11 500 personnes, localisés dans l'est et le sud-ouest du SCoT, se situent à plus de 10 minutes de ces équipements.

Reims possède l'ensemble des équipements de la gamme intermédiaire tandis que Cormontreuil, Tinquex et Fismes possèdent au moins la moitié de ces équipements.

Temps d'accès à l'ensemble des équipements et des services de la gamme intermédiaire

Approche domicile-travail - temps aller moyen

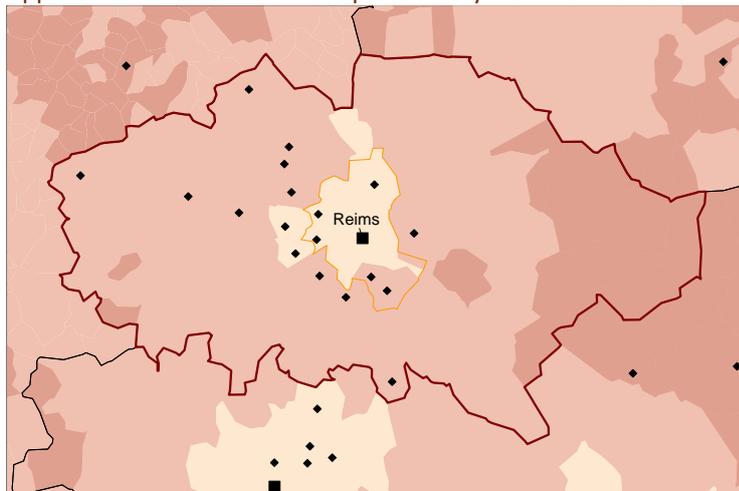


Source : Insee, BPE 2010 - Odomatrix, Inra

La gamme supérieure rassemble des équipements et services plus rares (pôle emploi, hypermarché, lycée, maternité, spécialistes en cardiologie, en ophtalmologie, cinéma...). Reims est l'unique commune du SCoT à posséder l'ensemble des équipements. Au sein du SCoT, 71 % de la population se situe à moins de 10 minutes de l'ensemble des équipements. Seuls 2 % des habitants sont localisés à plus de 20 minutes : il s'agit essentiellement de la partie orientale du SCoT.

Temps d'accès à l'ensemble des équipements et des services de la gamme supérieure

Approche domicile-travail - temps aller moyen



En minutes (heures pleines)

- 30 ou plus
- de 20 à moins de 30
- de 10 à moins de 20
- moins de 10

- Communes disposant d'au moins 30 équipements
- ▲ Communes disposant d'au moins la moitié des équipements
- ◆ Communes disposant de moins de 18 équipements

- ▭ Limites du Scot de Reims
- ▭ Limites du pôle urbain
- ▭ Limites départementales

Source : Insee, BPE 2010 - Odomatrix, Inra

Les émissions de CO² liées aux déplacements

Avertissement

Dans cette partie de l'étude, un navetteur désigne un actif ou un étudiant qui se déplace régulièrement pour se rendre sur son lieu de travail ou d'études. De plus, les données qui permettent de calculer les émissions de CO₂ sont basées sur le recensement de la population de 2007. Pour ces deux raisons, les chiffres fournis dans les tableaux de cette partie ne sont pas comparables avec ceux des parties précédentes qui portent principalement sur les actifs et utilisent les données du recensement de 2008

Des déplacements peu émissifs

En moyenne, un actif ou un étudiant résidant dans le SCoT parcourt 12,8 km pour se rendre sur son lieu de travail ou d'études et émet 0,55 tonne de CO₂ par an. Ce ratio est inférieur à celui de Champagne-Ardenne (0,67 tonne de CO₂ par navetteur et par an) et à celui de France métropolitaine (0,64 tonne). Plusieurs raisons expliquent ce plus faible niveau d'émission. Les actifs ou étudiants du SCoT résident moins loin de leur lieu de travail ou d'études que leurs homologues champardennais (15,3 km en moyenne). La part des navetteurs utilisant les transports en commun ou se déplaçant à pied ou à vélo est beaucoup plus importante dans le SCoT (30,9 %) que dans la région.

Comme le niveau d'émission dépend fortement des distances parcourues, un navetteur qui travaille ou étudie dans sa commune de résidence émet beaucoup moins de CO₂ (0,16 tonne par an) qu'un navetteur mobile à l'intérieur du SCoT (0,63) et, a fortiori, qu'un navetteur mobile vers l'extérieur du SCoT (2,88). Les navetteurs résidant à l'extérieur du SCoT mais y travaillant parcourent des distances plus courtes (59,1 km en moyenne) que les résidents du SCoT mobiles vers l'extérieur (79,9 km en moyenne) et émettent moins de CO₂ (2,24 tonnes par an).

Émissions de CO₂ des navetteurs résidant, travaillant ou étudiant dans le SCoT selon leur lieu de résidence et leur lieu de travail ou d'études

		Nombre	Émissions totales (en teq CO ₂ par an)	Émissions par navetteur (en teq CO ₂ par an)	Éloignement moyen domicile- travail ou études (en km)
Navetteurs du SCoT travaillant ou étudiant dans leur commune de résidence	(1)	86 211	13 765	0,16	3,1
Navetteurs du SCoT travaillant ou étudiant dans le SCoT hors de leur commune de résidence	(2)	41 945	26 482	0,63	11,9
Navetteurs du SCoT travaillant ou étudiant en dehors du SCoT	(3)	12 963	37 388	2,88	79,9
Navetteurs résidant dans le SCoT	(1) + (2) + (3)	141 119	77 634	0,55	12,8
Navetteurs résidant hors du SCoT et travaillant dans la SCoT	(4)	24 389	54 522	2,24	59,1
Navetteurs travaillant ou étudiant dans le SCoT	(1) + (2) + (4)	152 545	94 768	0,62	14,5

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.
Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

Le faible niveau d'émission des navetteurs stables (qui travaillent dans leur commune de résidence) ne s'explique pas seulement par la faible distance qu'ils parcourent. Une autre raison est le plus faible recours à l'automobile de la part de ces navetteurs par rapport à ceux qui changent de commune pour aller travailler ou étudier. En effet 57,2 % d'entre eux utilisent ce moyen de transport contre 89,9 % des navetteurs qui travaillent dans une autre commune du SCoT et 80,9 % des navetteurs qui travaillent en dehors du SCoT.

Une grande partie des navetteurs stables se rendent au travail ou sur leur lieu d'études à pied ou en vélo (28,5 %) ou en transports en commun (14,3 %).

Moyen de transport des navetteurs résidant, travaillant ou étudiant dans le SCoT selon leur lieu de résidence et leur lieu de travail ou d'études

Répartition des navetteurs selon le mode de transport (en %)						
		Modes actifs (marche ou vélo)	Voiture ou moto	Transports en commun	dont en bus	dont en train
Navetteurs du SCoT travaillant ou étudiant dans leur commune de résidence	(1)	28,5	57,2	14,3	14,3	0,0
Navetteurs du SCoT travaillant ou étudiant dans le SCoT hors de leur commune de résidence	(2)	1,7	89,9	8,4	5,6	2,8
Navetteurs du SCoT travaillant ou étudiant en dehors du SCoT	(3)	0,0	80,9	19,1	12,7	6,4
Navetteurs résidant dans le SCoT	(1) + (2) + (3)	17,9	69,1	13,0	11,6	1,4
Navetteurs résidant hors du SCoT et travaillant dans le SCoT	(4)	0,0	84,3	15,7	10,2	5,4
Navetteurs travaillant ou étudiant dans le SCoT	(1) + (2) + (4)	16,6	70,5	12,9	11,3	1,6

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.
Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

Les émissions de CO₂ des navetteurs augmentent avec l'éloignement à la ville-centre. Un navetteur résidant à Reims émet, en moyenne par an, 0,44 tonne de CO₂ et un résidant de la 4^e couronne périurbaine 0,97 tonne. Les émissions sont, là encore, liées à l'éloignement moyen entre le domicile et le lieu de travail ou d'études. Un navetteur rémois parcourt en moyenne une distance très légèrement supérieure à celle d'un navetteur de la couronne urbaine. Ceci s'explique par la plus forte proportion de navetteurs rémois qui sortent du SCoT pour aller travailler, notamment vers la région parisienne, et qui effectuent ainsi de longs trajets. Un navetteur rémois émet cependant moins de CO₂ par an qu'un navetteur de la couronne urbaine du fait d'un plus fort recours aux modes actifs (marche ou vélo) et aux transports en commun.

Émissions de CO₂ des navetteurs résidant dans le SCoT selon leur lieu de résidence

	Nombre	Émissions totales (en teq CO ₂ par an)	Émissions par navetteur (en teq CO ₂ par an)	Éloignement moyen domicile-travail ou études (en km)
Reims	92 035	40 916	0,44	11,1
Autres communes de l'unité urbaine	13 052	7 164	0,55	11,0
Moins de 15 min	8 646	6 160	0,71	14,6
De 15 à 20 min	10 580	8 210	0,78	17,1
De 20 à 25 min	9 961	8 538	0,86	18,8
Plus de 25 min	6 845	6 645	0,97	21,6
Ensemble	141 119	77 634	0,55	12,8

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.

Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

Moyen de transport des navetteurs résidant dans le SCoT selon leur lieu de résidence

Répartition des navetteurs selon le mode de transport (en %)

	Modes actifs (marche ou vélo)	Voiture ou moto	Transports en commun	dont en bus	dont en train
Reims	23,5	59,9	16,6	15,4	1,2
Autres communes de l'unité urbaine	8,4	80,6	11,0	7,7	3,3
Moins de 15 min	7,7	86,4	5,9	4,2	1,7
De 15 à 20 min	6,7	88,7	4,6	3,3	1,3
De 20 à 25 min	5,6	90,2	4,2	3,0	1,2
Plus de 25 min	9,5	86,8	3,7	2,6	1,2
Ensemble	17,9	69,1	13,0	11,6	1,4

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.

Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

En ne considérant que les actifs résidant et travaillant dans le SCoT, soit 90,8 % des navetteurs, l'éloignement moyen domicile-travail ou études est plus faible pour les navetteurs rémois que ceux de la couronne urbaine. Ces actifs résidant et travaillant dans le SCoT émettent relativement peu de CO₂ : 0,31 tonne par an. Du fait de la forte concentration des emplois à Reims, les émissions augmentent en fonction de l'éloignement à la ville-centre.

Émissions de CO₂ des navetteurs résidant et travaillant dans le SCoT selon leur lieu de résidence

	Nombre	Émissions totales (en teq CO ₂ par an)	Émissions par navetteur (en teq CO ₂ par an)	Éloignement moyen domicile-travail ou études (en km)
Reims	83 832	16 560	0,20	3,9
Autres communes de l'unité urbaine	12 006	4 020	0,33	5,1
Moins de 15 min	7 911	3 712	0,47	7,7
De 15 à 20 min	9 528	5 242	0,55	10,7
De 20 à 25 min	9 061	6 222	0,69	13,9
Plus de 25 min	5 818	4 489	0,77	16,0
Ensemble	128 156	40 246	0,31	6,0

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.

Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

Moyen de transport des navetteurs résidant et travaillant le SCoT selon leur lieu de résidence

Répartition des navetteurs selon le mode de transport (en %)

	Modes actifs (marche ou vélo)	Voiture ou moto	Transports en commun	dont en bus	dont en train
Reims	25,8	58,4	15,9	15,3	0,5
Autres communes de l'unité urbaine	9,1	79,8	11,1	7,8	3,4
Moins de 15 min	8,5	86,8	4,8	3,5	1,3
De 15 à 20 min	7,5	88,6	4,0	2,9	1,1
De 20 à 25 min	6,1	90,5	3,4	2,5	0,9
Plus de 25 min	11,1	85,2	3,6	2,5	1,1
Ensemble	19,7	67,9	12,4	11,5	0,9

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.

Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

Les navetteurs résidant dans le SCoT mais travaillant en dehors parcourent, bien évidemment, des distances plus longues, le plus souvent en voiture, et de ce fait, émettent plus de CO₂. En moyenne, un de ces navetteurs émet 2,88 tonne de CO₂ par an mais le niveau d'émission dépend fortement du lieu de travail. Un navetteur du SCoT travaillant dans la Marne (hors SCoT) émet 1,67 tonne par an alors qu'un navetteur du SCoT travaillant en région parisienne émet 4,55 tonnes en moyenne. Eu égard aux distances qu'ils parcourent, les actifs ou étudiants du SCoT qui se rendent en Île-de-France émettent relativement peu de CO₂ du fait que près de la moitié d'entre eux (46,9 %) utilisent les transports en commun. Pour tous les autres navetteurs qui travaillent en dehors du SCoT, la voiture est le mode de transport largement privilégié.

Émissions de CO₂ des navetteurs résidant dans le SCoT et travaillant en dehors du SCoT selon leur lieu de travail

Lieu de travail	Nombre	Émissions totales (en teq CO2 par an)	Émissions par navetteur (en teq CO2 par an)	Éloignement moyen domicile- travail ou études (en km)
Marne	6 312	10 540	1,67	40,3
Île-de-France	2 488	11 322	4,55	147,8
Aisne	1 500	2 909	1,94	49,5
Ardennes	1 374	3 147	2,29	65,7
Aube	204	1 027	5,03	126,2
Haute-Marne	117	552	4,72	138,0
Autre	967	7 890	8,16	214,7
Ensemble	12 963	37 388	2,88	79,9

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.

Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

Moyen de transport des navetteurs résidant dans le SCoT et travaillant en dehors du SCoT selon leur lieu de travail

Répartition des navetteurs selon le mode de transport (en %)

Lieu de travail	Modes actifs (marche ou vélo)	Voiture ou moto	Transports en commun	dont en bus	dont en train
Marne	0,1	89,6	10,4	6,9	3,5
Île-de-France	0,0	53,1	46,9	30,4	16,5
Aisne	0,0	91,8	8,2	5,6	2,7
Ardennes	0,0	83,6	16,4	10,7	5,7
Aube	0,0	88,7	11,3	8,1	3,2
Haute-Marne	0,0	81,9	18,1	12,0	6,1
Autre	0,0	72,7	27,3	19,9	7,4
Ensemble	0,0	80,9	19,1	12,7	6,4

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.

Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

Avec la périurbanisation, les navetteurs parcourent des distances plus longues et émettent plus de CO2

Les navetteurs qui résident en dehors du SCoT mais y travaillent ou y étudient, parcourent aussi de longues distances. Un navetteur résidant dans la Marne parcourt 40,8 km, un navetteur résidant en Île-de-France, 147,5 km en moyenne. Les émissions moyennes sont bien évidemment dépendantes des distances parcourues et des moyens de transports utilisés. Les navetteurs franciliens sont ceux qui utilisent le plus couramment les transports en commun : 59,3 % d'entre eux les empruntent contre seulement 8,3 % des navetteurs qui résident dans l'Aisne.

Émissions de CO₂ des navetteurs résidant en dehors du SCoT et travaillant dans le SCoT selon leur lieu de résidence

Lieu de résidence	Nombre	Émissions totales (en teq CO2 par an)	Émissions par navetteur (en teq CO2 par an)	Éloignement moyen domicile-travail ou études (en km)
Marne	7 662	12 721	1,66	40,8
Aisne	7 149	11 476	1,61	38,6
Ardennes	6 038	11 116	1,84	48,9
Île-de-France	1 641	7 050	4,30	147,5
Aube	568	2 863	5,04	127,8
Haute-Marne	227	1 318	5,81	154,1
Autre	1 104	7 978	7,22	188,3
Ensemble	24 389	54 522	2,24	59,1

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.

Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

Moyen de transport des navetteurs résidant en dehors du SCoT et travaillant dans le SCoT selon leur lieu de résidence

Répartition des navetteurs selon le mode de transport (en %)

Lieu de résidence	Modes actifs (marche ou vélo)	Voiture ou moto	Transports en commun	dont en bus	dont en train
Marne	0,0	86,4	13,5	9,5	4,0
Aisne	0,0	91,6	8,3	5,9	2,4
Ardennes	0,0	86,5	13,5	9,3	4,2
Île-de-France	0,0	40,7	59,3	29,9	29,4
Aube	0,0	75,2	24,8	18,7	6,1
Haute-Marne	0,0	75,0	25,0	18,5	6,5
Autre	0,0	81,4	18,6	13,2	5,4
Ensemble	0,0	84,3	15,7	10,2	5,4

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.

Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

Du fait de la périurbanisation, au sein du SCoT, mais aussi à la limite du SCoT, dans l'Aisne et les Ardennes, le nombre de déplacements longs a augmenté. Entre 1999 et 2007, le nombre d'actifs résidant dans les couronnes périurbaines et travaillant dans le pôle urbain rémois a augmenté de 18,6 %. Sur la même période, le nombre d'actifs résidant dans l'Aisne ou les Ardennes, au sein de l'aire urbaine de Reims, et travaillant dans le pôle urbain rémois a été multiplié par 4. Cette augmentation du nombre de déplacements longs induit une hausse des émissions qui peut être évaluée, entre 1999 et 2007, à 5 400 tonnes de CO₂, soit 7 % des émissions des navetteurs résidant dans le SCoT.

La grande majorité des navetteurs du SCoT résident à moins de 5 km de leur lieu de travail ou d'études (67,2 %) et les trois quarts (76,1 %) résident à moins de 10 km. Ces navetteurs émettent peu de CO₂, du fait des faibles distances parcourues mais aussi, pour ceux qui résident à moins de 5 km de leur lieu de travail ou d'études, d'un fort recours aux modes actifs (marche ou vélo : 26,3 %) ou aux transports en commun (14,5 %).

Les navetteurs qui résident à plus de 5 km et moins de 100 km de leur lieu de travail ou d'études, utilisent très majoritairement la voiture (à plus de 85 %). Au-delà de 100 km, plus d'un tiers des navetteurs (38,3 %) utilisent les transports en commun.

Émissions de CO2 des navetteurs résidant dans le SCoT selon leur éloignement au lieu de travail ou d'études

Éloignement domicile-travail ou études (en km)	Nombre	Émissions totales (en teq CO2 par an)	Émissions par navetteur (en teq CO2 par an)	Part des stables (en %)	Part des mobiles dans le SCoT (en %)	Part des mobiles hors du SCoT (en %)
moins de 5 km	94 783	15 913	0,17	88,4	11,6	0,0
de 5 à moins de 10 km	12 538	6 178	0,49		99,4	0,6
de 10 à moins de 15 km	8 044	4 979	0,62		97,7	2,3
de 15 à moins de 20 km	6 249	5 215	0,83		96,0	4,0
de 20 à moins de 25 km	4 932	5 219	1,06		91,2	8,8
de 25 à moins de 30 km	3 776	5 116	1,35		50,0	50,0
de 30 à moins de 35 km	1 235	1 911	1,55		40,2	59,8
de 35 à moins de 40 km	574	1 047	1,82		26,0	74,0
de 40 à moins de 45 km	809	1 212	1,50		5,0	95,0
de 45 à moins de 50 km	1 780	3 155	1,77		0,7	99,3
de 50 à moins de 100 km	2 552	6 521	2,56		0,3	99,7
de 100 à moins de 300 km	3 847	21 168	5,50		0,0	100,0
Ensemble	141 119	77 634	0,55	59,3	31,5	9,2

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.

Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

Moyen de transport des navetteurs résidant dans le SCoT selon leur éloignement au lieu de travail ou d'études

Éloignement domicile-travail ou études (en km)	Répartition des navetteurs selon le mode de transport (en %)					
	Modes actifs (marche ou vélo)	Voiture ou moto	Transports en commun	dont en bus	dont en train	
moins de 5 km	26,3	59,2	14,5	14,0	0,5	
de 5 à moins de 10 km	2,5	89,0	8,5	5,6	2,8	
de 10 à moins de 15 km	0,0	94,7	5,3	3,8	1,6	
de 15 à moins de 20 km	0,0	95,3	4,7	3,3	1,4	
de 20 à moins de 25 km	0,0	95,0	5,0	3,4	1,6	
de 25 à moins de 30 km	0,0	90,3	9,7	6,3	3,4	
de 30 à moins de 35 km	0,0	95,7	4,3	2,9	1,4	
de 35 à moins de 40 km	0,0	95,4	4,6	3,1	1,5	
de 40 à moins de 45 km	0,0	92,3	7,7	5,1	2,6	
de 45 à moins de 50 km	0,0	85,2	14,8	9,9	4,8	
de 50 à moins de 100 km	0,0	85,5	14,5	9,6	4,9	
de 100 à moins de 300 km	0,0	61,7	38,3	25,4	12,9	
Ensemble	17,9	69,1	13,0	11,6	1,4	

Note : l'éloignement moyen domicile-travail ou études correspond à la distance moyenne qui sépare le lieu de résidence et le lieu de travail ou d'études.

Source : Insee, recensement 2007 - SOeS - Certu

La périurbanisation et la consommation foncière

Les lois du Grenelle de l'environnement réaffirment l'exigence de lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles. À cette fin, elles renforcent le rôle des documents d'urbanisme, notamment des SCoTs qui doivent présenter une analyse de la consommation d'espaces et définir des objectifs chiffrés de cette consommation. Ces objectifs doivent être mis en regard des

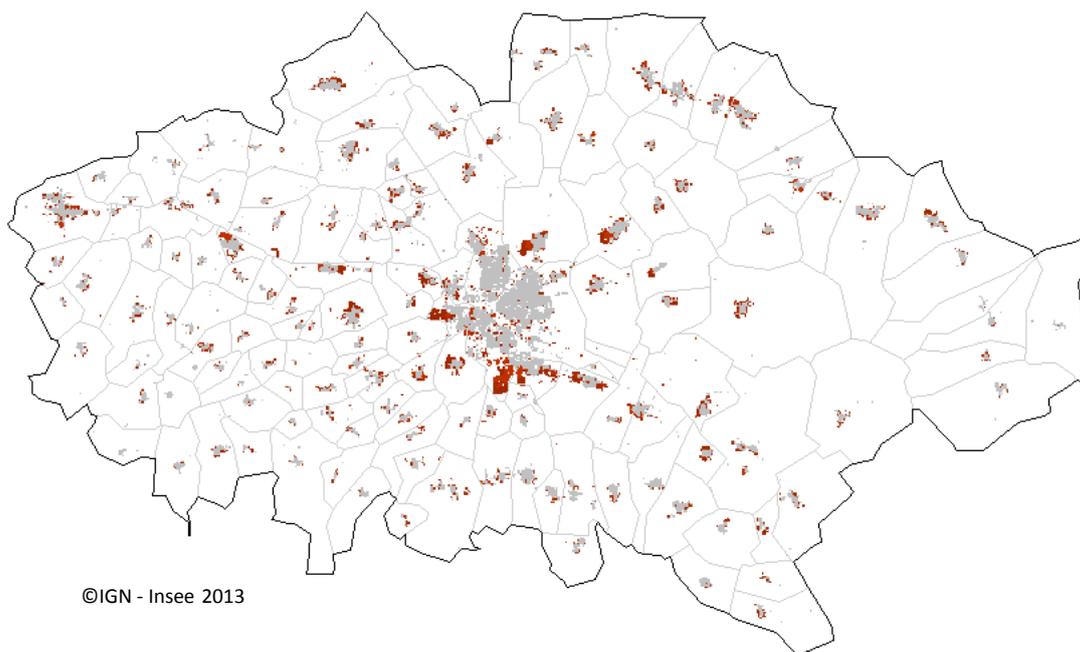
dynamiques démographiques et économiques, puisque la croissance de la population nécessite généralement l'artificialisation de terres, notamment pour l'habitat.

La consommation d'espaces pour l'habitat

Entre 1975 et 2008, 2 550 hectares ont été artificialisés pour l'habitat

Entre 1975 et 2008, 2 550 hectares ont été consommés au sein du SCoT de la région rémoise pour construire de nouveaux logements, ce qui représente une évolution des surfaces artificialisées pour l'habitat de 40,8 %. Cette consommation d'espaces s'est principalement réalisée en bordure des zones auparavant artificialisées et l'éparpillement de l'habitat a été très limité. De plus, en dehors de l'agglomération rémoise, l'artificialisation a été proportionnellement plus forte dans les bourgs-centres que sur le reste du territoire. En effet, sur la période, les surfaces artificialisées pour l'habitat progressent de 50,6 % dans les bourgs-centres structurants et de 44,3 % dans les bourgs-centres d'appui.

Surfaces artificialisées pour l'habitat en 2008 au sein du SCoT de la région rémoise, selon les dates d'artificialisation Carte carroyée



Source : DGFIP, taxe d'habitation 2009

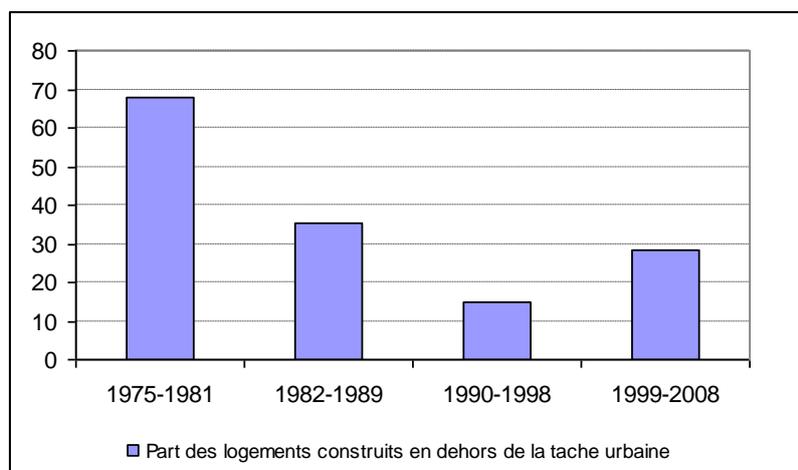
Surfaces artificialisées pour l'habitat

- Avant 1975
- Entre 1975 et 1981

L'artificialisation de nouvelles terres pour l'habitat a été plus ou moins importante selon les périodes. Entre 1975 et 1981, la consommation est particulièrement importante avec 125 hectares, en moyenne, par an. Sur les deux périodes suivantes, cette consommation annuelle moyenne diminue : elle s'établit à 84 hectares entre 1982 et 1989, puis à 50 hectares entre 1990 et 1998. Enfin, sur la dernière période, l'artificialisation progresse de nouveau avec 62 hectares en moyenne par an.

L'évolution de la consommation annuelle moyenne s'explique non seulement par le nombre de logements construits selon les périodes mais aussi par la localisation des nouvelles constructions. En effet, entre 1975 et 1982, la forte consommation annuelle s'explique par l'importante progression du nombre de logements du SCoT (+12 000) mais aussi par le fait qu'une grande proportion des nouveaux logements (68,1 %) ont été construits en dehors des zones déjà artificialisées par l'habitat, c'est-à-dire en dehors de la tache urbaine résidentielle. Entre 1982 et 1989, le nombre de logements augmente de 10 300 unités mais la proportion de logements construits en dehors de la tache urbaine résidentielle diminue (35,3 %). Entre 1990 et 1998, le nombre de logements progresse de 14 800 mais une très faible part des nouveaux logements est construite à l'extérieur de la tache urbaine résidentielle (15,1 %), ce qui explique la plus faible consommation d'espaces. En revanche, sur la période 1999-2008, même si le nombre de logements augmente moins que sur la période précédente (+9 000), la consommation d'espaces est plus conséquente car la proportion de nouveaux logements construits en dehors de la tache urbaine résidentielle augmente (28,4 %).

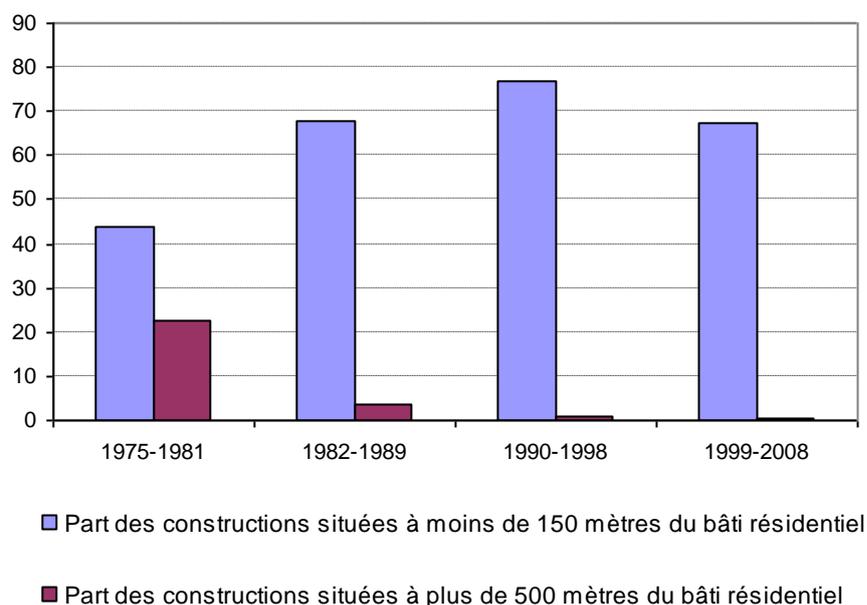
Part des logements construits en dehors de la tache urbaine résidentielle, selon les périodes en %



Source : Insee, recensements de la population 1975 à 2008 - DGFIP, taxe d'habitation 2009

L'analyse des distances à la tache urbaine résidentielle des logements construits à l'extérieur de celle-ci met en évidence un moindre éparpillement des constructions avec le temps. Entre 1975 et 1981, la part des logements construits en dehors de la tache urbaine résidentielle à moins de 150 m de celle-ci était de 43,9 %. Sur la période suivante, entre 1982 et 1989, elle passe à 68,0 % et à 76,8 % entre 1990 et 1998. Sur la dernière période, entre 1999 et 2008, elle diminue pour s'établir à 67,2 %.

Évolution de la part des constructions situées en dehors de la tache urbaine résidentielle en fonction de leur distance à celle-ci en %

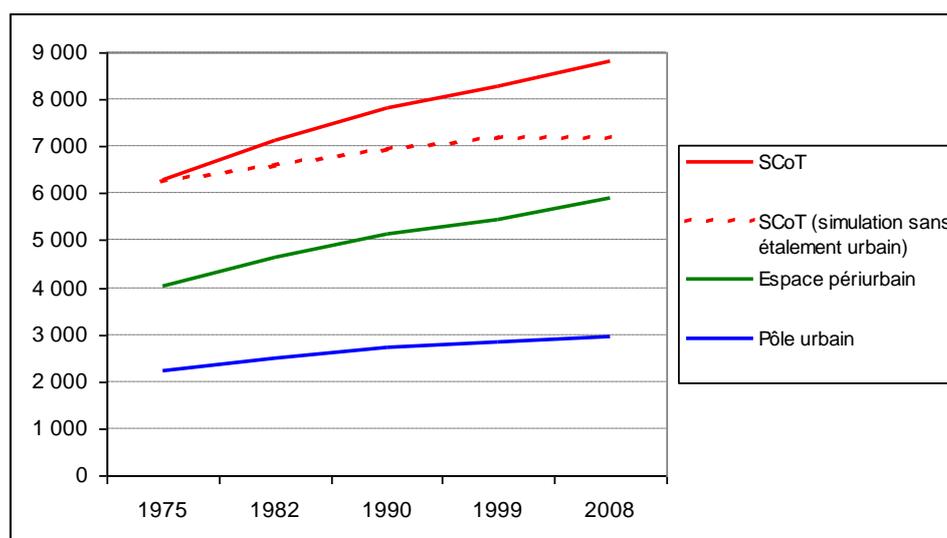


Source : DGFIP, taxe d'habitation 2009

Entre 1975 et 2008, l'étalement urbain entraîne une surconsommation de 1 600 hectares

La consommation d'espaces pour l'habitat doit être mise en regard de la dynamique démographique puisque la croissance de la population nécessite généralement l'artificialisation de terres. Selon la définition de l'Agence européenne de l'environnement, il y a étalement urbain dès lors que l'évolution des surfaces artificialisées est supérieure à celle de la population.

Évolution du nombre d'hectares artificialisés pour l'habitat selon les espaces du SCoT de la région rémoise entre 1975 et 2008 (en Ha)



Source : Insee, recensements de la population de 1975 à 2008 - DGFIP, taxe d'habitation 2009

Entre 1975 et 2008, la surface de l'espace artificialisé pour l'habitat a augmenté de 40,8 %. Sur la même période, la population du SCoT de la région rémoise progresse de 14,1 %. L'évolution de la surface artificialisée est donc beaucoup plus forte que celle de la population. Si elle avait été semblable à cette dernière, seuls 950 hectares auraient été consommés. Ainsi, l'étalement urbain est la cause d'une surconsommation de 1 600 hectares.

Ce phénomène d'étalement urbain est perceptible sur l'ensemble des trente-trois années mais il est plus ou moins marqué selon les périodes. Entre 1975 et 1982, le phénomène est très conséquent avec une surconsommation moyenne de 75 hectares par an. Sur la période suivante, entre 1982 et 1999, l'étalement urbain est moins prononcé (31 hectares par an) mais redevient important entre 1999 et 2008 (62 hectares par an). Sur cette dernière période, la consommation d'espaces pour l'habitat correspond entièrement à de l'étalement urbain puisque la population du SCoT n'a que très peu évolué.

Beaucoup d'hectares consommés par la périurbanisation

Deux facteurs principaux favorisent l'étalement urbain. Le premier est le phénomène de périurbanisation. Au sein du SCoT de la région rémoise, les migrations résidentielles du pôle urbain vers l'espace périurbain deviennent importantes dès le milieu des années 1970 et modifient la structure démographique du territoire. Entre 1975 et 2008, la part des habitants du SCoT résidant dans les couronnes périurbaines passe de 21,3 % à 27,0 %. La périurbanisation s'explique avant tout par la volonté des ménages d'accéder à la propriété d'une maison individuelle avec du terrain. En déménageant du pôle urbain vers l'espace périurbain, un habitant consomme en moyenne six fois plus d'espace pour son habitat. L'évolution de la répartition de la population entre ces deux espaces entraîne donc une plus grande consommation d'espaces. La périurbanisation engendre une surconsommation de 1 030 hectares et représente donc les deux tiers de l'étalement urbain.

Évolution de la population du SCoT et de la répartition entre pôle urbain et espace périurbain

	1975	1982	1990	1999	2008
Population (en unité)	252 400	264 300	278 000	288 300	288 100
Part dans le pôle urbain (en %)	78,7	76,2	75,0	74,8	73,0
Part dans l'espace périurbain (en %)	21,3	23,8	25,0	25,2	27,0

Source : Insee, recensements de la population de 1975 à 2008

La méthode relative à la contribution des facteurs de l'étalement urbain

La contribution des facteurs de l'étalement urbain est calculée à partir de la surface résidentielle par habitant du SCoT. Cette surface peut être décomposée comme suit :

$$\begin{aligned}\text{Surf rés par hab} &= \frac{\text{Surf rés du SCoT}}{\text{Nb d'hab du SCoT}} \\ &= \frac{\text{Surf rés du pôle urbain}}{\text{Nb d'hab du SCoT}} + \frac{\text{Surf rés du périurbain}}{\text{Nb d'hab du SCoT}} \\ &= \frac{\text{Surf rés du pôle urbain}}{\text{Nb d'hab du pôle urbain}} \times \frac{\text{Nb d'hab du pôle urbain}}{\text{Nb d'hab du SCoT}} + \frac{\text{Surf rés du périurbain}}{\text{Nb d'hab du périurbain}} \times \frac{\text{Nb d'hab du périurbain}}{\text{Nb d'hab du SCoT}}\end{aligned}$$

Cette décomposition montre que l'évolution de la surface résidentielle par habitant du SCoT dépend de l'évolution de deux facteurs :

- la surface résidentielle par habitant dans les deux espaces du SCoT : pôle urbain et espace périurbain (représentée par les fractions 1 et 3 de la dernière ligne d'égalité) ;
- la répartition de la population du SCoT entre les deux espaces (représentée par les fractions 2 et 4 de la dernière ligne d'égalité).

La contribution de chacun des facteurs est calculée comme la contribution à l'évolution d'une moyenne pondérée telle que décrite par Jean-Pierre Berthier dans son article « Contributions à l'écart entre deux moyennes pondérées », Courrier des statistiques n 100 - décembre 2001.

Les évolutions sociétales favorisent aussi l'étalement urbain

Le second facteur qui favorise l'étalement urbain est la dé-densification des territoires. Ce phénomène exprime le fait que, dans le temps, le nombre d'habitants par hectare diminue ou, autrement dit, que la surface résidentielle par habitant augmente. Il n'affecte pas les couronnes périurbaines puisque, entre 1975 et 2008, la densité résidentielle y est stable, autour de 13,2 habitants par hectare de surface artificialisée par l'habitat. Par contre, au sein du pôle urbain, la densité résidentielle passe de 88,2 à 71,8 habitants par hectare. Ce nombre d'habitants par hectare dépend à la fois du nombre de logements par hectare (la densité de logements), mais aussi du nombre de personnes par logement, c'est-à-dire de la taille des ménages. Or, entre 1975 et 2008, si la densité de logements augmente dans le pôle urbain (+ 11,2 %), le nombre de personnes par ménage diminue, passant de 2,84 à 2,04 (- 27,9 %). Cette diminution de la taille des ménages contribue fortement à la baisse de la densité et s'explique principalement par les évolutions sociétales : décohabitation des générations, unions plus fragiles, hausse de l'espérance de vie, diminution des familles nombreuses. La périurbanisation n'est donc pas la seule cause de l'étalement urbain : l'évolution des comportements individuels y contribue aussi et génère une surconsommation de 570 hectares.

Évolution de la taille des ménages au sein du SCoT

	1975	1982	1990	1999	2008
Pôle urbain	2,84	2,61	2,45	2,23	2,04
Espace périurbain	3,12	3,02	2,95	2,78	2,61
SCoT rémois	2,89	2,70	2,56	2,35	2,17

Source : Insee, recensements de la population de 1975 à 2008

La méthode relative aux facteurs influant sur la densité résidentielle

La densité résidentielle, c'est-à-dire le nombre d'habitants divisé par le nombre d'hectares artificialisés par l'habitat d'un territoire, peut être décomposé en introduisant le nombre de logements présents sur le territoire. Par exemple, pour le pôle urbain :

$$\begin{aligned} \text{Densité rés du pôle urbain} &= \frac{\text{Nb d'hab du pôle urbain}}{\text{Surf rés du pôle urbain}} \\ &= \frac{\text{Nb d'hab du pôle urbain}}{\text{Nb de logements du pôle urbain}} \times \frac{\text{Nb de logements du pôle urbain}}{\text{Surf rés du pôle urbain}} \end{aligned}$$

Cette décomposition montre que la densité dépend de deux facteurs :

- le nombre de personnes par logement (représenté par la fraction 1 de la dernière ligne d'égalité) ;
- la densité de logements (représentée par la fraction 2 de la dernière ligne d'égalité).

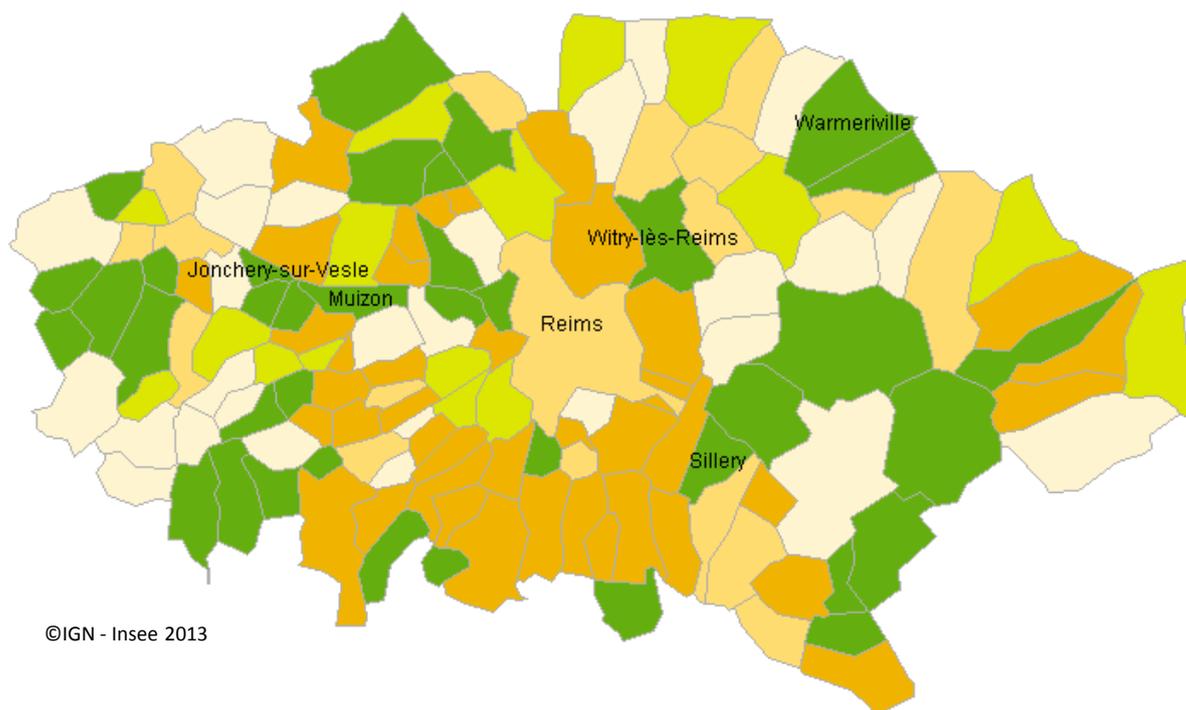
Le nombre de personnes par logement ne coïncide pas tout à fait avec le nombre de personnes par ménage car le nombre d'habitants comptabilise des personnes hors ménages et le nombre de logements n'inclut pas seulement les résidences principales. Néanmoins ces deux indicateurs sont proches.

Certaines communes échappent à l'étalement urbain.

Pour certaines communes, l'évolution de la population ne s'est pas accompagnée d'une surconsommation d'espaces. Au contraire, elles se sont densifiées entre 1975 et 2008. Par exemple, la population de Witry-lès-Reims a été multipliée par 2,6 alors que la surface artificialisée pour l'habitat n'a été multipliée que par 1,9. Il en est de même pour les communes suivantes : Jonchery-sur-Vesle (population multipliée par 2,3 ; surface artificialisée pour l'habitat multipliée par 1,7), Muizon (2,3 et 1,7), Warmeriville (1,7 et 1,4) ou Sillery (1,6 et 1,3).

La densification de population par rapport au bâti résidentiel n'a pas seulement concerné des communes de l'espace périurbain. Dans la commune de Saint-Brice-Courcelles, appartenant au pôle urbain rémois, la population a été multipliée par 2,1 alors que la surface artificialisée n'a été multipliée que par 1,4.

L'étalement urbain au sein des communes du SCoT, entre 1975 et 2008



Source : Insee, recensements de la population de 1975 à 2008 - DGFiP, taxe d'habitation 2009

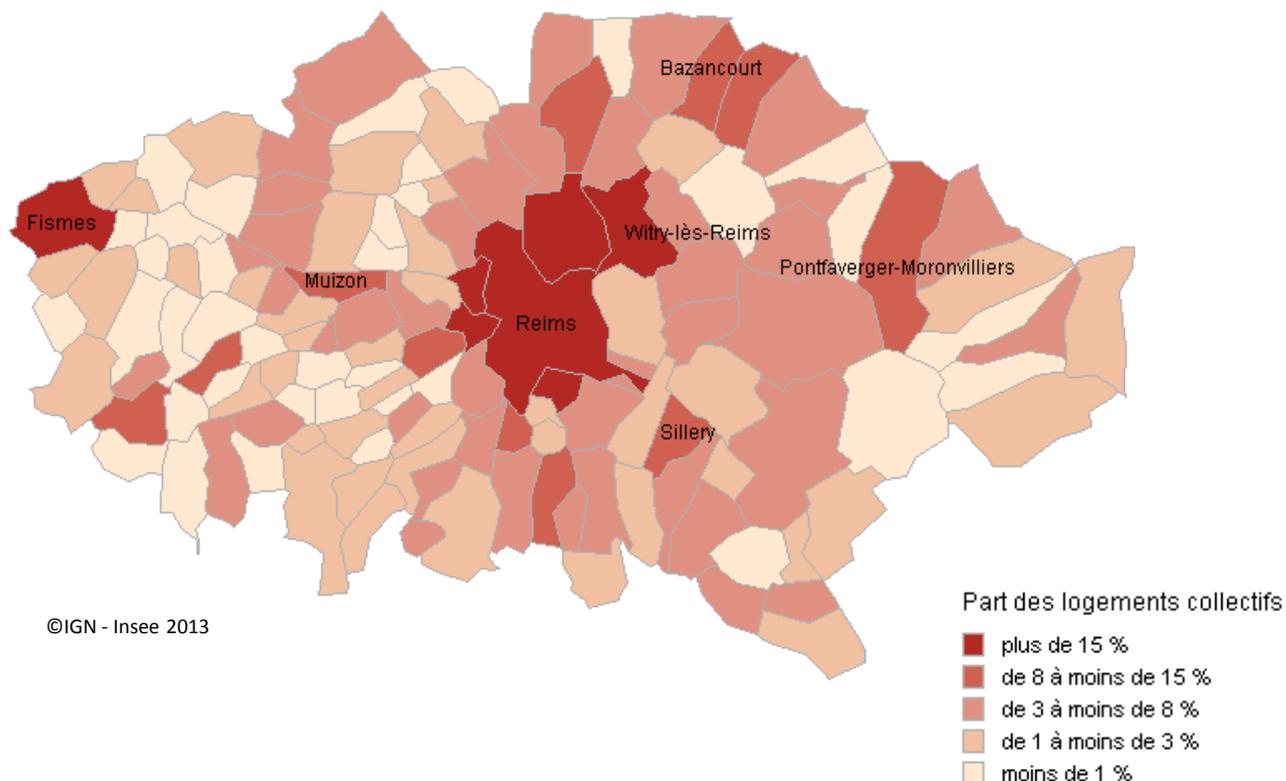
Différence entre l'évolution des surfaces artificialisées pour l'habitat et l'évolution de la population

- Dé-densification forte (supérieure à 25 points)
- Dé-densification moyenne (supérieure de 10 à 25 points)
- Peu ou pas d'évolution (entre -10 et +10 points)
- Densification moyenne (inférieure de 10 à 25 points)
- Densification forte (inférieure à 25 points)

Deux principales raisons peuvent expliquer que ces communes se sont densifiées tandis que d'autres se sont étalées : une plus grande densité du bâti résidentiel et/ou un plus fort pourcentage de constructions nouvelles au sein de la tache urbaine existante. La densité du bâti résidentiel dépend à la fois de la plus forte présence de logements collectifs mais aussi de la taille des parcelles des logements individuels. Parmi les communes citées précédemment, seule la commune de Wity-lès-Reims présente une part de logements collectifs nettement plus importante que celle de l'espace périurbain (17,5 % contre 6,2 %). Dans les communes de Jonchery-sur-Vesle, Muizon et Warmeriville, les tailles des parcelles explique sûrement en partie la densification puisqu'elles sont, en moyenne, inférieures à celles de l'espace périurbain (respectivement 940 m², 685 m², 829 m² contre 1 070 m²). Dans la commune de Sillery, la taille moyenne des parcelles est légèrement inférieure à la moyenne

de l'espace périurbain (1 020 m²) et la part des logements collectifs est légèrement supérieure (8,2 %).

Part des logements collectifs dans l'ensemble des logements, par commune en 2009



Les deux facteurs qui favorisent l'étalement urbain vont certainement perdurer dans les années à venir. Selon les migrations résidentielles récentes, la périurbanisation se poursuit : entre 2003 et 2008, le pôle urbain perd environ 1 000 habitants par an au profit des couronnes périurbaines. De même, selon les projections démographiques, la taille des ménages devrait encore décroître pour atteindre, dans l'ensemble du SCoT, 2,01 personnes en 2030 contre 2,17 en 2008. Malgré ces tendances, l'étalement urbain peut être contenu, principalement par la densification du bâti résidentiel dans l'espace périurbain. Cette densification passe notamment par la construction de logements collectifs. Or, sur les dernières années, la part de ces logements parmi les constructions récentes augmente. Entre 2004 et 2008, ils représentent 10,7 % des logements construits dans le périurbain alors qu'ils ne constituaient que 5,8 % du parc immobilier avant 2004. Cette proportion est encore plus importante dans les 11 bourgs centres structurants du SCoT où les logements collectifs représentent 16,1 % des constructions récentes. Dans certaines communes, la part des logements collectifs parmi les logements récents est particulièrement importante :

- dans la commune de Sillery, les logements collectifs représentent 55,8 % des logements construits entre 2004 et 2008 alors qu'ils ne représentaient que 5,6 % du stock construit avant 2004 ;
- dans la commune de Rilly-la-Montagne, 50,0 % des logements construits entre 2004 et 2008 sont collectifs alors qu'ils ne représentaient que 11,1 % du stock construit avant 2004.

L'occupation des sols

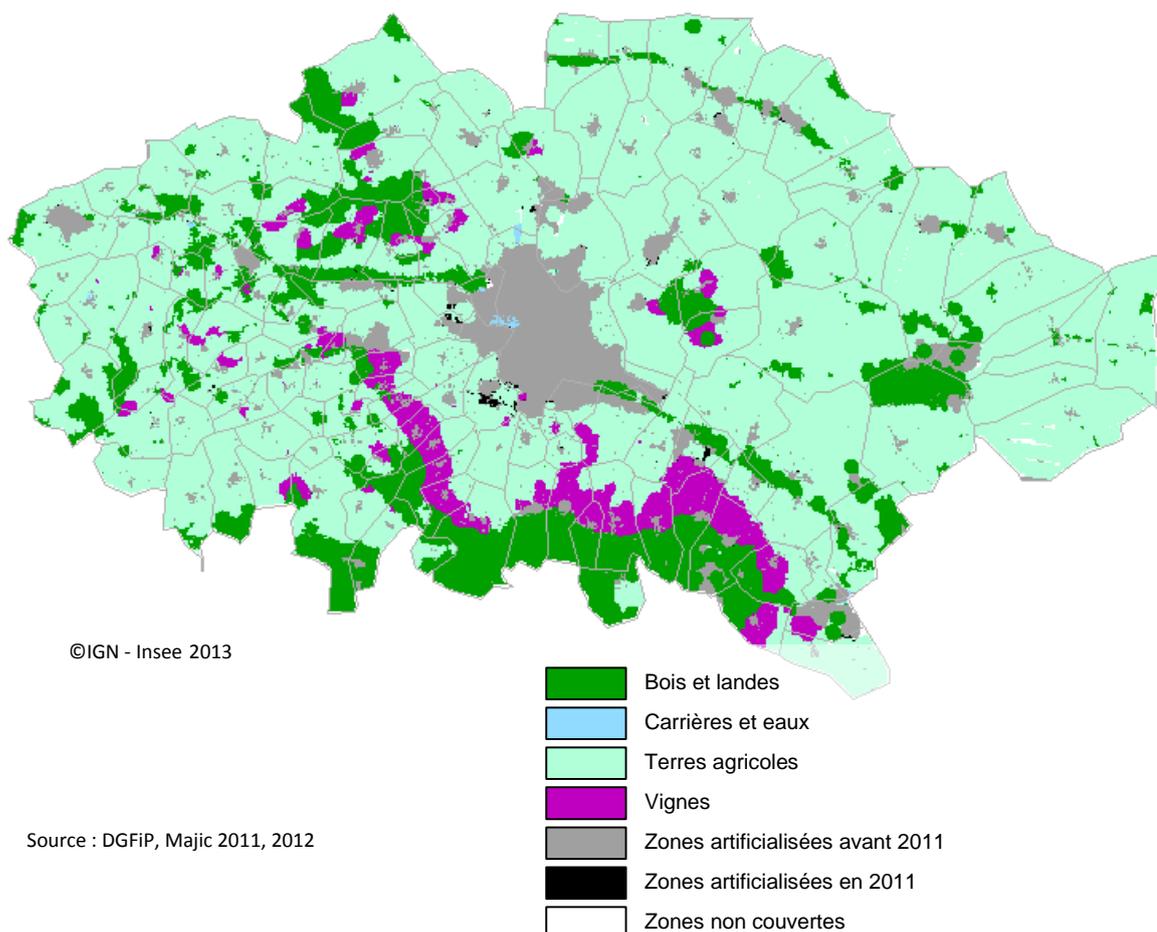
Les zones artificialisées occupent 10,1 % de la surface du SCoT

L'habitat n'est pas la seule cause d'artificialisation des sols. Les zones industrielles et commerciales, les infrastructures routières et ferroviaires, les espaces urbains verts, les terrains de loisirs et de sports retirent aussi des surfaces de leur état naturel, forestier ou agricole. Au 1^{er} janvier 2012, les zones artificialisées occupent 10,1 % de la surface du SCoT, soit 14 300 hectares. Ces zones sont fortement concentrées sur le pôle urbain rémois (37,6 % de la surface artificialisée du SCoT) mais aussi sur les 11 bourgs-centres structurants et les 13 bourgs-centres d'appui (22,5 %). Les infrastructures de transport représentent plus d'un septième des terres artificialisées du territoire avec 1 650 hectares pour les routes et autoroutes et 530 hectares pour les voies ferrées.

Le reste du territoire est principalement couvert par des espaces agricoles ou viticoles. Les terres agricoles représentent, en effet, 64,7 % de la surface du SCoT et la vigne, 4,9 %. Les espaces forestiers occupent une partie non négligeable du territoire (17,9 %), principalement au sud et à l'ouest du SCoT. Les autres surfaces naturelles (carrières et eaux) sont par contre peu présentes (0,2 % du territoire).

Occupation des sols du SCoT de la région rémoise, au 1er janvier 2012

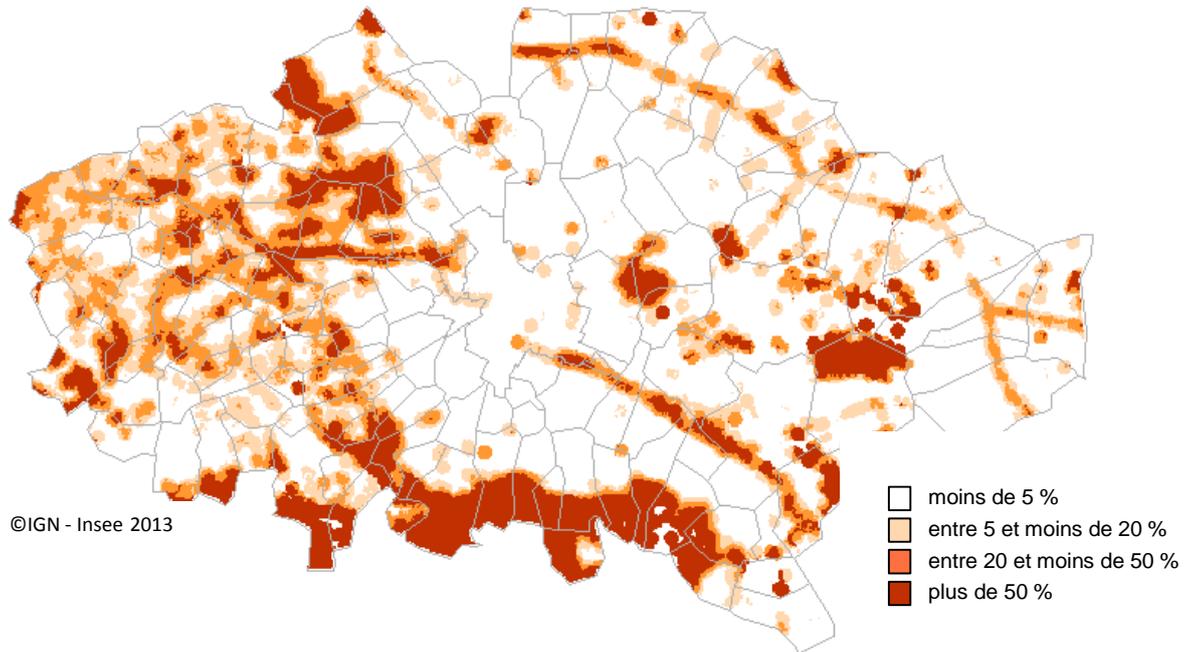
Carte carroyée et lissée dans un rayon de 400 mètres



La carte d'occupation des sols présentée ci-dessus est une carte schématique puisqu'elle indique, pour chaque carreau, le type d'occupation principal du carreau. Afin de compléter cette représentation, les cartes suivantes donnent, pour chaque type d'occupation, le pourcentage de présence dans chaque carreau.

Occupation du sol du SCoT par les bois et landes selon le pourcentage de présence

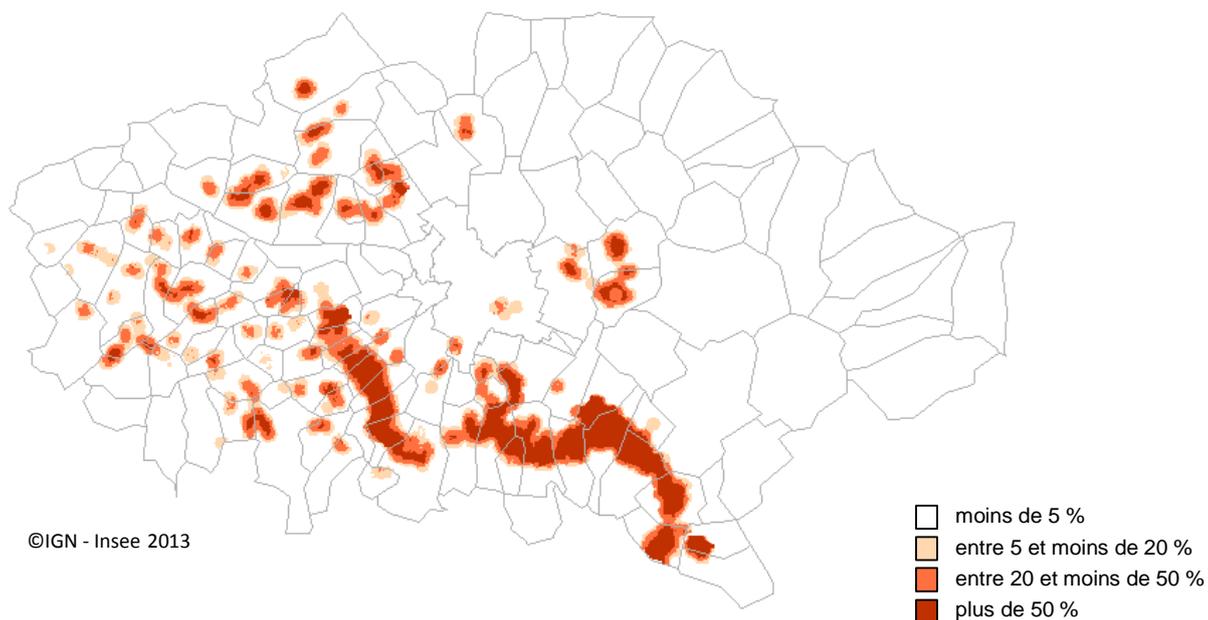
Carte carroyée et lissée dans un rayon de 400 mètres



Source : DGFIP, Majic 2012

Occupation du sol du SCoT par les vignes selon le pourcentage de présence

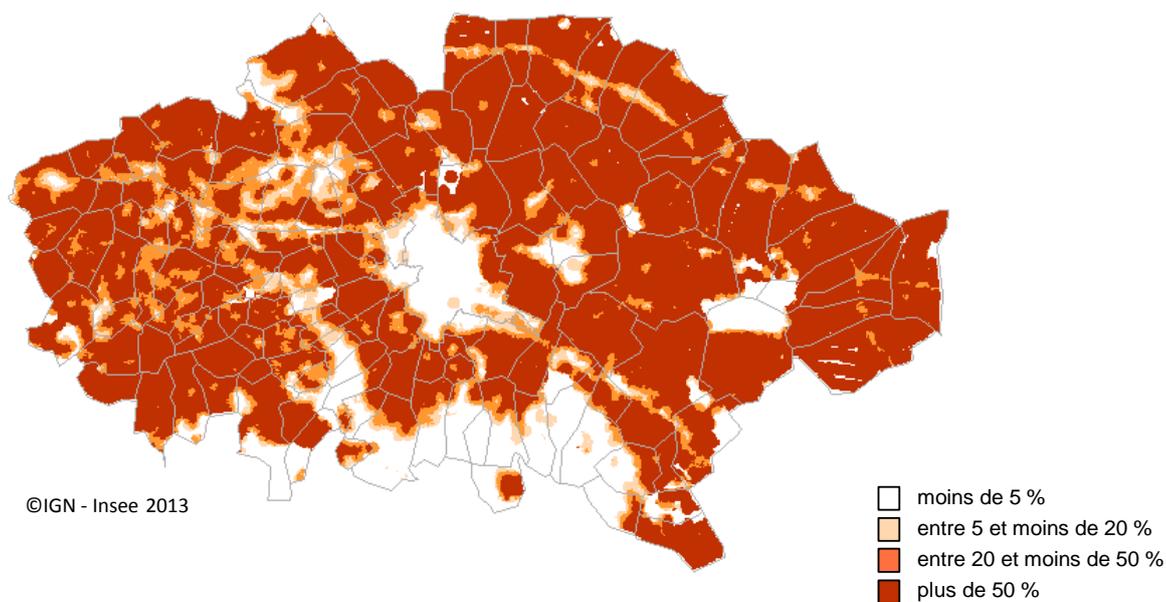
Carte carroyée et lissée dans un rayon de 400 mètres



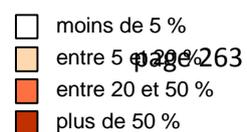
Source : DGFiP, Majic 2012

Occupation du sol du SCoT par les terres agricoles selon le pourcentage de présence

Carte carroyée et lissée dans un rayon de 400 mètres

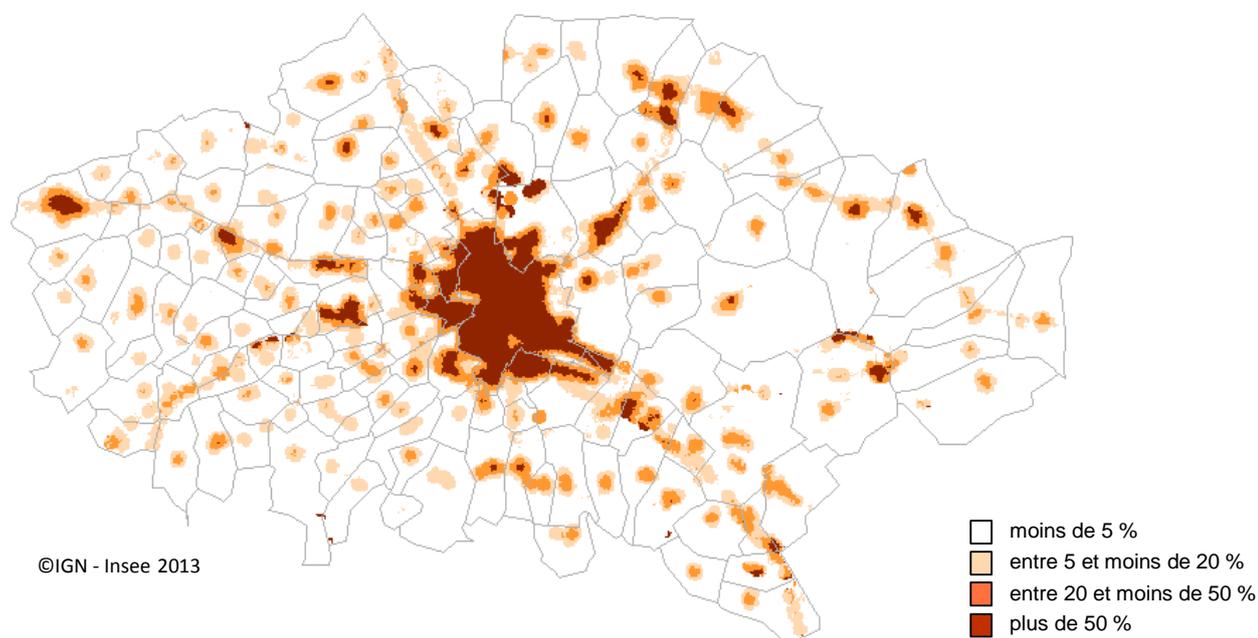


Source : DGFiP, Majic 2012



Occupation du sol du SCoT par les terres artificialisées selon le pourcentage de présence

Carte carroyée et lissée dans un rayon de 400 mètres



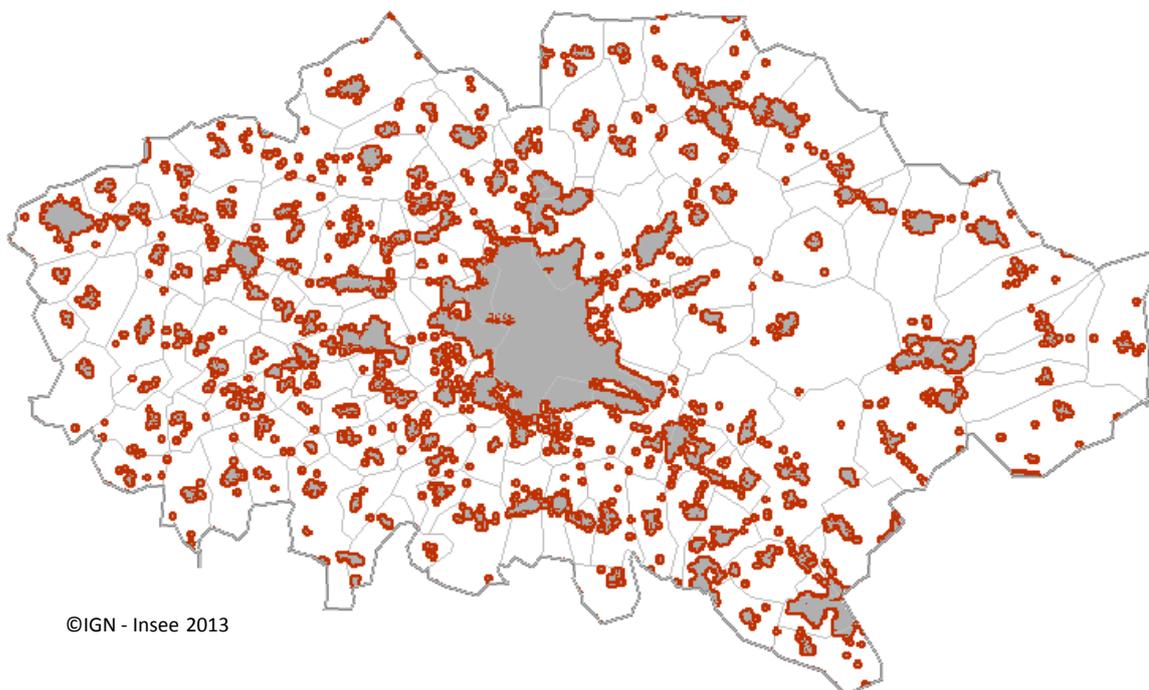
Source : DGFIP, Majic 2012

Plus de 100 hectares artificialisés en 2011

En 2011, la surface artificialisée du SCoT augmente de 115 hectares. Cette artificialisation s'est principalement réalisée aux dépens des terres agricoles (107 hectares) et est fortement concentrée à la périphérie du pôle urbain rémois. Elle est particulièrement importante dans la commune de Bezannes où les activités se développent autour de la gare TGV Champagne-Ardenne, avec 65,8 hectares artificialisés en 2011. Dans la commune de Thillois, le développement des activités commerciales entraîne aussi une forte consommation d'espaces (11,6 hectares artificialisés en 2011).

Entre 2011 et 2012, l'artificialisation se réalise principalement dans la continuité de zones déjà construites. Un scénario de développement possible, dans les années à venir, consiste à imaginer une progression des zones artificialisées dans un bandeau de 200 mètres autour des taches urbaines existantes, comme le montre la carte ci-dessous. Ce scénario n'est qu'indicatif : premièrement, parce qu'aucune vitesse d'artificialisation ne peut être donnée ; deuxièmement car il ne prend pas en compte l'occupation des sols actuels et que la probabilité d'artificialisation d'une surface occupée par la vigne est nettement moindre que celle d'une surface occupée par un autre type de culture.

Zones susceptibles d'être artificialisées



©IGN - Insee 2013

Source : DGFIP, Majic 2012

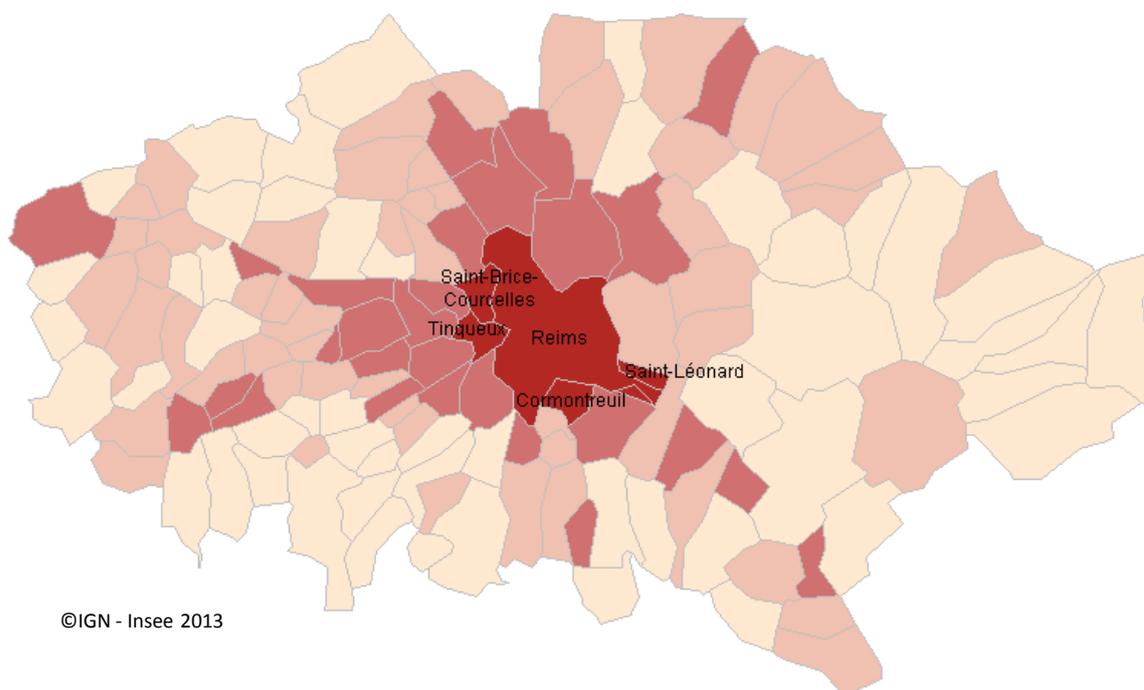
- Zones artificialisées
- Zones susceptibles d'être artificialisées

Des situations contrastées selon les communes

Les communes qui présentent les plus grandes parts de surfaces artificialisées se situent principalement dans le pôle urbain. Quatre communes sont artificialisées à plus de 60 % : Tinquex (70,0 %), Reims (67,0 %), Saint-Brice-Courcelles (65,5 %) et Cormontreuil (63,8 %) et près de la moitié du territoire de Saint-Léonard est recouvert de surfaces bâties (45,6 %). La grande majorité des autres communes dont le territoire est artificialisé à plus de 10 % sont concentrées au centre du SCoT, autour du pôle urbain rémois.

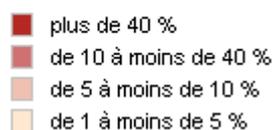
Les communes dont les territoires sont le moins artificialisés (moins de 5 %) sont principalement localisées au sud du SCoT où la présence de bois et de vignes est importante. Certaines communes de l'est du SCoT, de grande superficie, sont aussi peu artificialisées (Aubérive, Beine-Nauroy, Val-de-Vesle, Saint-Hilaire-le-Petit...).

Part de la surface artificialisée dans la superficie des communes du SCoT



Source : DGFIP, Majic 2012

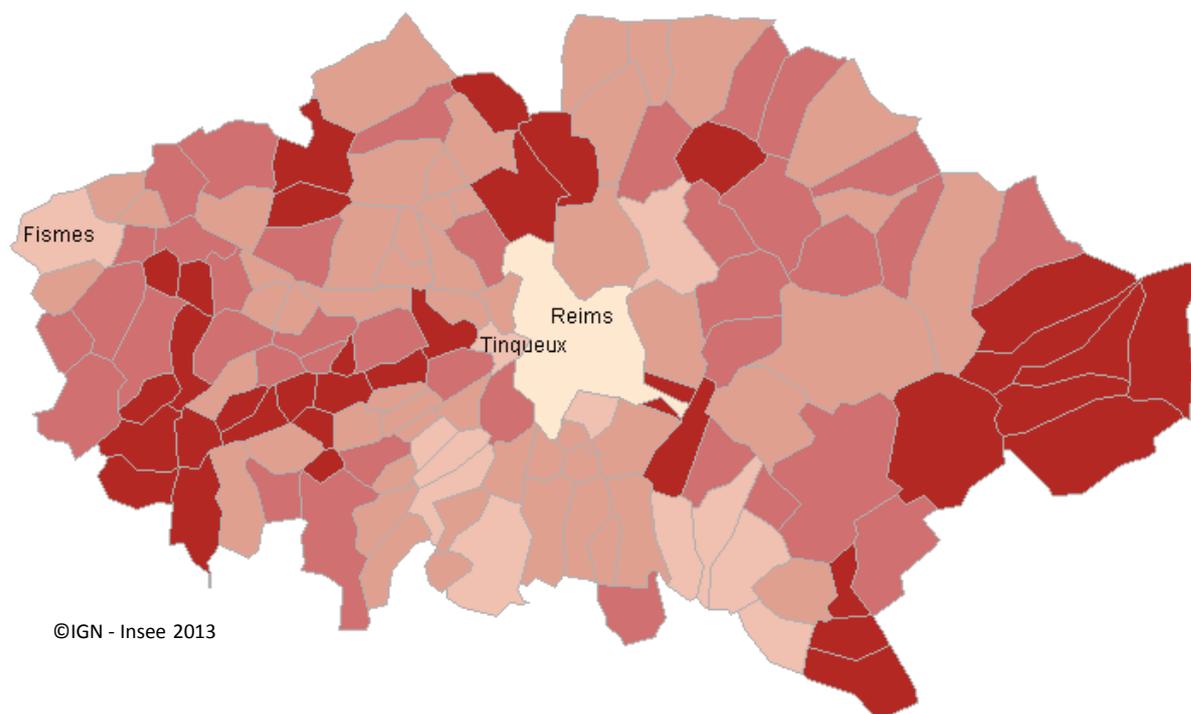
Part de la surface artificialisée de la commune



Afin d'appréhender le niveau de « rendement » de la consommation d'espaces, il est possible de rapporter, par commune, le nombre d'hectares artificialisés au nombre d'habitants. La surface artificialisée par habitant est particulièrement faible dans les deux communes qui présentent la plus forte proportion de terrains bâtis : Reims (173 m² par habitant) et Tinguieux (284 m²), ce qui indique une forte densité d'occupation des sols. Dans certaines communes viticoles du sud du SCoT où la part des surfaces artificialisées est faible, le ratio par habitant est aussi peu élevé : Verzy (349 m² par habitant), Mailly-Champagne (364 m²), Sacy (398 m²) et Trépail (423 m²). La commune de Fismes, dont 14,0 % de la superficie est artificialisée, présente, de même, un ratio assez faible (453 m² par habitant).

Les communes de l'est du SCoT dont une faible part du territoire est artificialisé (Aubérive, Dontrien, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Souplet-sur-Py, Vaudesincourt) présentent par contre des ratios de surfaces artificialisées par habitant élevés.

Surface artificialisée par habitant dans les communes du SCoT



Note : au niveau communal, les surfaces artificialisées ne comptabilisent pas celles occupées par les routes et autoroutes.

Source : Insee, recensement de la population 2008 - DGFIP, Majic 2012

Surface artificialisée par habitant

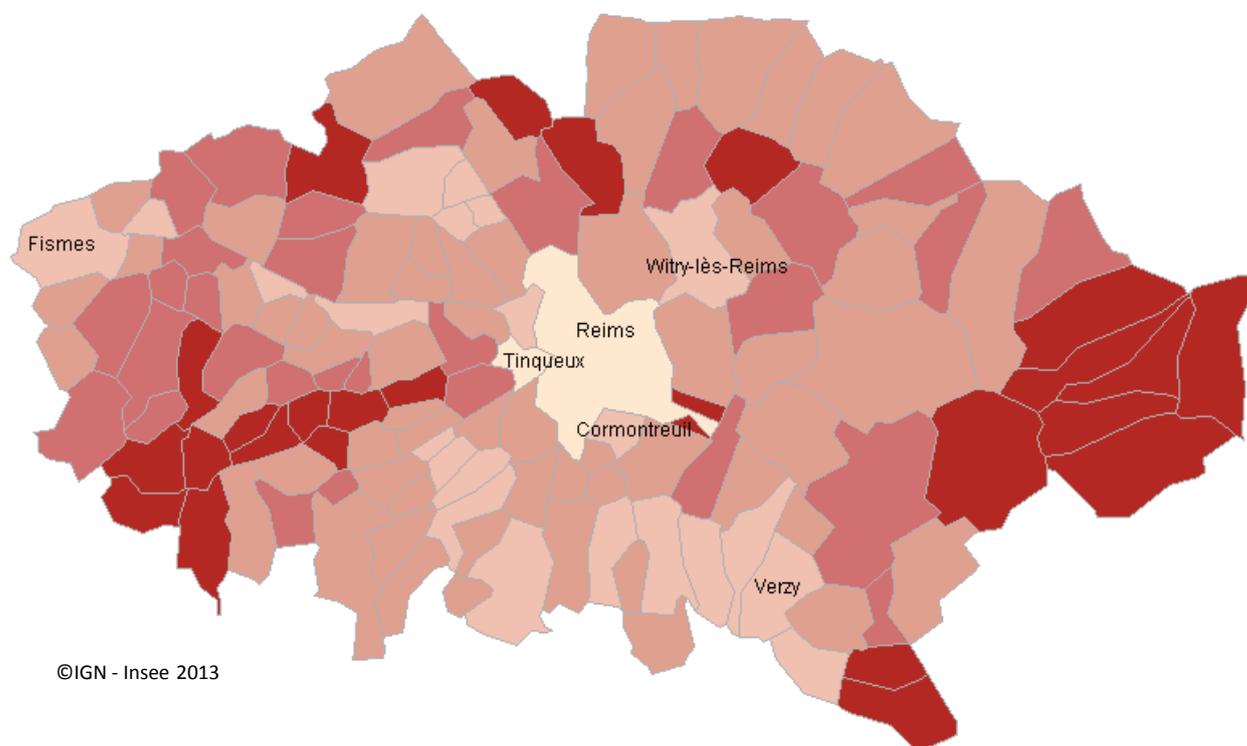
- plus de 1 500 m²
- de 1 000 à moins de 1 500 m²
- de 500 à moins de 1 000 m²
- de 250 à moins de 500 m²
- moins de 250 m²

Comme les surfaces artificialisées englobent non seulement les zones résidentielles mais aussi les zones industrielles et commerciales, il est intéressant, pour le calcul du rendement de la consommation d'espaces de considérer à la fois le nombre d'habitants mais aussi le nombre d'emplois localisés dans la commune. En rapportant le nombre d'hectares artificialisés à la somme du nombre d'habitants et du nombre d'actifs au lieu de travail, il est ainsi possible de prendre en compte les aménagements liés à l'activité économique.

En raison du grand nombre d'emplois qui y sont localisés (94 800, soit 72 % des emplois du SCoT), la commune de Reims présente un ratio de m² par habitant et actif très faible : 114 m². Ce ratio est

également faible pour la commune de Tinquex (207 m² par habitant et actif). Dans les communes de l'est du SCoT, le ratio est supérieur à 1 500 m² par habitant et actif.

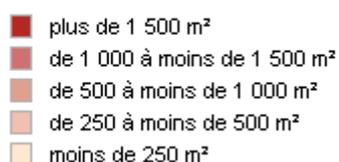
Surface artificialisée par habitant et actif dans les communes du SCoT



Note : au niveau communal, les surfaces artificialisées ne comptabilisent pas celles occupées par les routes et autoroutes.

Source : Insee, recensement de la population 2008 - DGFIP, Majic 2012

Surface artificialisée par habitant et actif



Zoom sur la consommation foncière

Entre 2000 et 2010, la consommation foncière sur le territoire du SCoT de la région de Reims s'est principalement concentrée dans l'agglomération rémoise et les bourgs centres. Il s'agit majoritairement d'extensions maîtrisées du tissu urbain et non de dispersions aléatoires de nouvelles constructions. Une part non négligeable (environ 15 %) de nouvelles constructions s'opère en renouvellement, soit sur friches ou en dents creuses.

Part de la consommation foncière selon les différents espaces du SCoT, entre 2000 et 2010

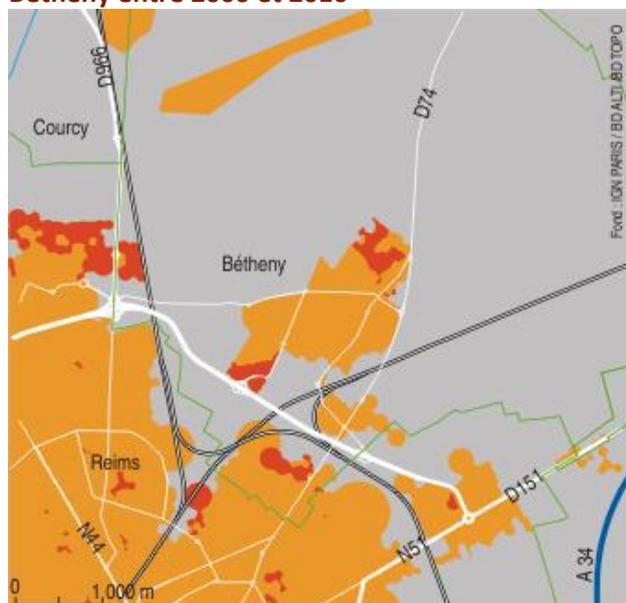
	Nombre de communes	Part de la population en 2009 (en %)	Part de la consommation foncière entre 2000 et 2010 (en %)
Agglomération de Reims	16	75,5	43,1
Bourgs centres structurants	11	8,8	27,1
Bourgs centres d'appui	13	4,2	9,1
Reste du SCoT	100	11,5	20,7
Total	140	100,0	100,0

Note : la méthode utilisée ne prend pas en compte les infrastructures de transport.

Source : DGFIP, Majic 2010 - Certu

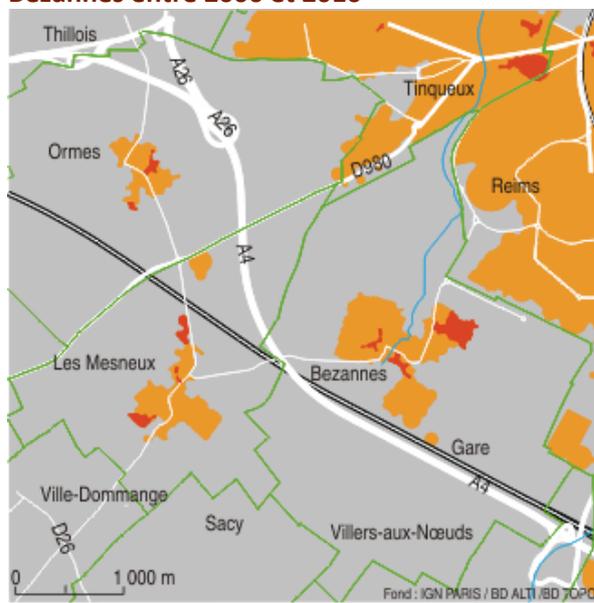
Le développement est toujours très marqué dans les couronnes les plus éloignées de la ville centre, mais reste néanmoins concentré autour des gares TER, dans des couloirs stratégiques de développement identifiés. Ces couloirs assurent une complémentarité en matière de mobilité, entre le pôle urbain, Reims, et les communes d'appui qui irriguent l'espace rural. La couronne périurbaine de Reims, la plus vaste de la région, est aussi la plus dense avec 15,4 habitants à l'hectare de bâti (source : Dreal Champagne Ardennes / CETE Est). A titre de comparaison, la couronne périurbaine de Troyes, de surface quasi équivalente à celle de Reims, n'en compte que 10,6.

Évolution de la tache urbaine sur le secteur de Bétheny entre 2000 et 2010



AGENCE
D'URBANISME
Développement & Prospective

Évolution de la tache urbaine sur le secteur de Bezannes entre 2000 et 2010



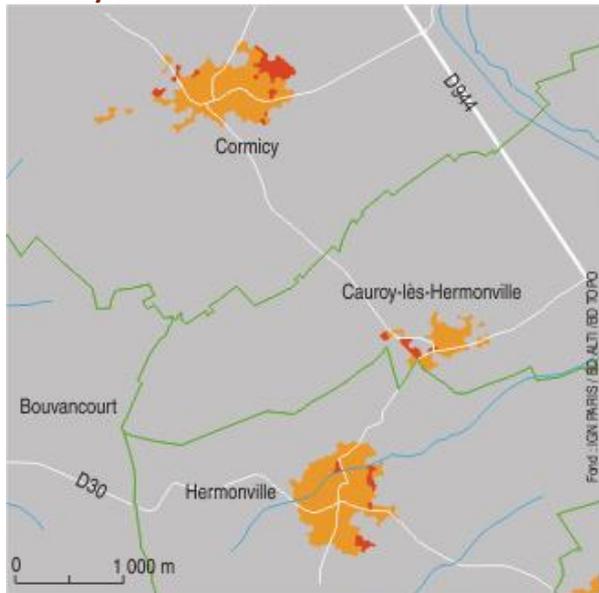
AGENCE
D'URBANISME
Développement & Prospective

Tache urbaine à 30 m (méthode dilatation-érosion)

- Secteur urbanisé au 1^{er} janvier 2000
- Secteur en construction entre 2000 et 2010

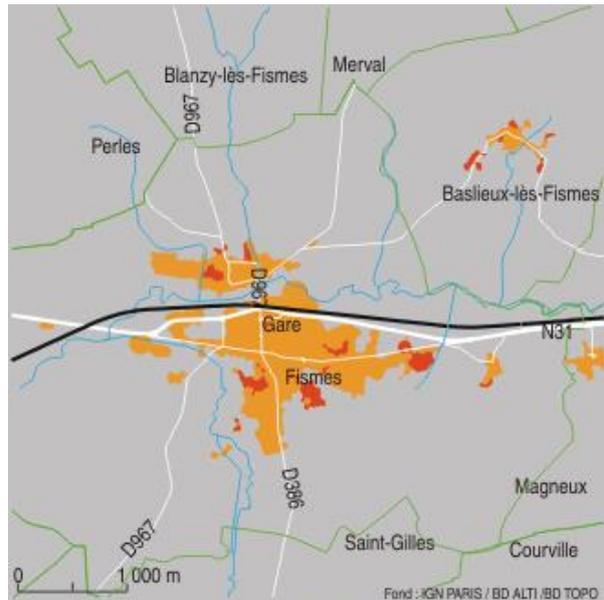
Même si l'étalement urbain semble maîtrisé dans le SCoT de la région rémoise, la périurbanisation demeure. L'installation de nouveaux ménages, toujours plus éloignée de la ville centre, à la recherche d'un foncier financièrement attractif, perdure au-delà des frontières du SCoT. La périurbanisation est particulièrement importante dans les franges axonnaises et ardennaises, où aucun document d'aménagement supracommunal n'oriente la planification foncière.

Évolution de la tache urbaine sur le secteur de Cormicy entre 2000 et 2010



AGENCE REGIONALE DE REIMS D'URBANISME
Développement & Prospective

Évolution de la tache urbaine sur le secteur de Fismes entre 2000 et 2010



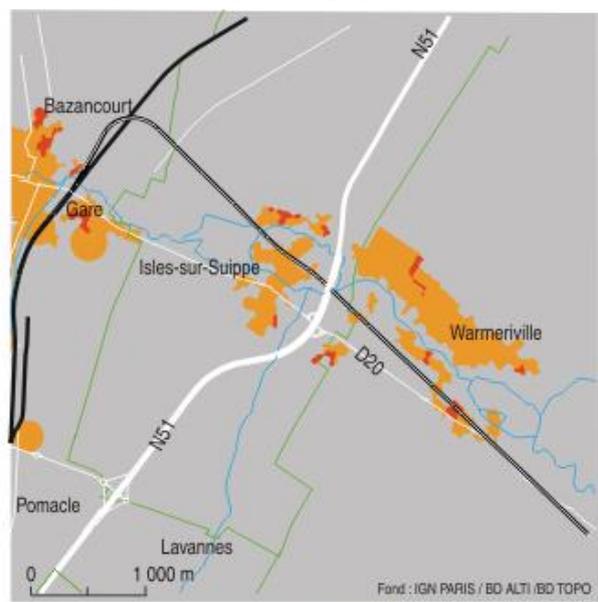
AGENCE REGIONALE DE REIMS D'URBANISME
Développement & Prospective

Évolution de la tache urbaine sur le secteur de Gueux entre 2000 et 2010



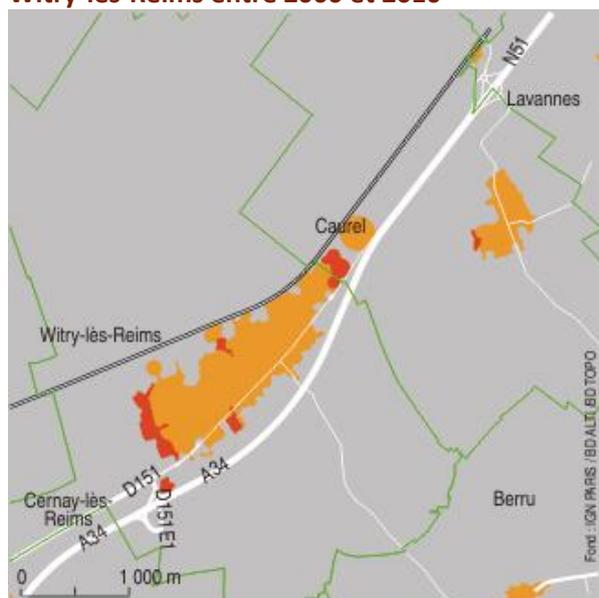
AGENCE REGIONALE DE REIMS D'URBANISME
Développement & Prospective

Évolution de la tache urbaine sur le secteur de Warmeriville entre 2000 et 2010



AGENCE REGIONALE DE REIMS D'URBANISME
Développement & Prospective

Évolution de la tache urbaine sur le secteur de Witry-lès-Reims entre 2000 et 2010



AGENCE RÉGION DE
D'URBANISME REIMS
Développement & Prospective

Source : DGFIP, Majic 2010 – Certu

Tache urbaine à 30 m (méthode dilatation-érosion)

- Secteur urbanisé au 1^{er} janvier 2000
- Secteur en construction entre 2000 et 2010